

VIE  
OBLATE  
LIFE

Autrefois / Formerly: ÉTUDES OBLATES  
TOME QUARANTE-QUATRIÈME  
VOLUME FORTY FOUR

1985



L.J.-C. et M. I.

OTTAWA, CANADA

## Père Gaston Carrière, o.m.i.

Le père Gaston Carrière, directeur de *Vie Oblate Life* de 1973 à 1985, est décédé à l'Hôpital Civique d'Ottawa, le 29 juin dernier, après plusieurs mois de maladie. Il est juste de rendre hommage à ce valeureux oblat qui a passé toute sa vie à faire connaître et aimer sa Congrégation.

Doué d'une heureuse mémoire, d'une méthode de travail remarquable et efficace, d'une endurance exceptionnelle à la tâche, il a fourni un rendement sans pareil. Il a publié de nombreux volumes et articles de revues, d'encyclopédies et de dictionnaires de tous genres. Ajoutez à tout cela des comptes rendus de volumes, des rapports, des billets, etc., et vous obtenez une bibliographie d'au-delà de 1 000 titres. Son œuvre maîtresse reste son *Histoire documentaire de la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada*, en douze volumes (Ottawa, 1957-1975). À maintes reprises on a mis à contribution ses vastes connaissances pour des conférences, des interviews ou des tables rondes, à la radio et à la télévision. Tous les aspects de la vie oblate ont été explorés: spiritualité, saintes règles, fondateur, mais surtout histoire, biographies, bibliographies, linguistique, toponymie, etc. Pour ce faire il avait à sa disposition, aux Archives Deschâtelets en particulier, une documentation considérable que pour une bonne partie, il avait lui-même contribué à amasser. Il a rempli à lui seul de nombreux fichiers de références concernant les Oblats. Il avait l'instinct pour dénicher ça et là du matériel d'archives susceptible d'enrichir la collection et d'aider les chercheurs.

Il fut un conseiller très recherché. Connu jusqu'aux États-Unis et en Europe on avait très souvent recours à lui. Il s'ingéniait pour trouver ce qu'on lui demandait, ce qui pourrait aider dans les projets de publications. Son dévouement n'avait pas de limites pour fournir des renseignements, orienter et encourager. Je crois bien résumer des centaines de témoignages sur le cher père en vous citant celui que je recevais en écrivant ces lignes: «I found him very obliging and helping with historical matters of the Oblates... We will miss a gentleman of great stature and generosity.»

Le père Carrière fut un organisateur hors-pair. Aussi très nombreux ont été les postes qu'il a occupés dans les associations de toutes catégories: secrétaire, trésorier, vice-président, vice-doyen, directeur, président, etc. Entre autres, le rôle qu'il a joué comme président de l'organisation du Congrès des Sociétés Savantes tenu à l'Université d'Ottawa en 1957 fut remarqué de tous et lui a valu de nombreux éloges.

Le gouverneur général du Canada a bien reconnu ses mérites en lui décernant la médaille du Centenaire en 1967 et en le faisant membre de l'Ordre du Canada en 1973.

Quant à sa fonction de directeur de *Vie Oblate Life*, il s'en est acquitté avec beaucoup d'amour, de zèle et de compétence. Il succédait au père Maurice Gilbert qui avait lui-même fondé la Revue en 1942. Laisse presque totalement seul à l'administration de la revue, il a fait de grands efforts pour trouver collaborateurs et articles. Sans cesse il corrigeait, complétait, vérifiait. En somme, il voulait faire de la Revue une publication intéressante et de qualité. D'une attitude toujours positive pour tout ce qui regardait sa Congrégation religieuse, il veillait sans cesse à la réputation des personnes et tenait en haute estime le travail apostolique de ses confrères. Rien ne le contrariait et le chagrinait autant que des remarques désobligeantes ou injustes à leur sujet.

Oui, le père Carrière a beaucoup aimé sa Congrégation. Utilisant son procédé pour le choix des titres des biographies qu'il a publiées et qui consistait à décrire son personnage en quelques mots, on dirait de lui: **Gaston Carrière, un amant passionné de sa congrégation.**

Le père Gaston Carrière n'est plus, mais *Vie Oblate Life* continue. Son successeur à la direction entend bien – du mieux qu'il le peut – marcher sur ses traces. Il dit, aujourd'hui, à tous les Oblats du monde, que la *Revue* est leur Revue, qu'elle est ouverte à tous. Il compte sur tous ses confrères Oblats, sur leur collaboration à tous les points de vue: articles, remarques, suggestions, etc.

*La Direction*

## Father Gaston Carriere, O.M.I.

Father Gaston Carrière, director of *Vie Oblate Life*, died at the Civic Hospital in Ottawa on June 29th of this year, after several months of illness. It is fitting to render homage to this valiant Oblate who devoted his whole life to the task of making his Congregation better known and loved.

Endowed with a prodigious memory and a remarkable gift for working methodically and efficaciously as well as with exceptional tenacity in applying himself to the work in hand, his accomplishments are monumental. He published numerous volumes and articles for reviews, encyclopedias and dictionaries of all kinds. All this plus his resumes of books, reports, accounts, etc. makes a bibliography of more than a thousand titles. His master work is the *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada* in twelve volumes (Ottawa, 1957-75). Many were the occasions in the way of conferences, interviews or forums on radio or television which he graced with contributions from his vast store of knowledge. All aspects of Oblate Life were explored: spirituality, constitutions, Founder, but especially history, biography, linguistics, topography, etc. To accomplish this, he had at his disposition, in the Deschâtelets Archives particularly, a considerable documentation which in large part he himself had helped to assemble. He likewise compiled innumerable reference cards concerning the Oblates. He had a rare instinct for unearthing here and there archival material apt to enrich the collection or further research.

He was a counselor much sought after. Known in the United States and Europe, recourse was had to by searchers of both continents. He showed great ingenuity in finding what was asked of him, or whatever could be useful for studies to be published. His devotedness was without bounds in responding to those needed advice, direction and encouragement. I think I can sum up hundreds of tributes concerning this dear Father by citing, from one I have received, these lines: "I found him very obliging and helpful with historical matters of the Oblates... We will miss a gentleman of great stature and generosity."

Father Carrière was an organizer for whom there is no equal. Numerous indeed are the positions he occupied in all kinds of associations:

Secretary, treasurer, vice-president, vice-dean, director, president, etc. Particularly noteworthy was the role he played when he presided over the organization of the Congress of Learned Societies held at the University of Ottawa in 1957. It was generally considered outstanding and highly to be praised.

The Governor General of Canada recognized his merits by conferring on him the medal of the Centenary in 1967 and by making him member of the Order of Canada in 1973.

As for his role as director of *Vie Oblate Life*, he fulfilled it with great love, zeal and competence. He was the successor of Father Maurice Gilbert who had founded the review in 1942. Left practically alone to manage this Review, he made great efforts to find collaborators and articles. He ceaselessly corrected, completed and verified as he prepared its contents for publication. In a word, he wished to produce a review of a high degree of interest and quality. Having a most positive attitude towards his religious Congregation, he was ever vigilant in regard to personal reputations and held in high esteem the apostolic work of his fellow Oblates. Nothing vexed or grieved him more than remarks that were unjust or inconsiderate in their regard.

Yes, Father Carrière loved his Congregation very much. Were one to emulate his style in heading the biographies he wrote with titles wherein he sought to sum up his personages in a few words, one would describe him thus: **Gaston Carriere, ardent lover of his Congregation.**

\* \* \*

Father Gaston Carrière is no longer with us but *Vie Oblate Life* continues. His successor as director intends, as best he can, to walk in his footsteps. He takes this occasion to assure all Oblates the world over that this Review is their Review, that it is open to all. He counts on all his fellow Oblates and on their collaboration in every respect: articles, remarks, suggestions, etc.

Director

# Les reliques du cœur du bienheureux Eugène de Mazenod

SUMMARY – Blessed de Mazenod was a generous and greathearted man. The Oblates had benefited from his renowned and proverbial charity. Consequently they have preserved, as a treasure, the heart of their Founder bequeathed to them. The author gives a full account of the divisions and sharings of this precious relic. Due to many circumstances, parts of the relic travelled all over Europe and America: Paris, Liège, Rome, San Giorgio (Italy), San Antonio (Texas), Odra (Poland), Montolivet, Autun, Inchicore and Belcamp, La Brosse-Montceaux, Solignac, Aix en Provence, Ottawa, Richelieu, St-Pierre (Montréal), etc. Since the beatification of Bishop de Mazenod, we give to the relic of his heart not only a place of honour, as always, but also a particular public veneration.

Les contemporains de notre bienheureux Fondateur ont souvent loué son grand cœur. Déjà en 1818, Fortuné de Mazenod disait de son neveu: «C'est un cœur rare et tous les gens de bien l'aiment ici à la folie!»; «c'est un cœur aussi excellent et charitable pour les autres que dur pour lui-même<sup>2</sup>». L'expression la plus connue est attribuée à l'abbé Combalot pour qui l'Évêque de Marseille avait un cœur «grand comme le monde<sup>3</sup>».

M<sup>gr</sup> de Mazenod a parlé lui-même très souvent de son cœur. Il a écrit un jour: «Je ne vis que par le cœur<sup>4</sup>», ou encore: «Mon cœur déborde de catholicisme<sup>5</sup>». On rencontre quelquefois dans ses écrits les expressions les plus fortes pour exprimer surtout son affection envers ses fils oblats. Déjà en 1823, il écrivait au père Courtès: «Pour le cœur..., je le disputerais à toute créature passée, présente et future<sup>6</sup>». En 1852, son langage ne change pas:

«Je ne sais pas comment mon cœur suffit à l'affection qu'il nourrit pour vous tous, écrit-il au père Dassy. C'est un prodige qui tient d'un attribut de Dieu... Il n'y a pas sur la terre une créature à qui Dieu ait accordé la faveur d'aimer si tendrement, si fort, si constamment un si grand nombre de personnes' ». Du Quirinal à Rome, le Fondateur écrit au père Mouchette, le 2 décembre 1854, une lettre précieuse dans laquelle il trace un portrait détaillé de ce que sont les Oblats, de ce qui les distingue. Il dit entre autres:

J'ai vu beaucoup d'ordres religieux..., mais cet amour plus que paternel du chef pour les membres de la famille, mais cette correspondance cordiale des membres pour leur chef qui établissent entre eux des rapports qui partent du cœur et qui forment entre nous de vrais liens de famille de père à fils, de fils à père, cela je ne l'ai rencontré nulle part. J'en ai toujours remercié Dieu comme d'un don particulier qu'il a daigné m'accorder; car c'est la trempe de cœur qu'il m'a donnée...

Les Oblats ont donc expérimenté la grandeur du cœur de leur père et ils lui sont restés fidèles de multiples façons, en particulier en conservant comme un trésor son cœur de chair. Cette relique a fait beaucoup de voyages et a subi plusieurs divisions et partages. Il n'est pas sans intérêt, me semble-t-il, d'en tracer l'histoire et de faire le point aujourd'hui sur ses diverses parties.

## **Le décès du Fondateur.**

## **Les événements marseillais de 1861-1862.**

## **Les deux reliques.**

On connaît la vénération de M<sup>gr</sup> de Mazenod pour les précieuses reliques des saints. Leur vue seule l'émotionnait, il en recueillait beaucoup au cours de sa vie<sup>8</sup>. Il fit par exemple un voyage à Biandrate, dans le nord de l'Italie, en juin-août 1839, pour obtenir une relique de saint Sérénus, évêque de Marseille au IV<sup>e</sup> siècle. Il alla en Algérie en octobre-novembre 1842 pour participer à la translation d'une relique de saint Augustin, conservée à Pavie et portée à Alger par M<sup>gr</sup> Dupuch. Avec quelle joie il vénéra, au début de l'année 1856, le corps d'un de ses vénérables prédécesseurs, M<sup>gr</sup> J.-B. Gault, découvert lors de la démolition de l'ancienne cathédrale de Marseille. «Ces restes vénérables, disait-il, ont été le temple de l'Esprit Saint. C'est avec eux, sur eux, que les saints ont pratiqué des austérités si effrayantes; c'est par eux qu'ils ont enfanté de si magnifiques œuvres, opéré

de si éclatants miracles, donné au monde l'exemple de si héroïques vertus<sup>9</sup>».

On comprend facilement que, selon un usage naguère commun, le Fondateur ait voulu légué son cœur en héritage. Il l'annonça dans son testament, rédigé le 1<sup>er</sup> août 1854, à l'occasion de son 72<sup>e</sup> anniversaire de naissance: «J'aurais bien voulu qu'après ma mort, on déposât mon cœur dans le sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, aux pieds de notre Bonne Mère dont j'ai eu le bonheur de relever le temple, mais de justes réclamations inspirées par l'amour filial de ceux que j'ai tant aimés sur la terre s'opposent à cette résolution )<sup>10</sup>».

Ce texte manquait de précision. Le Fondateur le rédigea plus clairement dans le codicile fait à son testament, au début de sa dernière maladie, le 20 janvier 1861: «Je désire que mon cœur, partagé en deux portions, soit déposé, l'une dans le sanctuaire de Notre-Dame, aux pieds de ma Bonne Mère, et l'autre au milieu de mes enfants à Montolivet<sup>11</sup>».

M<sup>gr</sup> de Mazenod mourut le 21 mai 1861. L'extraction et la division du cœur en deux parts égales furent faites au lendemain du décès, «lorsque son corps fut embaumé<sup>12</sup>». À titre d'héritiers et de légataires universels du défunt, les pères Tempier et Fabre conservèrent d'abord en dépôt ces deux précieuses reliques.

M<sup>gr</sup> Cruice, successeur de l'Évêque de Marseille, prit possession de son siège le 1<sup>er</sup> septembre. Dès son arrivée, il écouta surtout les adversaires du défunt et prit parti pour eux. En effet, un fort mouvement existait alors dans le diocèse contre l'administration de M<sup>gr</sup> de Mazenod; en particulier contre les Oblats qu'on accusait depuis longtemps d'être trop puissants et surtout d'avoir profité injustement des fonds du diocèse<sup>13</sup>. Le nouvel évêque prit tout de suite deux mesures par lesquelles il leur manifestait peu de confiance. Il nomma deux de ses vicaires généraux responsables, l'un de l'administration de Notre-Dame de la Garde et l'autre de la direction générale des études dans le diocèse. Vis-à-vis du testament surtout, dans lequel le Fondateur faisait de nombreux legs aux paroisses et aux œuvres, M<sup>gr</sup> Cruice prit une position claire et extrême. Il refusa pratiquement de reconnaître le testament de son prédécesseur, qui aurait légué ce qui n'appartenait pas à lui-même mais au diocèse. Ce n'est en effet qu'en 1868, quelques années après la mort de M<sup>gr</sup> Cruice, que le gouvernement, sur demande des intéressés, autorisa les formalités légales nécessaires à l'exécution du testament. De plus, par conventions privées, arrachées aux héritiers et à divers légataires, M<sup>gr</sup> Cruice essaya de reprendre le plus de biens possibles à l'avantage de la mense épiscopale. Cela se fit au cours d'interminables discussions en 1861 et en 1862.

De guerre lasse, le conseil général des Oblats prit, le 28 avril 1862, plusieurs graves décisions: les pères Fabre et Tempier quitteront Marseille et n'auront plus que les relations écrites avec M<sup>gr</sup> Cruice. De plus, «on offrira à sa Grandeur l'abandon de la part de la Congrégation de la direction du grand séminaire et de Notre-Dame de la Garde<sup>14</sup>».

On comprend que, en présence de ces événements, les pères Fabre et Tempier ne se crurent plus tenus à déposer à Notre-Dame de la Garde la part du cœur qui devait y être conservée; ils l'emportèrent avec eux à Paris et elle resta en possession de l'administration générale<sup>15</sup>. L'autre part demeura comme prévu au scolasticat de Montolivet. Voyons maintenant ce qu'elles sont devenues.

## **A - La relique en possession de l'administration générale.**

### **1 - Cheminements.**

#### *a) Paris.*

Le 5 décembre 1861, le chapitre général avait élu à l'unanimité le père Joseph Fabre supérieur général des Oblats. Un des premiers actes importants de son administration, on l'a vu, fut le transfert de la maison générale de Marseille (Montolivet) à la rue de Saint-Pétersbourg à Paris<sup>16</sup>. La relique suivit.

#### *b) Liège.*

Comme conséquence des lois contre les congrégations religieuses du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'administration générale fut expulsée de Paris le 1<sup>er</sup> juin 1904. Elle trouva refuge au scolasticat de Liège<sup>17</sup>. La relique du cœur du Fondateur suivit de nouveau la communauté<sup>18</sup>.

### c) Rome.

Les chapitres de 1856 et de 1893 avaient demandé que l'administration générale restât toujours en France. Les événements du début du 20<sup>e</sup> siècle déterminèrent le chapitre de 1904 à modifier ces orientations. Il fut décidé de transférer définitivement à Rome la maison générale qui serait l'hôte du scolasticat, jusqu'au jour où elle aurait sa propre maison. Le transfert eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1905<sup>19</sup>.

La relique suivit deux ans plus tard. On la transporta d'abord à Paris. Au début de l'année 1907, le père Husson l'amena à Lyon où se trouvait le père Eugène Baffle, premier assistant général, en visite au T.R.P. Lavillardière malade. Le 28 février 1907, le père Baffle apporta à Rome ce «précieux trésor<sup>20</sup>», ce «précieux fardeau destiné à enrichir la maison de Rome<sup>21</sup>»; il le remit au père Alphonse Fabre, supérieur du scolasticat. Le chroniqueur du codex historique résume ainsi les sentiments des scolastiques en recevant la relique:

Nous tâcherons de lui rendre, au nom de toute la congrégation, les honneurs et le culte filial qui lui sont dus; nous y puiserons surtout ce renouvellement de jeunesse qui doit revivifier toute notre chère famille, et les heureux scolastiques romains en particulier trouveront là une nouvelle occasion de mieux comprendre leur bonheur et leurs devoirs et de mieux pratiquer toujours ce qu'ils auront compris. Dieu nous accorde, par l'intercession de notre vénéré Fondateur, un nouveau cœur pour une vie plus religieuse, c'est-à-dire plus oblate<sup>22</sup>.

Cette partie du cœur demeura au scolasticat international de via Vittorino da Feltre, jusqu'à la vente de cette maison en 1961. La relique fut alors remise à son vrai propriétaire, l'administration générale, dans la spacieuse maison de via Aurelia, ouverte en 1950. C'est le Père Général puis le Postulateur Général qui en furent les gardiens jusqu'au début de l'année 1985. Depuis lors, elle est vénérée dans la nouvelle chapelle du bienheureux de Mazenod. L'élément dominant de cette chapelle se trouve sur le mur du fond: «une statue de bronze, grandeur nature, du bienheureux Eugène, debout sur un globe terrestre.» Ce dernier contient le reliquaire avec une partie du cœur du Fondateur<sup>23</sup>.

## 2 - Reliquaires et monuments de la relique principale.

Le premier reliquaire était formé d'une urne en argent (25 X 16 cm) et d'une ampoule (20 X 91 cm) contenant la relique. La partie inférieure de l'urne recevait l'ampoule de verre et portait les armes de M<sup>gr</sup> de Mazenod gravées dans le métal, et un peu plus bas et plus en petit les armes de la congrégation des Sœurs de la Sainte-Famille de Bordeaux. L'ampoule en verre contenant le cœur ne portait aucune inscription. Dans son ensemble, elle rappelait la forme d'une grande burette, à large ouverture, sans anse, avec un bouchon de liège assez plat<sup>24</sup>.

Lors du procès apostolique de la cause du Fondateur, en 1936-1939, le père Thiry, postulateur, proposa de faire faire un reliquaire plus digne de l'importante relique. Le conseil général du 6 mars 1937 approuva ce projet<sup>25</sup>. Le reliquaire a été fait à Lyon et apporté à Rome par le père Edmond Dubois, économiste général<sup>26</sup>. Le 5 septembre 1937, le père Thiry présenta le reliquaire aux scolastiques en vacances à Roviano<sup>27</sup>. Il est formé de trois personnages représentant la foi, l'espérance et la charité soutenant un cœur. Autour du cœur l'inscription: «parmi vous la charité, la charité, la charité», et sur la base du reliquaire l'inscription: «et au dehors le zèle pour le salut des âmes<sup>28</sup>».

En 1907, peu après l'arrivée de la relique au scolasticat de Rome, on lui éleva un monument dans la salle des reliques, adossée à la chapelle. Sur un bloc de marbre blanc s'élevait en miniature l'église de la Mission d'Aix-en-Provence. Au-dessus de la porte, sur son fronton, les armes de M<sup>gr</sup> de Mazenod étaient tracées en lignes d'or. Sur le socle on pouvait lire, gravées en lettres d'or, trois épigraphes. Sur le devant: PATER O DULCISSIME CORDI TUO QUOD FUIT CARITATIS EXEMPLUM FILII QUOS UNDIQUE TERRARUM ADSCITOS MATER ALUIT ROMA AMORIS INDICEM ÆDICULUM DICAMUS XII CAL. JUNII MCMVIII. Sur la face latérale gauche: IGNE DIVINO ÆSTUANS EVANGELIZARE PAUPERIBUS PRÆCONES APOSTOLICOS PROLEM PERENNI SOCIETATE DESUPER SUSCEPTAM FACIES PER ORBEM MISIT. Sur la face latérale droite: CARITATEM ULTIMIS VERBIS COMMENDAVIT CARITATEM FILIORUM SUORUM INSIGNE VOLUIT CARITATEM HÆREDITARIO JURE SERVANDAM POSTULAVIT<sup>29</sup>.

On inaugura solennellement ce monument le 8 juin 1908. Lors de la vente du scolasticat de via Vittorino da Feltre, en 1961, on dut démolir le monument dont les pièces sont conservées au sous-sol

de la maison générale de via Aurelia, alors que la relique et le reliquaire se trouvent dans la nouvelle chapelle du bienheureux Eugène.

### 3 - Examens, divisions et partages de la relique de l'administration générale.

#### a) *Partie donnée au scolasticat de San Giorgio en Italie, aujourd'hui à Vermicino près de Rome.*

En recevant la relique en 1907, le père Alphonse Fabre, supérieur du scolasticat, remarqua que l'ampoule était mal scellée, et la partie du cœur se trouvait desséchée et collée au fond de l'ampoule. Le docteur Giulio Faelli l'examina, constata la parfaite conservation de la relique, remplit l'ampoule d'alcool, stérilisa le bouchon de liège et ferma le tout avec parafine et poix grecque. Le 17 mars, l'ampoule fut scellée de nouveau au moyen d'un ruban bleu auquel on apposa cinq cachets de cire rouge, portant le sceau du Supérieur Général de la Congrégation. Cette opération eut lieu en présence de plusieurs Pères<sup>30</sup>.

Parmi les signatures du procès verbal du 17 mars 1907, on trouve le nom du père Pierre Richard, alors répétiteur au scolasticat de Rome. Celui-ci écrivit plus tard qu'en ouvrant l'urne en 1907 on avait détaché «la surface altérée du cœur» qu'il emporta personnellement au nouveau scolasticat de la province d'Italie, après le chapitre général de 1926<sup>31</sup>.

Le chroniqueur du codex historique de San Giorgio confirme cette donation. On y lit, le 20 octobre 1926: «Le R.P. Pierre Richard, supérieur du scolasticat de Liège, de retour du chapitre général, nous apporte une parcelle du cœur du vénéré Fondateur. Il est accompagné du R.P. Grenier, délégué de la deuxième province de France.»

La relique de San Giorgio se trouvait alors dans une urne en forme de cœur, encadrée dans un monument en bois. Elle fut mise dans un nouveau reliquaire en 1964 et suivit, en 1973, la communauté du scolasticat italien à Vermicino près de Rome, où elle se trouve aujourd'hui.

#### b) *Partie conservée au scolasticat de San Antonio, Texas.*

Au mois de décembre 1963, le père John Walsh, assistant général, demanda au père Angelo Mitri, postulateur, de lui procurer une parcelle de la relique du cœur du Fondateur pour le scolasticat de San Antonio, le seul à porter le nom «de Mazenod».

Après avoir consulté le T.R.P. Deschâtelets et jugé de l'inopportunité de diviser la relique en possession de l'administration générale, le père Mitri s'adressa au scolasticat de San Giorgio<sup>32</sup>. Le supérieur de la maison était alors le père Carlo Irbicella qui, comme provincial, avait envoyé six Oblats italiens au Texas. Il était bien au courant des bonnes relations qui avaient toujours existées entre l'Italie et le Texas. Le père Irbicella et ses assesseurs, les pères Alberto Masi et Giovanni Canfora, furent heureux de répondre positivement. La division de la relique fut faite personnellement par le postulateur général, le 16 juillet 1964. C'est le père Deschâtelets lui-même qui apporta la parcelle à San Antonio, le 17 août 1964<sup>33</sup>. La relique a d'abord été placée dans une niche à l'entrée de la chapelle principale, dédiée à l'Immaculée Conception. Après les changements survenus dernièrement, la relique a été transférée dans l'oratoire de la communauté oblate, au premier étage de la maison.

La relique donnée au scolasticat de San Antonio fut mise dans un reliquaire qui est la réplique exacte de celui de la maison générale avec, cependant, les inscriptions en anglais.

En reconnaissance du don reçu, le père John Hakey, provincial du Texas, fit faire une seconde réplique du reliquaire de la maison générale, avec inscriptions en italien, et le donna au scolasticat de San Giorgio, en 1964<sup>34</sup>.

#### c) *Partie donnée aux Apostoliques de Marie Immaculée, aujourd'hui au scolasticat d'Obra, en Pologne.*

L'ampoule de la relique conservée au scolasticat de Rome fut ouverte une seconde fois, en 1912. On avait remarqué que la parafine et la poix grecque qui entouraient le bouchon avaient disparu et l'alcool s'évaporaient. Le médecin de la communauté, le docteur J. Proli, ouvrit l'ampoule le 17 janvier

1912, laissa s'évaporer l'alcool et décida de conserver le cœur desséché et réduit en poussière<sup>35</sup>.

De nouveau, à cette occasion, une petite quantité de cette poussière du cœur fut recueillie et apportée au scolasticat de Liège par le père Charles Thévenon lorsqu'il devint professeur dans cette maison. En 1926, le père Pierre Richard fut nommé aumônier de la nouvelle famille religieuse des Apostoliques de Marie Immaculée à Lyon. Il venait à peine de se défaire de sa relique en faveur du scolasticat de San Giorgio; il demanda au père Thévenon de donner la sienne aux Apostoliques. Celui-ci acquiesça avec l'autorisation de M<sup>gr</sup> Dontenwill, supérieur général. On déposa la relique dans un petit cœur en or<sup>36</sup>. Lorsque la fondatrice des Apostoliques, Mlle Marie-Louise Bayle, se retira à Rome en 1967, elle apporta la relique avec elle. Le 11 juillet 1984, peu avant son décès, elle remit ce dépôt au père Fernand Jetté, supérieur général des Oblats. Après s'être mis d'accord avec Mlle Françoise Quartier, seconde supérieure générale des Apostoliques, le père Jetté donna la relique au père Léonard Glowacki, provincial de Pologne, le 7 juin 1985, pour qu'on la conserve à Obra, aujourd'hui le plus grand scolasticat de la Congrégation<sup>37</sup>.

## **B - La relique en possession du scolasticat de Montolivet.**

### **1. Cheminements.**

#### *a) Montolivet.*

La maison de Montolivet à Marseille reçut en héritage une moitié du cœur du Fondateur. Cette relique suivit le scolasticat dans ses nombreux déménagements.

En 1861-1862, les scolastiques l'entourèrent de beaucoup de vénération. Dans une correspondance de Montolivet, le 1<sup>er</sup> août 1862, on lit:

L'esprit qui anime nos frères est bon; ils comprennent les obligations que leur impose leur sainte vocation; ils n'ont qu'un désir, le désir de correspondre aux soins qui leur sont prodigués et de devenir de véritables Oblats de Marie Immaculée. C'est la grâce qu'ils demandent dans les visites fréquentes qu'ils rendent au cœur de notre bien-aimé Fondateur. Ils aiment à prier dans cette chambre aux tentures noires, aux ornements lugubres, aux fleurs toujours renouvelées, où repose sur une colonne la plus noble partie du corps de notre vénéré Père<sup>38</sup>.

#### *b) Autun.*

À l'été 1862, M<sup>gr</sup> Cruice enleva la direction du grand séminaire de Marseille aux Oblats pour la confier aux Lazaristes. La réaction marseillaise ne semblait pas vouloir s'apaiser. Les autorités de la Congrégation décidèrent de transférer le scolasticat de Montolivet à Autun, dans le pensionnat que les Dames du Sacré-Cœur venaient de fermer. L'affaire ne traîna pas. À la fin de septembre 1862, toute la communauté s'y trouvait réunie pour commencer l'année scolaire<sup>39</sup>. La relique accompagna les scolastiques.

On la conservait alors «dans un vase de cristal assez fragile<sup>40</sup>». En mai 1872, on la déposa dans un petit monument «en face de l'autel et au milieu des stalles» de la chapelle. Une chronique du scolasticat d'Autun nous livre les détails suivants:

Depuis sa fondation, le scolasticat possédait une portion du cœur de notre vénéré Fondateur. Nos frères, quittant Montolivet, l'avaient emportée dans ce nouvel asile, comme leur plus précieux trésor; mais, bien que les témoignages de respect et de vénération ne cessassent d'entourer cette pieuse relique, le Supérieur général désirait ardemment qu'on la plaçât d'une manière convenable dans un lieu digne d'elle. Le R.P. Supérieur du scolasticat ayant fait restaurer l'intérieur de la chapelle, un emplacement avait été réservé, en face de l'autel et au milieu des stalles, pour le monument à ériger. Or, dans les premiers jours du mois de mai, notre T.R. Père général eut la consolation d'en voir poser les bases, et le monument lui-même s'élever peu à peu à cette place d'honneur qu'il avait désignée, où notre bien-aimé Fondateur sera au milieu de ses enfants, présidant leurs saints exercices et les excitant à la piété et à la ferveur par le souvenir de ses exemples<sup>41</sup>.

#### *c) Inchicore et Belcamp Hall, en Irlande.*

En 1880, des lois anticléricales contraignirent les religieux français à se laïciser ou à s'expatrier. Les scolastiques trouvèrent un refuge à Inchicore, près de Dublin<sup>42</sup>, où la relique continua à être vénérée par la communauté. Le père Joseph Fabre, supérieur général, écrivit à ce propos, en mai 1884, au père Charles Tatin, supérieur:

Le Chapitre général prescrit pour Monseigneur notre bien-aimé Père un service qui doit être chanté, quand la rubrique le permet, le 21 mai, jour anniversaire de sa sainte mort, ou un autre jour libre. Tant que la chapelle de Paris a été ouverte, nous nous sommes acquittés de ce devoir filial; mais notre église continue à être fermée. Je viens vous



demander si, dans notre maison du scolasticat, vous ne pourriez pas remplir ce pieux devoir. Vous êtes un prolongement de la maison générale; vous avez une partie du cœur de notre bienheureux Père; je suis convaincu que vous serez heureux d'accepter cette douce obligation. Je viens vous prier de faire ce que nous ne pouvons pas faire<sup>43</sup>.

#### d) *Bleyerheide et Liège.*

En 1888, les scolastiques revinrent sur le continent<sup>44</sup>. La communauté s'établit d'abord à Bleyerheide, hameau de Kerkrade, en Hollande, dans un immeuble appartenant aux Franciscains qui en cédèrent l'usage «pour l'amour de Dieu<sup>45</sup>».

En 1891, la communauté trouva un nouvel asile à Liège. C'est là, enfin, que le scolasticat central demeura jusqu'en 1934<sup>46</sup>. La relique, qui avait suivi la communauté, continuait à inspirer les jeunes Oblats. Le père Eugène Méline écrivit en 1910:

Le cœur de M<sup>gr</sup> de Mazenod est donc là, au milieu des scolastiques, leur rappelant sans cesse la charité et le zèle dont ce grand évêque leur a donné l'exemple. Au contact d'une chaleur qui semble s'échapper de ce cœur jadis si brûlant, les jeunes sentent leurs âmes se remplir d'amour pour la chère Congrégation: cette famille dans laquelle ils sont entrés pour y vivre en s'aimant beaucoup entre eux, y travailler pour les âmes sans trêve ni merci et y mourir comme des saints par la grâce de Dieu. Ils sentent près de ce cœur qui fut celui d'un grand apôtre leur ardeur naissante s'enflammer pour une cause très humble et très grande: l'évangélisation des pauvres du bon Dieu. Là, près de ce cœur qui a tant aimé, ils viennent aux heures d'abattement chercher du courage, aux heures de tristesse redemander la joie, aux heures d'épreuve implorer l'amour de la croix et la résignation. Et puis, qu'il est bon de croire qu'un cœur de père ne meurt jamais pour ses fils, que ses cendres refroidies parlent encore et aiment toujours; ce qu'ils viennent chercher, ses enfants le trouvent: car ils savent puissant près de Dieu ce père très aimé dont la tombe, heureusement, n'a pas tout emporté, puisqu'elle nous a laissé ce qu'il y a de meilleur et de plus exquis dans un père, son cœur!

Rappeler aux jeunes Oblats le souvenir d'un père qu'ils n'ont pas vu mais qu'ils connaissent parfaitement tant ils l'aiment; leur rappeler le modèle qu'ils doivent reproduire, voilà, ce me semble, pourquoi le scolasticat a reçu la garde d'un trésor envié des autres membres de la famille<sup>47</sup>.

#### e) *La Brosse-Montceaux. Vers les camps de concentration.*

En 1934, les lois françaises étant devenues plus clémentes, les scolastiques français rentrèrent dans leur pays, alors que le scolasticat de Velaines s'ouvrait pour les Belges. La communauté s'établit à La Brosse-Montceaux, dans la région parisienne, et fit suivre la relique, qu'on plaça dans une urne de marbre blanc, dans le hall d'honneur près de la chambre du Supérieur<sup>48</sup>.

Pendant la guerre, elle a subi le sort de milliers de déportés. On connaît les événements survenus le 24 juillet 1944 à La Brosse-Montceaux, le massacre de cinq Oblats et la déportation des autres membres de la communauté. Au cours de l'après-midi du 24 juillet, les soldats allemands permirent aux Oblats de monter dans leurs chambres pour prendre quelques effets personnels. Michel Dupuich, le sacristain, en profita pour soulever le couvercle de l'urne et mettre dans sa poche la relique du cœur du Fondateur. Les prisonniers passèrent quelques jours à Fontainebleau puis s'arrêtèrent à Compiègne (Royallieu). Dans ce centre de triage pour les camps de déportation, le frère Dupuich fut désigné comme serviteur de M<sup>gr</sup> Pierre-Marie Théas, alors évêque de Montauban et prisonnier dans ce camp. Au mois d'août, ils eurent la visite de l'abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre. M<sup>gr</sup> Théas lui confia la relique. Il la ramena à Paris, pour la remettre au père Henri Verkin, alors provincial du Nord. Celui-ci, qui résidait alors dans un simple appartement, la confia à sœur Claire-de-Jésus, supérieure de la maison de la Sainte-Famille de Bordeaux, à la rue de Clichy. Elle conserva le dépôt, jusqu'au moment de la libération, en novembre 1944, et le remit au scolasticat qui ouvrit de nouveau ses portes à La Brosse-Montceaux<sup>49</sup>.

#### f) *Solignac et Aix-en-Provence.*

En 1946, le scolasticat déménagea à Solignac, dans le Limousin. Après la fermeture de cette maison de formation, la relique prit le chemin de la maison paternelle de la Mission à Aix, le 28 août 1980<sup>50</sup>. Cette importante partie de la relique du cœur de M<sup>gr</sup> de Mazenod repose aujourd'hui là même où ce cœur s'était ému, en 1815-1816, à la vue de la triste situation de l'Église<sup>51</sup>.

## 2 – Division et partage.

À son arrivée à Inchicore, en 1880, cette partie du cœur fut trouvée dissoute dans le liquide où elle était conservée. Après l'évaporation du liquide, les précieux restes, desséchés, furent placés dans un vase en cristal.

Au cours de cette opération, on se rendit compte que le nouveau vase était trop petit pour contenir toute la relique. On recueillit ce qui restait dans un second vase de cristal, identique au premier<sup>52</sup>.

a) *Rome.*

Le 4 novembre 1883, la communauté d'Inchicore donna ce second vase au scolasticat de Rome, ouvert en 1881. Cette donation fut faite «comme gage de la très ardente charité et de la très étroite union, dans le Sacré-Cœur de Jésus et dans le cœur du meilleur des pères, qui existent entre les deux communautés<sup>53</sup>»

b) *Ottawa.*

En 1905, l'administration générale se transféra au scolasticat de Rome. En 1907, elle y transporta la relique qui lui appartenait. Cette maison se trouvait du coup la dépositaire des deux parties du cœur. La communauté se montra généreuse; elle fit cadeau au scolasticat d'Ottawa de la relique reçue d'Inchicore.

L'initiative vint du supérieur du scolasticat d'Ottawa, le père Guillaume Charlebois, frère du vénérable M<sup>gr</sup> Ovide Charlebois. Il s'adressa au père Auguste Lavillardière, supérieur général, et demanda explicitement «pour son scolasticat la parcelle du cœur de notre vénéré Fondateur dont le scolasticat de Rome est depuis plusieurs années en possession<sup>54</sup>». Avec l'approbation du conseil général, le conseil de la maison donna la relique au scolasticat d'Ottawa, le 25 juin 1907, «comme mémorial solennel de cette ardente charité que notre vénérable Père dans le Christ, Charles-Joseph--Eugène de Mazenod, éprouvait pour les peuples du Canada, et en gage perpétuel de ces liens étroits par lesquels les membres de l'un et de l'autre scolasticat, embrasés du même zèle apostolique, rivaliseront entre eux dans le cœur de leur très pieux Fondateur<sup>55</sup>».

Le père Antoine Bourassa apporta la relique au Canada. Le chroniqueur du codex historique du Scolasticat Saint-Joseph écrit: «Combien je puis dire que nous apprécions ce don... Puisse-t-il, notre père, infuser aux futures générations cet esprit de famille, cette charité qu'il désirait tant chez ses enfants<sup>56</sup>».

c) *Richelieu.*

Le scolasticat Saint-Joseph subit, au cours des dernières décennies, le sort de beaucoup d'autres maisons de formation et ferma ses portes en 1969. Le 2 mars de cette année, le chroniqueur du codex historique note: «Un événement de signification profonde s'est produit aujourd'hui dans notre maison, bien qu'il soit passé pratiquement inaperçu: la relique du cœur du Fondateur nous a quittés pour le noviciat de Richelieu. C'est le père Fernand Jetté, vicaire provincial, qui s'est chargé du transfert. Dans le contexte de changement et de désinstallation actuel, c'est un dernier trait qui disparaît au visage connu et vénéré du vieux scolasticat d'Ottawa<sup>57</sup>».

Le père Jetté conserva d'abord à la maison provinciale de Montréal la relique qui fut portée à Richelieu en novembre 1969 et placée dans une chapelle qui portait le nom de «chapelle de la mission<sup>58</sup>».

d) *Saint-Pierre de Montréal*

Les Oblats possèdent à Montréal une belle et vaste église, construite au temps du Fondateur et en partie désaffectée par la démolition de nombreuses maisons d'habitation qui l'entouraient.

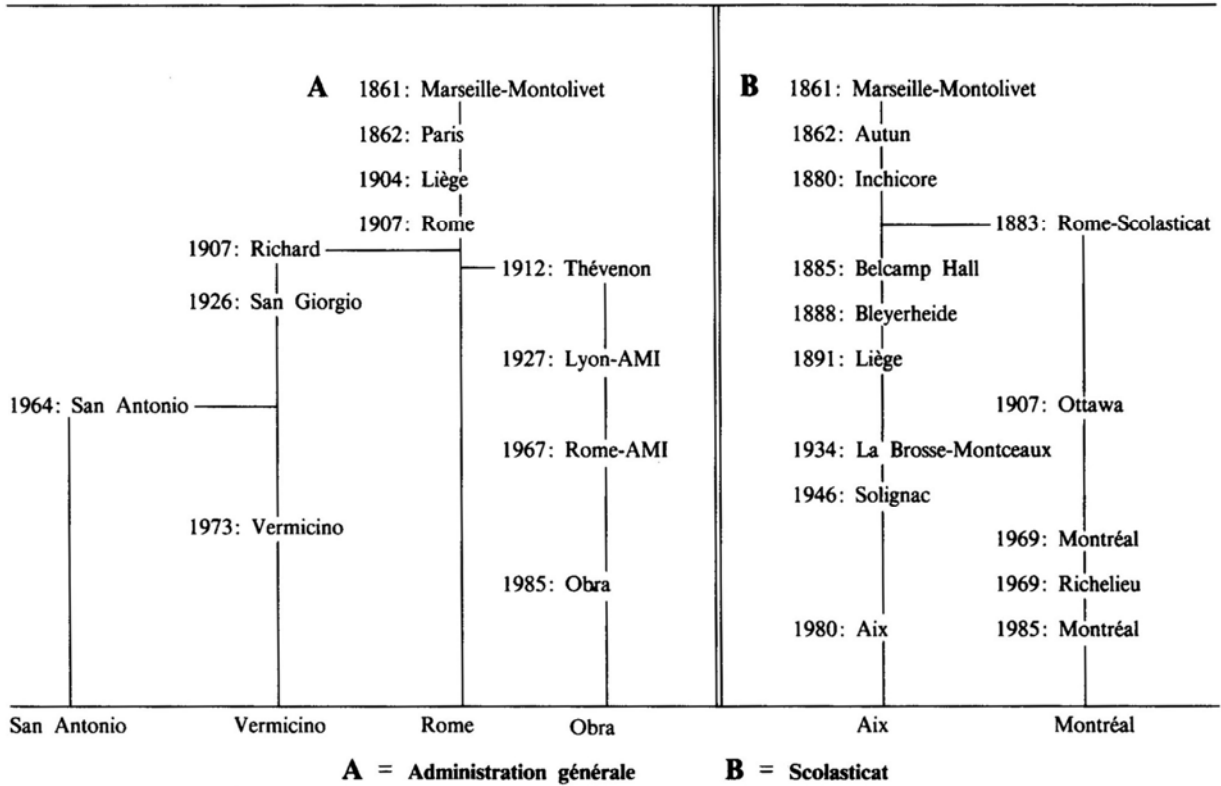
Le 6 octobre 1983, le conseil provincial de la province Saint-Joseph décidait «en principe, que l'église Saint-Pierre serait le centre provincial de la dévotion à M<sup>gr</sup> Eugène de Mazenod, qu'on y trouverait une place appropriée pour l'autel des premiers vœux, la statue de la Vierge au sourire qui est à Richelieu, ainsi que le cœur du bienheureux Eugène<sup>59</sup>».

Au cours d'une messe solennelle, le 17 février 1985, la relique du cœur, conservée jusque là à Richelieu, a été accueillie solennellement dans l'église Saint-Pierre où elle est exposée dans une chapelle latérale<sup>60</sup>.

### 3 – Les reliquaires.

La part du cœur de M<sup>gr</sup> de Mazenod, conservée d'abord à Montolivet, n'a donc subi qu'une seule division. Les reliquaires de la partie conservée aujourd'hui à Aix et de celle de Saint-Pierre de Montréal furent faits à Inchicore en 1883 et ils sont à peu près identiques. Ils consistent en un vase de cristal, monté sur un pied de même matière. Il est orné d'écussons, de croix et de festons d'argent. L'un des écussons porte les armes de la Congrégation. Sur un autre sont gravées ces paroles: EX PRÆCORDIIS RR. DD. EUGENII DE MAZENOD, EPISC. MASSILIENSIS, FUND. CONG. OBLATORUM B.V. MARIE SINE LABE CONCEPTÆ, 1782-1861. Sur le feston qui entoure le pied, nous lisons ces trois mots qui sont la signature de la vie du Père des Oblats: CHARITÉ! CHARITÉ! CHARITÉ<sup>61</sup>!

#### DÉPLACEMENTS ET PARTAGE DE LA RELIQUE DU COEUR DU FONDATEUR



## Conclusion.

Depuis 1861 et pendant presque un siècle et demi, les deux parties du cœur de notre bienheureux Fondateur ont suivi leurs premiers possesseurs ou leurs successeurs; l'administration générale de la Congrégation et le premier scolasticat.

La partie en possession de l'administration générale n'a pas été sujette à beaucoup de déplacements, mais a subi plusieurs divisions et partages. Elle est demeurée en quatre villes importantes: Marseille, Paris, Liège et Rome. La relique a été examinée deux fois, en 1907 et en 1912. Chaque examen a été à l'origine d'un partage. Aujourd'hui, elle est divisée en quatre parties qui se trouvent respectivement à la maison générale, à Vermicino (Italie), à San Antonio (Texas) et au scolasticat d'Obra, en Pologne.

La partie qui resta au premier scolasticat de la Congrégation a eu beaucoup plus de déplacements mais moins de divisions. Elle est demeurée en douze endroits: Marseille, Autun, Inchicore, Belcamp Hall, Bleyerheide, Liège, La Brosse-Montceaux, Fontainebleau, Compiègne, Paris, Solignac, Aix-en-Provence. Elle a été examinée et divisée une seule fois, en 1880, à Inchicore, et elle a été partagée avec le scolasticat de Rome qui, en 1907, s'en départit en faveur du scolasticat d'Ottawa. Aujourd'hui, divisée en deux, elle se trouve à Aix-en-Provence et à Saint-Pierre de Montréal.

Dans ces différents partages, les scolasticats ont toujours été privilégiés, mais on peut dire que des deux reliques principales se trouvent dans leurs demeures naturelles: la maison générale et Aix.

Tous ceux qui sont en possession d'une partie du cœur du Fondateur le sont légitimement et jouissent de parcelles authentiques.

Depuis la béatification de M<sup>gr</sup> de Mazenod, on donne à la relique de son cœur non seulement une place d'honneur, comme toujours, mais aussi un culte public particulier.

Quant aux reliquaires, on peut dire qu'il n'en existe que deux modèles, si on fait exception du petit reliquaire fait par les Apostoliques et conservé à Obra. En effet, ceux de Vermicino et de San Antonio reproduisent le reliquaire de l'administration générale; celui de Saint-Pierre de Montréal reproduit le reliquaire d'Aix-en-Provence.

Le cœur du père de Mazenod avait été touché (*commota sunt corda*) au début du XIX<sup>e</sup> siècle à la vue du déplorable état de l'Église de France après la Révolution. Que la présence des restes de ce cœur, dispersés en divers points de la Congrégation, touche et enflamme encore le cœur des Oblats d'aujourd'hui à l'égal de celui de leur Fondateur, et les rende capables d'aimer comme lui l'Église et de se sacrifier avec le même zèle pour le salut des âmes.

Angelo MITRI, O.M.I., *postulateur*.

### NOTES :

- 1 Fortuné de Mazenod au Président, père du Fondateur, 7 janvier 1818. Arch. de la Post., Fonds Boisgelin.
- 2 Fortuné de Mazenod au Président, 23 juin 1818. *Ibid.*
- 3 *Missions O.M.I.*, 29 (1891), p. 529.
- 4 M<sup>gr</sup> de Mazenod au père Vincens, 9 novembre 1853.
- 5 *Journal* du père de Mazenod, 18 novembre 1825, dans *Missions O.M.I.*, 11 (1873), p. 21.
- 6 Père de Mazenod au père Courtès, 2 avril 1823.
- 7 M<sup>gr</sup> de Mazenod au père Dassy, 10 janvier 1852. Sur ce thème, cf. Émilien LAMIRANDE, O.M.I., «Aspects du Cour de Mgr de Mazenod», dans *Études Oblates*, 13 (1954), pp. 261-286.
- 8 On les conserve dans la salle des reliques de la maison générale.
- 9 RAMBERT II, p. 439.
- 10 Testament, Arch. de la Post., DM XVI, 1.

- 11 *Ibid.*
- 12 *Missions O.M.I.*, 57 (1923), p. 258; cf. aussi REY II, p. 865 et RAMBERT II, p. 717.
- 13 Cette affaire a été étudiée par Yvon BEAUDOIN, O.M.I.: «Les relations entre M<sup>gr</sup> Cruice et les Oblats en 1861-1862», dans *Études Oblates*, 21 (1962), pp. 281-317.
- 14 Reg. des conseils généraux, 28 avril 1862. A.G.R.
- 15 Le père Eugène MÉLINE, O.M.I., qui a écrit sur ces reliques, dit ne pas savoir exactement pourquoi une partie du coeur n'a pas été donnée à Notre-Dame de la Garde; cf. *Petites Annales*, 20 (1910), p. 26. Le père Charles TATIN, O.M.I., affirme que cette relique ne fut pas demandée par les administrateurs du sanctuaire: «c'est du moins ce que j'ai entendu dire», écrit-il; cf. *Missions O.M.L.*, 57 (1923), p. 258.
- 16 Conseil général du 28 avril et du 25 juin 1862; *Circulaires administratives*, t. 2, pp. 93 et 94.
- 17 *Circulaires adm.*, t. 3, p. 30.
- 18 *Missions O.M.L.*, 1908, p. 279; *Petites Annales*, 20 (1910), p. 26.
- 19 *Circulaires adm.*, t. 3, pp. 91 et 110; Codex historique du scolasticat de Rome I, p. 251.
- 20 *Missions O.M.L.* 67 (1933), p. 26; Procès-verbal, 14 mars 1907, Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 3.
- 21 Codex hist. du scol. de Rome II, p. 6; I, p. 260.
- 22 *Ibid.*, II, p. 6 (28 février 1907).
- 23 *Information OMI*, mars 1985, p. 3.
- 24 Procès-verbal de la translation, 14 mars 1907. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 3.
- 25 Reg. des conseils généraux, avril 1936-décembre 1946, p. 161.
- 26 G. Lesage au père II. Tassel, 23 février 1976. Arch. Post., DM XIX 13, n° 19.
- 27 Codex hist. du scol. II, pp. 261-262 (5 septembre 1937).
- 28 Ce reliquaire a été ouvert le 11 septembre 1972; l'ampoule, brisée sans doute lors du transfert de via Vittorino da Feltré à via Aurelia, fut renouvelée; cf. A. MITRI *Diario*, 1971-1976, p. 274. Arch. de la Post.
- 29 *Missions O.M.I.*, 1908, pp. 279-281; Codex hist. du scol. de Rome, 8 juin 1908, II, p. 24.
- 30 Procès-verbal, Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 3; Codex hist. du scol. de Rome, 18 mars 1907, II, pp. 6-8.
- 31 Notes du père Richard, s.d., Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 8. Le père Richard est décédé le 22 janvier 1966. On ne peut savoir s'il avait conservé lui-même cette relique de 1907 à 1926 ou si elle était restée à Rome. Le procès-verbal de 1907 ne dit rien de cette parcelle. Il a écrit ses notes à ce propos longtemps après 1907 et 1926, car les dates qu'il donne sont fausses. On a l'impression que les pères Richard en 1907 et Thévenon en 1912 ont prélevé une parcelle du coeur plutôt à l'insu des autres Oblats présents.
- 32 Brevi parole rivolta al Rev. mo Padre Walsh..., 6 décembre 1964, Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 13.
- 33 Notes et déclaration du Postulateur, Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 13 et n° 14.
- 34 C'est le père John Walsh, assistant général, qui porta le nouveau reliquaire à San Giorgio, le 6 décembre 1964. Ce reliquaire a subi des modifications au moment de la béatification du Fondateur; cf. Arch. de la Post., DM XIX 13 et 14.
- 35 Procès-verbal du 20 février 1912, signé par M<sup>gr</sup> Dontenwill, le père Charles Thévenon et le docteur Prolé. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 7.
- 36 Tous ces détails proviennent encore des notes imprécises du père Richard. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 8.
- 37 Notes du père Fernand Jetté. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 33.
- 38 *Missions O.M.I.*, 1 (1862), pp. 397-398.
- 39 Cf. Yvon BEAUDOIN, O.M.L., «Le scolasticat de Montolivet (1854-1962)», dans *Études Oblates*, 27 (1968), pp. 262-270.

- 40 *Petites Annales*, 20 (1910), p. 26.
- 41 Missions O.M.I. 10 (1872), p. 701.
- 42 *Missions O.M.I.*, 19 (1881), pp. 174-176.
- 43 *Missions O.M.I.*, 22 (1884), pp. 267-268.
- 44 *Missions O.M.I.*, 26 (1888), pp. 464, 466.
- 45 *Ibid.*, pp. 465-466. Note manuscrite du père Tatin, Arch. de la Post., DM XIX 13, no 6.
- 46 *Missions O.M.I.*, 27 (1889), pp. 236-238, 57 (1923), p. 258; *Petites Annales*, 20 (1910), p. 27.
- 47 *Petites Annales*, 20 (1910), pp. 27-28.
- 48 *Missions O.M.L.*, 69 (1935), p. 614.
- 49 Détails fournis par les pères H. Verkin et H. Tassel. Arch. de la Post., DM XIX, n° 9. Cf. J. THOSAC, *Missionnaires et Gestapo*, Paris, 1945, pp. 47-48; J. CADEN, *Par 5 fois l'herbe but du sang*, série d'articles publiés sur *Hebdo du Saint-Maurice*, Shawinigan, Québec, en mai 1974.
- 50 Déclaration du père Yves L'Hénolet, O.M.I., Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 21.
- 51 La relique est conservée dans la chambre où habitait le Fondateur en 1816-1823.
- 52 Note manuscrite du père Tatin, 11 juin 1909. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 6; *Missions O.M.L.*, 57 (1923), p. 258; Codex historique d'Inchicore.
- 53 Procès-verbal. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 1; *Missions O.M.L.*, 23 (1885), pp. 77-82.
- 54 Conseil général du 16 avril 1907.
- 55 Procès-verbal. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 2.
- 56 Codex historique du scolasticat Saint-Joseph, cahier I, 24 juillet 1907, p. 294; Codex hist. du scol. de Rome, II (12 juillet 1907), p. 11; le père Herménégilde CHARBONNEAU, O.M.I. a préparé un dossier sur *l'Authenticité de la précieuse relique du cœur du bienheureux Eugène de Mazenod conservée à l'Édifice Notre-Dame, Richelieu, Qué.*, 1983. Arch. de la Post., DM XIX 13, n° 22.
- 57 Codex historique de la Résidence Villeneuve à Ottawa, cahier I (1967-1974), p. 14.
- 58 Codex historique de Richelieu, 7 et 18 novembre 1969, t. VI, pp. 37, 38.
- 59 *Nouvelles Oblates de la prov. Saint-Joseph*, vol. X, n. 7, 18 octobre 1983, p. 39.
- 60 *Ibid.*, vol. X, n. 18, 25 février 1985, p. 131.
- 61 *Missions O.M.I.*, 23 (1885), pp. 80-81.

# Juridical History of the Oblate Brothers

SOMMAIRE - Pour secondar les efforts des prêtres, la Congrégation des Oblats a accepté très tôt dans ses rangs des frères dont le statut était différent de celui des prêtres et de ceux qui se préparaient au sacerdoce. Cet article de la Revue est le dernier chapitre - remanié pour la circonstance - d'une thèse en droit canonique sur la nature de la Congrégation et qui traite du statut juridique des frères et de l'évolution historique de leur situation dans notre famille religieuse. Les frères sont Oblats à part entière. M<sup>gr</sup> de Mazenod les tenait en haute estime. Les fonctions des frères sont très variées, dépendant des besoins; ils pourront être professeurs ou catéchistes, etc. Au chapitre général de 1966 et dans les Constitutions et Règles de 1980 spécialement, on insiste beaucoup sur le rôle missionnaire du frère qui, avec le prêtre, travaille à l'avancement du règne du Christ. La deuxième partie de l'article traite de points spécifiques comme le nom, les vœux, l'habit, la formation, le diaconat, le supérieurat, etc.

Although Blessed Eugene de Mazenod founded the Missionary Oblates of Mary Immaculate as a community of priests to conduct parish missions in Provence and to exercise the other priestly ministries that he had done in Aix-en-Provence, from almost the beginning of the Congregation there have been non-clerical or lay members known as brothers. Their status, which has always been distinct from that of the priests and those preparing for the priesthood, is the subject of this article.

The material presented here was originally the last chapter of my doctoral dissertation in canon law<sup>1</sup> Presupposing a treatment of the essentially clerical nature of the Congregation as defined by canon 588, § 2,<sup>2</sup> here the juridical status of the brothers and the historical evolution of their position as lay members in a clerical congregation is treated. Consequently the history and dedicated service of the some two thousand living and deceased Oblate brothers is touched upon only in so far as required for a understanding of the juridical nature of their status.<sup>3</sup>

## Sons of the Congregation.

From the very beginning de Mazenod established as the purpose of his group of missionaries not only priestly ministry but also the practice of the religious virtues for the sanctification of the members. The evolution of the institute from that of a society of diocesan missionaries to that of a religious community was very rapid. Already in 1817 de Mazenod wrote that they were a congregation of regular clergy.<sup>4</sup> The first Constitutions with vows of celibacy and obedience were adopted in 1818, and the vow of poverty was added in 1821.

Following the long tradition of clerical religious communities, de Mazenod in the 1818 Constitutions foresaw a special category of members known as "frères convers," lay brothers.

In the introduction to the first Constitutions he wrote that there would be a section on the brothers and left two blank pages at the appropriate place in the manuscript for it.<sup>5</sup> It will be recalled that he wrote the Constitutions in thirteen days. This along with the fact that at that time there had not yet been any brothers and also that Alphonsus Liguori did not have a special section on the brothers explain his not writing the section at that time.

Before proceeding further it would be good to examine the various names for the brothers used in the beginning of the Congregation. In the 1818 Constitutions there are only five references to the brothers and the following words are used: "frères,"<sup>6</sup> "frère laïque,"<sup>7</sup> and "frères servants"<sup>8</sup> each once. Twice "frères convers" is employed.<sup>9</sup>

In the final French text of 1824 or 1825 upon which the Latin translation of 1825 was based the same words are used, except "frère laïque" becomes "frère lai"<sup>10</sup> and "frères servants" was changed to "frères servans."<sup>11</sup> This latter change may have been a mistake in copying the text. In addition to the five references mentioned in the previous paragraph a section was added on the spiritual prefect of the brothers in which "frères convers" is used five times.<sup>12</sup> In the special section on the brothers in the third part of the Constitutions "frères convers"<sup>13</sup> is used eight times and "frères"<sup>14</sup> is used four times.

The official Latin text of 1827 translates these various names indiscriminately as either "fratres laici" or "fratres famulantes." Also "religiose famulantes" and "famulantes" are each used once. There is no apparent pattern for choosing one expression or the other, v.g., in the section on the spiritual prefect of the brothers the French text uses only the expression "frères convers," which is translated twice by "fratres famulantes" and thrice by "fratres laici."<sup>15</sup> On the other hand the special section on the brothers has five times "fratres famulantes," four times "fratres laici," twice "novitii famulantes," and once each "religiosi laici" and "famulantes".<sup>16</sup> The Latin text never uses the expression "fratres conversi." It is to be noted that the translation was not made by de Mazenod but by Albini and Courtès.<sup>17</sup>

Because of the prevailing use in the French texts of "frères convers" and the indiscriminate translation of the various French expressions for the brothers as either "fratres famulantes" or "fratres laici," there is no basis for concluding that there is any special significance to be seen in the use of the Latin word "famulantes."<sup>18</sup> This is especially so, since there is no evidence to indicate that the Mazenod was responsible for choosing one Latin word over another. In any case, the everyday name was "frères convers."

The most important article concerning the brothers in the 1827 Constitutions is the first in the section entitled "De fratribus famulantibus," i.e., lay brothers:

**Art. 1.** The Society welcomes as sons men of good will, who, though not possessed of the knowledge necessary for missionaries, and even declining to attain it, desire, however, to labor for their own salvation under the guidance of the Rules of our Institute, while employed in duties which pertain in religious institutes to lay brothers.<sup>19</sup>

An analysis of this article separates a number of elements: 1) the Congregation accepts as members men who do not intend to become missionaries; 2) either because they do not have the necessary education or do not wish to acquire it; 3) who seek their own salvation by following the Constitutions of the Congregation; and 4) they will do the traditional work of lay brothers in religious institutes.

It must be noted that the word "missionary" both in popular usage and as a technical word meant only priests. It is with Vatican II that lay persons were officially called missionaries.<sup>20</sup> No doubt, it is superfluous to point out that the first Constitutions were written long before universal education was common. This explains article eight of this section, which presupposes that some of the brother candidates will not be able to read and write.

However, the brothers are not to be considered as servants, but as "veri Societatis filii," true sons of the Society, who are responsible for the domestic tasks for the common benefit of the Society and of the Church, while others are responsible for greater duties (Art. 11). Consequently they share the same dining room and religious exercises, in so far as compatible with their duties and education, with the rest of the community (Art. 12). Because of their other duties, they were exempt from divine office, but were to recite a certain number of Our Fathers, Hail Marys and Glory Bes (Art. 19-21).

Instead of making perpetual vows at the end of the novitiate, as was the case with priests and students for the priesthood, the brothers made their oblation for one year, and at the end of one year for five years (Art. 15). Then they could make their perpetual vows.

Particular note should be taken of the fact that the temporary profession of the brothers was also called "oblation" (Art. 15-18). This was the same word used for the perpetual vows of the members of the institute, and the origin of the name Oblate. Although the brothers were not missionaries, they were equally members of the family as Oblates, religious. This is clear from the expression "ceterorum Oblatorum," the other Oblates (Art. 15). This is pointed out here because at that time the scholastics were generally called "oblats" or "simples oblats" when distinguishing them from the fathers and the brothers.

The other members received with their oblation, which was always perpetual, the large cross to be worn as part of their habit as missionaries. The brothers with their temporary oblation received a smaller cross without the corpus as part of their habit (Art. 27-28). Their habit was not the regular cassock of the missionaries, who belonged to the clergy, but rather a shorter cassock (Art. 26). However, while working they could wear ordinary clothes (Art. 29).



## **De Mazenod and the Brothers.**

It would seem that some of the priests did not have de Mazenod's appreciation for the role of the brothers in the Congregation, and in spite of the clear prescriptions of the Constitutions treated them as hired servants. This judgement is based on de Mazenod's correspondence. In 1842 he wrote the novice master,

I reply that I have always considered it an injustice to make men, who have joined us to become religious, work from morning to night.

Without a doubt they have to work, but they must also pray, and they have to learn the duties of the religious life. They are not hired hands, they cannot be treated as paid servants who are given a wage to work all day long.<sup>21</sup>

The letter continues with detailed specifics as to how the brothers are to be present for the community prayers and meals, and are to be given the regular spiritual conferences prescribed by the Constitutions.

In a 1853 letter to the superior in Oregon, who wrote complaining of the lack of religious spirit among the brothers, de Mazenod advised,

Try to make them understand this without offending them because they are complaining that they are being treated too harshly, that they have been made into slaves, and that nobody cares for their spiritual welfare, which is serious, for this is a right that nobody can deny them, and I must ask you to provide for them in this matter so as to acquit yourself of an obligation from which you cannot be dispensed. Also, their load of work must be decreased: this is a duty in charity and justice.<sup>22</sup>

De Mazenod's concern for the brothers was not limited to their spiritual life. He did not hesitate in insisting that their talents be respected and used in such a way to benefit both the Congregation and the human growth of the individual. His insistence on true respect for the individual brother can be seen in the letter recommending a new postulant.

I don't have the time to recommend to you the postulant novice that I am sending you. He is a man of good will, capable of great sacrifices for the good Lord, for whom he gives up all the advantages that he could have in the world. I bring to your attention that he should not be assigned to heavy work. He should not be used on the farm or in the garden. He has other talents that should be used in the Congregation, perhaps in some educational institution. He has excellent penmanship; it would be difficult to find a better master. I give you this advice, so that you do not make a mistake. It is a question of forming him to the religious life, to develop in him the germ of the virtues that the Lord has placed in his heart, along with good measure of good will and perfect devotion. Make of him a good religious and ask of him only that which he is capable of and for which he is made. I repeat, he is for light and artistic work, if necessary... It may happen that outside the novitiate they complain that we have not placed a pickaxe in his hands, but I repeat it again, I am not sending him to you for that purpose.<sup>23</sup>

The acceptance of foreign missions in 1841 opened a whole new apostolic field not only for the fathers, but even more so for the brothers. There were nine professed brothers at the time, and two of them were in the first group to leave for Canada. Brothers, who had until then performed only "the traditional work of lay brothers in religious institutes," would quickly become also teachers and catechists in Canada, England, Ireland, the United States, southern Africa and especially in Ceylon. Even before the Constitutions were changed in 1853 to recognize officially this new apostolate, de Mazenod would speak of them as catechists.<sup>24</sup>

Louis Soullier, who during his twenty-five years as assistant general and later as superior general (1893-1897) was visitor of practically the whole Congregation, was guided by the same principles as de Mazenod.

Our principle of government is that subjects be used according to their abilities. Just as among the ordained, some have more aptitude for preaching, and others for teaching - differences that we are happy to take into consideration, without nevertheless establishing categories among our priests; thus, among the lay members, some have more aptitude for education, others for manual work, this permits us to satisfy the various needs without creating honorific distinctions or privileged situations.<sup>25</sup>

## **Instruction of Poor Children.**

The 1850 general chapter recognized the need of some of the brothers being teachers and catechists and approved that the Constitutions should be amended to include such work by the brothers.<sup>26</sup> In conformity with this decision the first article on the brothers was modified by the addition of the words, "and also in the instruction of poor children, when judged expedient."<sup>27</sup>

Although the apostolate of teaching was officially open to the brothers with the 1853 Constitutions, this in itself did not fill the need for teachers. There simply were neither enough brothers nor sufficient brothers who were prepared to teach. At subsequent general chapters the question was raised repeatedly under different forms. Since there were few, if any, schools in the missions, the need was great to found new schools and enlarge the existing ones. To fill this need it was proposed that a separate category of teaching brothers be founded within the Congregation.

This was rejected by the 1856 chapter because such a special class of brothers could have great difficulties in their relationship with the lay brothers in the strict sense.<sup>28</sup> The 1861 chapter strongly encouraged the preparation of brothers for teaching, but insisted that they would not form a distinct category within the Congregation.<sup>29</sup> The 1879 chapter again rejected a proposal for a separate class of brothers after the intervention of Cardinal Guibert who maintained that troubles would be caused by the ambition of such brothers to become priests, and their temptation to scorn ("mépriser") the fathers.<sup>30</sup>

At the 1887 chapter a proposal was adopted to establish an apostolic school to prepare teaching brothers for the missions, even though it was pointed out that there could be the danger of schism within the Congregation as there was with the Marist [sic] Brothers and the Brothers of Charity.<sup>31</sup> However, this was not in fact begun.

Seven years later it was the danger of the brothers wanting to become priests and of internal dissension with the consequent lessening of religious spirit that were pointed out. Still the 1893 chapter voted to form teaching brothers for work both in the missions and "apud domesticos fidei magis exultos," among the faithful. They would not, however, be a separate category.<sup>32</sup> Evidently the majority of the chapter was more impressed by the apostolic needs, than by the "danger" of having educated brothers. The 1904 chapter insisted that the provincials should do everything possible to develop the natural talents of the brothers.<sup>33</sup>

Even though the number of brothers, who were teachers, was always the minority, the official position of the Congregation was constant: to meet the needs, especially in the missions, brothers were to be formed as teachers without, however, forming a distinct category of brothers. This was in accord with de Mazenod's principle that each man should be employed in accord with his talents and the needs of the Church and Congregation.

### **Extended Apostolic Role.**

The 1928 Constitutions not only transferred the first article on the brothers to the first chapter of the Constitutions but it also omitted the expression that the brothers did not have the knowledge to be missionaries. This was no longer the case, and many found it objectionable. It also changed the last part of the article to read, "in the performance of domestic duties as lay brothers, or also in rendering such other assistance to the missionaries as may be judged opportune by Superiors."<sup>34</sup> This more supple wording recognized that the teaching brothers were a minority, and at the same time opened to the brothers other occupations not requiring ordination.<sup>35</sup> It is to be noted that still the brothers were not "missionaries."

It was the 1966 general chapter that sought to integrate the brothers as closely as possible in the community and apostolate of the Congregation.

The Chapter has considered the vocation of the Brothers, in its baptismal richness and specifically religious character, rather than in relation to the priesthood, since both the Fathers and the Brothers are associated with the mission of the Congregation, each according to his proper function in the Church.<sup>36</sup>

This found its expression in a number of articles in the 1966 Constitutions "ad experimentum." For the first time the particular law of the Congregation proposed a truly adequate picture of the field of apostolic labors opened to the brothers. The more important articles are quoted here because of

their influence on the evolution of and greater understanding of the role of the brothers in the work of the Congregation.

**1** - ...priests in union with brothers (laicis),<sup>37</sup> bound by religious vows and living together as brothers, closely cooperating with one another in Christ the Savior, devote themselves principally to the preaching of the Gospel to the poor.

**5** - ...priests and brothers (laicis) will work with one heart, each in his own ministry and in his own field, for the advancement of the Kingdom of God.

**48** - The brothers, by reason of their occupations, are often closer to the laity than are the priests; they are often concerned more with temporal tasks. Nevertheless they renounce legitimate earthly values and advantages, and thus bear witness in a special manner to the faith of the Church in Christ.

**Rule 15** - The brothers have an important missionary role to play everywhere, but especially where the Church is being established. Their work often places them in close contact with the everyday life of the people. They are thus called to give special witness of a life inspired by the Gospel.

This allows them to exercise a very fruitful apostolate, complementary to that of the priests of their community.

**Rule 16** - Moreover, because of their special competence, they can cooperate efficaciously in the technical development of the region. In this manner they will show forth the effectiveness of their love for men, in pursuit of their missionary apostolate.

**Rule 17** - They will share in certain pastoral works such as catechizing, teaching, formation, social works and actively participating in the celebrating of the liturgy, assuming roles proper to them.

**Rule 18** - As a result of community solidarity, they share in the life and apostolate of their house simply by carrying out faithfully those charges which are entrusted to them according to their respective aptitudes, whether of an intellectual, technical or manual nature.

Since article 9 of the 1928 Constitutions had already extended to the brothers apostolates not requiring ordination, one might ask what juridical change did the 1966 Constitutions "ad experimentum" make in their work. Perhaps one could say that the 1928 Constitutions contained the germ of what was to be written in 1966. Certainly there is a logical development of the tradition of the brothers performing the apostolates for which they were qualified.

The basis for an adequate response is that the whole question is not so much juridical but rather historical, theological, and psychological. First of all the world of 1928 was very different from that of 1966. Vatican II accelerated the theological understanding of the role of the laity in the Church. Because of this, religious were psychologically ready to see the implications of these developments in their lives and apostolate. Barriers were dropped, new fields were opened, and horizons were raised. The above quoted articles from the 1966 Constitutions and Rules "ad experimentum" simply could not have been written in 1928, and if they had been written, they could not have been understood at that time.

The 1982 Constitutions broke from the tradition of previous Constitutions by not naming or describing various apostolic works.<sup>38</sup> The work of the Congregation is described as the evangelization of the poor without mentioning specific ministries of either the fathers or the brothers.

**1**... We come together in apostolic communities of priests and Brothers, united to God by the vows of religion. Cooperating with the Savior and imitating his example, we commit ourselves principally to evangelizing the poor.

**5**. We are a missionary Congregation. Our principal service in the Church is to proclaim Christ and his Kingdom to the most abandoned...

**7**. As priests and Brothers, we have complementary responsibilities in evangelizing. We will spare no effort to awaken or to reawaken the faith in the people to whom we are sent, and we will help them to discover "who Christ is". Our mission puts us on constant call to respond to the most urgent needs of the Church through various forms of witness and ministry, but especially through proclaiming the Word of God which finds its fulfillment in the celebration of the sacraments and in the service of others...

**38**. Obedience and charity bind us together, priests and Brothers, keeping us interdependent in our lives and missionary activity...

In his presentation to the Congregation of the proposed text for the Constitutions and Rules to be considered by the 1980 general chapter the president of the commission that prepared the text wrote,

In the spirit of the Council documents and according to the expressed desire of many, the distinction between Fathers and Brothers has been considerably toned down. The text proposes a special article on the Brothers in the First Part, and some articles on formation specific to them in the Third Part.<sup>39</sup>

Among the recommendations concerning the proposed text was the suggestion that there be no special article on the brothers since such an article would signify a distinction between the priests and the brothers.<sup>40</sup> The article that had been proposed for the Constitutions was dropped, but one was

placed in the Rules.

This is Rule 3, which was composed by the brothers, who were members of the chapter, and approved on their recommendation. For that reason it has special significance.

**R 3.** Les Frères oblats participent à l'unique sacerdoce du Christ. Ils sont appelés à collaborer à leur manière à la réconciliation de toutes choses en Lui (cf. Col 1, 20). Par leur consécration religieuse, ils témoignent d'une vie tout inspirée de l'Évangile.

Les Frères ont partout un rôle missionnaire important à jouer dans la construction de l'Église, mais spécialement là où est proclamée pour la première fois la Parole de Dieu. Leurs services d'ordre technique, professionnel ou pastoral, leur donnent souvent l'occasion d'exercer un ministère fructueux en des milieux que ne sont pas toujours accessibles aux prêtres.

**R 3.** Oblate Brothers share in the common priesthood of Christ. They are called to cooperate in their own way in reconciling all things in him (cf. Col 1: 20). Through their religious consecration, they offer a particular witness to a life inspired by the Gospel.

Brothers have an important missionary role to play in building up the Church everywhere, but especially in those areas where the Word is first being proclaimed. Through their technical, professional or pastoral service they are often able to exercise a fruitful ministry in situations not always open to the priest.<sup>41</sup>

The full participation of the brothers in the whole life and ministry of the Congregation is very emphatically asserted by the recently promulgated "General Norms for Oblate Formation,"

In fidelity to the Founder's charism, the priesthood remains an essential element of the Congregation, since the principal goal of its mission is full evangelization: witness, proclamation of God's Word, implanting and building up of the Church, celebration of the sacraments, especially of Reconciliation and of the Eucharist. As priests and Brothers, Oblates have complementary responsibilities and roles in evangelizing (cf. C. 7 and Rules 3 and 7). The Oblate religious missionary life and the mission of both priests and Brothers are inseparably linked to the ministerial priesthood.<sup>42</sup>

They (the brothers) also share, by reason of belonging to a Congregation whose identity is marked by priestly ministry, in a particular relationship to the ordained priesthood.

With the riches proper to their vocation, the Oblate Brothers share actively in the community life and works of the Province. Their vocation does not separate them from their fellow Oblates either in their living or working situations. The tasks assumed by the Brothers in service of the mission depend on the life and options taken by each Province; the range of these tasks is very broad and should always remain open.<sup>43</sup>

## Oblates and Missionaries.

The brothers are true Oblates and true missionaries. Why state the obvious? Because some have not in the past understood that the brothers are full members of the Congregation, and even today some may not realize that now they are truly missionaries.

De Mazenod in parallel texts used the same expression for clerical candidates and brother candidates seeking to join the Congregation. In both cases the words used are "in filios adscribere," be enrolled as sons.<sup>44</sup> Thus all the members are sons of the Congregation, and true members of the family.

De Mazenod used the same word for the religious profession of the brothers and the other members, "oblation." By making their profession all became Oblates.

This is confirmed by Deschâtelets, "...the Oblate vocation is the same for the Fathers as well as for the Brothers."<sup>45</sup> This constant tradition is the basis of the following statements found in the "General Norms for Oblate Formation,

From the very first years of the Congregation, Brothers joined priests in order to live the religious missionary charism of the Blessed Eugene de Mazenod.<sup>46</sup>

Oblate formation is fundamentally one. For both priests and Brothers, it is formation in one and the same charism. For both it shows, in ways appropriate to each group, the inseparable relationship to the ministerial priesthood.<sup>47</sup>

It would be superfluous to repeat what was said above concerning the evolution of the meaning of the word "missionary."<sup>48</sup> There is no doubt, as the word is accepted today both by the hierarchical Church and in common usage, that the brothers are missionaries.

The 1982 Constitutions speak twice of all Oblates as missionaries. The first time is in article 32 in

reference to prayer life, "It is as missionaries that we worship, in the various ways the Spirit suggests to us. We come before him bearing with us the daily pressures of our anxiety for those to whom he has sent us (cf. 2 Cor 11: 28)." The second is in article 65. Here the young Oblates, scholastics and brothers, are instructed to prepare themselves for perpetual oblation by continuing to assimilate the Oblate charism, "...they will gradually become men of God, missionaries rooted in Christ, who are ready to give themselves totally through their perpetual Oblation."

Any remaining doubts that may have possibly existed as to whether the brothers are missionaries should have been laid to rest by the statement of the norms for formation,

The Brothers are missionaries by the same title as are all the members of the Oblate Congregation, but they share in the pastoral responsibility of the Church by works proper to them. They also share, by reason of belonging to a Congregation whose identity is marked by priestly ministry, in a particular relationship to the ordained priesthood.<sup>49</sup>

In this context what does the expression "by the same title" mean? It signifies unequivocally that the brothers, just as all other Oblates, are missionaries by virtue of their oblation and consequent membership in the Missionary Oblates of Mary Immaculate, a missionary institute.<sup>50</sup>

5. We are a missionary Congregation. Our principal service in the Church is to proclaim Christ and his Kingdom to the most abandoned... These are the poor with their many faces; we give them our preference.<sup>51</sup>

### **The Name "Brother".**

The 1953 general chapter devoted considerable time to various questions concerning the brothers - their formation, replacement of the traditional office, Masses to be said for the intentions of the brothers, and ten secondary questions.<sup>52</sup> The first of these was the name or appellation to be used for the brothers. The following are the French and English proposal as presented to the chapter:

1. APPELLATION: "Frères Convers": on demande de remplacer le Latin "famulans" par "coadjutor" et le français "frère convers par frère coadjuteur or auxiliaire or simplement frère oblat". LA COMMISSION ÉMET LE VOEU que l'on généralise l'habitude de dire non plus frère convers mais coadjuteur et qu'on emploie l'expression missionnaires oblats à la place de Pères oblats pour ne pas exclure les Frères. Pour les textes de nos Stes Règles "famulans, famulantes," la Commission renvoie la question à la Commission préparatoire.<sup>53</sup>

1. APPELLATION: "Frères Convers": it is requested that the Latin "famulans" be replaced by "coadjutor" and the French "frère convers" by coadjutor or auxiliary or simply oblate brother." THE COMMITTEE PROPOSES that the custom be generalized of saying no longer "frère convers," but coadjutor and that the expression Missionary Oblates be used in place of Oblate Fathers in order not to exclude the brothers. For the text of our Holy Rules "famulans, famulantes," the committee refers the question to the preparatory commission.

The proposal was approved by the chapter,<sup>54</sup> and presented to the Congregation in these words,

(Le Chapitre) favorise aussi l'appellation de "coadjuteur" au lieu de convers, celle de "Missionnaires Oblats" pour y inclure les Frères...<sup>55</sup>

(The Chapter) also favors the appellation of "coadjutor" instead of "lay", that of "Missionary Oblates" to include Brothers...

What was actually proposed was using the French term "Frère coadjuteur" instead of the French term "Frère convers". The members were invited to suggest a corresponding English term to use instead of "Lay Brother". Hence it is in order to suggest an appellation which might prove to be more widely preferred than that of "Coadjutor Brother"<sup>56</sup>

The use of the terms "frère convers" and "lay brother" has gradually diminished since the 1953 chapter. It would seem that the second part of the proposal approved by the chapter was not expressed clearly in the circular letter. In any case it was not understood by many, and "Oblate Fathers" is still frequently used to mean the Congregation or its members. It would be interesting to poll the Oblates today in order to find out how many of them know that a general chapter officially encouraged the use of the name "Missionary Oblates."<sup>57</sup>

The 1966 Constitutions and Rules "ad experimentum" employed the word "laici" twice in referring to the brothers and the rest of the time the word "frater."<sup>58</sup> In the two instances where the Latin text had "laici" the French, German, Spanish, and Italian semi-official translations had "laïcs," "laïen," "laicos," and "laici." On the other hand the English translation used the word "brothers."

In his presentation of the chapter to the Congregation, Deschâtelets gave as one of the chapter's guiding principles,

2) The Capitulants preferred to indicate the positive aspects rather than the negative ones of the life of the Brothers. There is no more question of Lay Brothers or Coadjutor Brothers, but simply Brothers.<sup>59</sup>

But it is quite evident that by this last sentence Deschâtelets was speaking about the name to be used for the brothers, and not an elimination of the distinction between the brothers and the scholastics, i.e. professed students for the priesthood. This is very clear from the context in the 1966 Constitutions and Rules, "ad experimentum."<sup>60</sup>

The 1972 chapter explicitly considered the name to be used for the brothers. The following proposal was approved,

#### 36 - Brothers

The term "Brothers" is applied to all Oblates who have made vows or promises according to "Renovationis Causam", and are not ordained to the Priesthood.<sup>61</sup>

Brothers who are in the period of explicit preparation for the Priesthood are called "Scholastics". A period of regency (stage), even if it interrupts the regular course of studies, is to be considered as part of such explicit preparation.<sup>62</sup>

With time this official policy has become in fact a general practice within the Congregation.<sup>63</sup> Although it must be admitted that old habits die hard. In the 1982 Constitutions and Rules the word "brothers" is used only for those not preparing for the priesthood. This is consistent with previous Constitutions, although since 1826 professed students for the priesthood officially have also been called "brother."

### Oblation.

To simplify the presentation and provide for easy comparison, the evolution of the principal norms for oblation for priests and scholastics will be considered first. Then those for the brothers will be presented.

Following the general practice of religious institutes of that time, de Mazenod in the first Constitutions prescribed that perpetual vows were to be made at the end of the novitiate.<sup>64</sup> However, ordinarily a novice was not to be admitted to oblation until he was a subdeacon.<sup>65</sup> This meant that ordinarily no scholastic would make his perpetual oblation before he was twenty-one.

These norms were maintained in the 1827 Constitutions.<sup>66</sup> The 1853 Constitutions dropped the latter provision, but stated that the novitiate could be extended for those who were not subdeacons, if it was opportune.<sup>67</sup> In such a case the novice, after a year in the novitiate, went to the scholasticate to begin his studies while continuing to be novice. He would make his oblation there.

The 1867 general chapter was faced with the necessity of the novices living in a novitiate approved by the Holy See, and the undesirability of the scholastic novices either making their perpetual oblation after one year of novitiate or of postponing their studies. The solution was to introduce temporary vows for one year for novices not in sacred orders.<sup>68</sup> However, they were not to receive the oblate cross until their perpetual oblation.<sup>69</sup>

The 1910 Constitutions conformed to the "Normæ" of 1901 and required that all priests and scholastics make annual profession for three years prior to perpetual oblation.<sup>70</sup> This provision was repeated by the codes of 1917 and 1983, and all subsequent editions of the Constitutions.<sup>71</sup>

When de Mazenod added to the Constitutions the section on the brothers, he provided that they would make temporary vows for six years prior to perpetual oblation.<sup>72</sup> One of the cardinals who studied the Constitutions in view of papal approval objected to this, and de Mazenod argued as to the wisdom of this provision citing the practice of the Brothers of the Christian Schools." He also prescribed that ordinarily the brothers would not make vows before they were twenty-one.<sup>74</sup>

According to the 1827 Constitutions they were to make first annual vows for a year, and then five year vows prior to perpetual vows.<sup>75</sup> This was changed in the 1910 Constitutions to follow the same provision as for the priests and scholastics of annual vows for three years, but this was to be followed by three year vows, keeping six years of temporary profession before perpetual oblation.<sup>76</sup> This edition of the Constitutions also changed the minimum age for vows for the brothers to seventeen.<sup>77</sup> The 1966 Constitutions "ad experimentum" required that the brothers make annual vows for six years before perpetual profession.<sup>78</sup>

The 1917 code completely reorganized the legislation for vows, and imposed the same requirements for clerical and lay religious. The 1928 Constitutions adopted for everyone the minimum ages of the 1917 code of fifteen years completed for beginning novitiate and twenty-one years completed for perpetual profession.<sup>79</sup>

The 1982 Constitutions for the first time established uniform norms for length of temporary vows for all Oblates – priests, scholastics, and brothers. All are required to make annual profession for a minimum of three years prior to perpetual oblation.<sup>80</sup> The minimum age for profession is not mentioned and consequently is that of the common law – eighteen and twenty-one years completed for first and perpetual oblation respectively.<sup>81</sup>

### Religious Garb.

The Missionaries of Provence kept the cassock, which they had worn as secular priests, but ceased wearing the "rabat," the clerical neckpiece common in France at that time, as their habit. De Mazenod spoke of their dress as the "habit missionnaire," the missionary habit.<sup>82</sup> With oblation they received a large cross which they wore hanging around their necks at all times.<sup>83</sup> This was incorporated in the Constitutions.

**Art. 1.** They will have no other habit than the cassock (ecclesiastica talaris), which they wear even when travelling, except in the cases of longer journeys, when a coat (tunica brevior) is worn.

**Art. 2.** Their only distinctive mark will be the crucifix, which for the convenience of their ministry, they will wear upon their breast, inserted in the cincture and hanging from a cord around their neck. This crucifix will serve as the credentials of the mission to be carried to different peoples.<sup>84</sup>

It is not hard to understand the reasons leading de Mazenod to adopt a different garb for the brothers. They were not clerics, this explains why they did not wear the "ecclesiastica talaris," the clerical cassock. They were not missionaries, hence neither the missionary habit nor the large cross of the missionaries. However, they were religious and had to be given an appropriate religious habit.

**Art. 26.** The dress of the lay brothers is a simple wool tunic (tunicella), which they wore upon beginning the novitiate.

**Art. 27.** When they make annual vows, they receive a plain cross.

**Art. 28.** With perpetual vows, they receive the corpus of Christ crucified.

**Art. 29.** During their work, the lay brothers may wear ordinary clothing.<sup>85</sup>

These articles underwent but very minor modifications in the various editions of the Constitutions until 1910. In spite of this, there were, it would seem, almost continuous questions, problems, diversity, and even harsh words concerning the brothers' manner of dressing.<sup>86</sup>

De Mazenod had in 1843 determined the brothers' habit would be similar to that of the fathers, but shorter, in conformity with the practice of other religious communities and that the size of the their cross was to be twelve by six centimeters.<sup>87</sup> It would seem that some of the French brothers wore cassocks almost as long as those of the priests, and because of "ambitious pretensions" they had even begun to wear crosses almost as large as those of the fathers. In 1867 insistence was placed on returning to the length of the cross set by de Mazenod.<sup>88</sup> The 1879 chapter decided that the size was to be sixteen centimeters by eight.<sup>89</sup>

There was great diversity as to when the brothers were to wear their habit, and much was left up to the provincials. Many of the brothers were very unhappy with the short cassock prescribed for them. In France they wore outside the house either lay clothes or a cassock about as long as that of the fathers. With persecution of the Congregation in France in 1880 the brothers ceased wearing a habit, even in the novitiate. The 1903 persecution confirmed this practice.<sup>90</sup>

Many of the brothers, especially those in Italy, were discontented with this situation. Word of this must have gotten to Esser, who wrote in his "votum" of 1907,

The poor brothers, for example, do not have a clearly set habit. Except in the German province (if I am well informed), they do not ever go out in their religious habit, but in lay clothes. Within the house itself, there is great difference according to the houses: in some the habit is worn only for Communion, in others not even then; in other houses it is used for all the

community exercises.<sup>91</sup>

The capitulants in 1908 agreed that the cassock had become the regular religious garb of the brothers, and that the new edition of the Constitutions should describe it as well as the cloak. The latter was to differ so as to be distinguished from that of the priests. The provincial could with the consent of his extraordinary council decide what other garb the brothers would wear when according to the circumstances they did not wear the cassock.<sup>92</sup>

**820.** The habit of the lay brothers will be like that of the priests, with this difference that the cassock, from the cincture upwards, is fastened with concealed hooks-and-eyes going in a row toward the left shoulder, that the cincture is of plain wool and the cross is smaller...<sup>93</sup>

Unfortunately whoever wrote this article made a mistake, which was not caught by anyone prior to approval by the Holy See. The brothers' cassock had always had the opening going from the cincture toward the right shoulder, and not the left shoulder. This caused great consternation among the brothers because their cassock had always buttoned to the right, and only women buttoned to the left. The 1938 chapter noted that this matter had been considered in 1926 while revising the Constitutions but the change was not made.<sup>94</sup> The committee found the objections of the brothers understandable, and said that one should not insist on the observance of the article. It also suggested that *epicheia* could rightly be applied in this case. This was approved by the chapter along with the recommendation that provincials and superiors see to it that the brothers have a proper religious garb for their protection outside the community.<sup>95</sup>

The 1966 Constitutions "ad experimentum" did not mention the habit, but in article 41 stated that the crucifix received on the day of perpetual oblation was to be the only distinctive sign of the Oblates. This was but a paraphrase of all the previous editions of the Constitutions.

However, Rule 207, 2° established that the provincial could, "determine the proper attire (*habitus*) for the brothers outside the house," only after he had consulted his council. It would seem that this article presupposes that the brothers would wear a habit.

The 1980 general chapter treated the question of habit with benign neglect. In fact, it was not even considered, and there was nothing in the Constitutions or the Rules as approved by the chapter about the habit. The procurator general in his article presenting the process of approval of the Constitutions said,

We were asked to mention in the Constitutions the Oblate habit. Basing ourselves on the text of Canon 669 and on the Founder's statement, "their only distinctive mark will be the crucifix," we presented the text of Art. 64, which was accepted.<sup>96</sup>

Even a casual reading of article 64 reveals its conformity with the tradition of the Congregation and the previous approved editions of the Congregation, in that it specifies the garb as the same as that of the secular clergy.

**64.** The Oblate habit is the same as the clerical dress in which we live. When we wear a cassock, our only distinctive sign is the Oblate cross.

This article makes no distinction between the dress of the brothers and the priests. Consequently both are to wear the same religious garb. The comment of one author on the code clearly expresses the principle, which is in question here, and its application.

Those, that have their own religious habit, are obliged to wear it. Others must dress as the diocesan priests, following the instructions that the bishops' conference has given for the diocesan priests (can. 669, § 2). It is the task of the particular law to establish whether a community has its own religious habit, or the garb of the diocesan priests was always up to now to be worn. In this case it must be concluded that also the members who are not priests are to wear the same garb as the priests.<sup>97</sup>

It follows that the religious garb for all Oblates - priests, scholastics, and brothers is the same, i.e., that of the secular clergy of the particular place where they are living and working at a given moment.<sup>98</sup>

What about the size of the oblate cross? The 1982 Constitutions do not touch this question. The first sentence of article 64 speaks only of the habit, and not of the cross, which is treated in the second sentence. In all previously approved editions of the Constitutions the habit, i.e. the cassock, and the cross were treated as separate questions in distinct articles. The 1966 Constitutions "ad experimentum" did not touch the question of habit, but only that of the cross as the distinctive sign. Although from the beginning the brothers wore a smaller cross, it was only in the 1910 and 1928 Constitutions that it was spelled out that their cross was to be smaller than that of the other Oblates.



A number of perpetually professed brothers have requested and received from their major superior a large oblate cross, which they now wear when in cassock. This seems to be in accord with the principle enunciated in the 1982 Constitutions,

71. United as brothers in one apostolic community, we are all equal before God our Father who distributes charisms and ministries so that we can serve his Church and its mission...

Because of the equality of all members, it is logical that only such differences and distinctions exist among Oblates that are based on the particular charisms and ministries within the Congregation and Church. It would seem that ordinarily today these differences would not require that there be a difference in the size of the priests' and scholastics' cross and that of the brothers'. This certainly appears to be true where the cassock and cross are rarely, if ever, worn. However, the situation might be very different in those places where the cassock and cross are the ordinary daily dress. If in such situations, the same sized cross for all would cause pastoral problems among the people, then the demands of the ministry would certainly suggest the difference be maintained. De Mazenod insisted upon the cross as a help in the ministry. It is not difficult to draw conclusions from that principle.

On the other hand many brothers prefer to continue to wear the smaller cross that they received on the day of their oblation. This is certainly in accord with the letter of article 41 of the 1982 Constitutions. How could anyone say that it is contrary to the spirit of the Constitutions or the Church, which leaves so much to the free choice of individuals?

### **Formation.**

Because of the great emphasis placed today on both spiritual formation and formation for a person's work as a missionary and religious, one might be lead to believe that it is something new. Without exaggeration it can be said that a major concern of every religious community has to be the formation of its members. Without a proper formation, the community's charism will not become incarnate in an individual, and he will not be able to contribute fully toward the fulfillment of the institute's life and goals. Although one would look in vain for the word "formation" in the earlier Constitutions and other documents, the reality is clearly there.

As with all religious the most intensive period of religious formation for Oblates as outlined in the first Constitutions was the novitiate. The continued spiritual formation of all the members consisted in the observance of the vows, the daily spiritual exercises, reception of the sacraments, annual and monthly retreats, and a monthly personal spiritual conference with the superior concerning one's own progress as a religious.<sup>99</sup> Of course the scholastics and priests followed the course of studies prescribed by canon law for ordination. In addition to this the Constitutions required that the missionaries, i.e. the priests, after the mission season were to return to their community to meditate on the divine law and devote themselves to the study of holy scripture, the Fathers, dogmatic and moral theology, and the other branches of ecclesiastical sciences, and to prepare new material for the next missions.<sup>100</sup> Once a week the priests and scholastics were to meet with the superior to consider together better methods in conducting missions and the mistakes to be avoided and the most suitable means to be used to fulfill the end of the Congregation, the salvation of souls.<sup>101</sup> Later the frequency of these meetings was changed to "from time to time during the year," but the discussions were broadened to include not only the missions but also other similar works.<sup>102</sup> Only the experienced missionaries were permitted to preach without having written out their sermons, having them corrected and committed to memory. Even they were required to speak from a well prepared outline.<sup>103</sup>

De Mazenod recognized that these provisions did not meet the particular needs of the brothers, many of whom had very little if any formal education, and whose work as religious was very different from the clerics. For this reason he prescribed that in each house there would be a spiritual prefect of the brothers. While the local bursar was responsible for their work, the spiritual prefect was charged with their continued spiritual formation.<sup>104</sup> The Constitutions spelled out his duties in working with the brothers for their continual growth as christians and religious,

**Art. 6.** Each Sunday the spiritual prefect will give the brothers a simple conference, after the manner of a catechetical instruction, on the teaching of Christ and the duties of religious life. He will be equally zealous in giving them all the needed instruction on the fruitful, fervent, and frequent reception of the sacraments, and the right fulfillment of all their own special duties.

**Art. 7.** He will instruct them in the method of mental prayer, often ask them unexpectedly to give an account of their prayer. He will also question them on what they read, so as to know what profit they are deriving from it.

It would seem that in some places these prescriptions were not always observed with the consequent spiritual neglect of the brothers. This was frequently brought up at general chapters, and the response was a call to the observance of the Constitutions.<sup>105</sup>

Since the brothers were not being prepared for a precise goal with a clearly defined plan of required studies, the needs of the moment, the lack of resources and personnel, and the small number of young brothers in some provinces and missions explain the lack of a systematic program in a number of places. Notable exceptions were Germany and Eastern Canada that had large numbers of vocations to the brotherhood, and were able to establish quality programs for both their spiritual and vocational training. During the late 1940's and the 1950's there was a concerted effort throughout the Congregation to upgrade formation programs for brothers. Unlike that of scholastics, the formation of the brothers has varied considerably within the Congregation at any given moment.<sup>106</sup>

The 1966 Constitutions "ad experimentum" devoted a whole chapter with eight articles to the formation of brothers after the novitiate.<sup>107</sup> Emphasis was placed both on the spiritual and technical or vocational formation as well as the development of an apostolic spirit. There was no mention in the Constitutions of a spiritual prefect of the brothers. However, the Rules provided that the provincial "audito consilio" could name a moderator of brothers, where necessary or useful (R. 207, 2°).

In conformity with the principle established of brevity for the 1982 Constitutions, the same ideas are contained in one article written specifically for the brothers.

67. During the years after the novitiate, the Brother grows in appreciation of his special vocation. With this in mind, professional training prepares him for his specific role. His doctrinal and pastoral education is adapted to his work and ministry. Thus, in his own community as well as outside it, the Brother can give witness of solid faith and of service that is competent and selfless.

However, one must not conclude that the formation of the brothers is neglected by having only one article. Without exaggeration it can be said that the "Preface" of the Constitutions as well as the first part, "The Oblate Charism," constitute the content of the integral formation for all Oblates.

The Rules place upon the individual brother's provincial the obligation, "to have a planned program for the Brother's Christian, religious and professional formation" (R. 66).

Neither the 1982 Constitutions nor Rules make any mention of a spiritual prefect or moderator of the brothers. It would seem that this is an application of the principle of unity in the oblate community.<sup>108</sup>

#### **Diaconate.**

Acting consistently with the tradition in the Congregation, which had its origin with de Mazenod, of employing all in accordance with their personal talents, vocation, and the needs of the Church and Congregation, the 1972 general chapter approved,

...the introduction of the Permanent Diaconate in the Congregation for those Brothers who are suitably qualified, and who have a vocation for this form of ministry.<sup>109</sup>

The Rules adopted by the 1980 general chapter incorporate and spell out more clearly both the personal call of a brother to the permanent diaconate and the motivation for such a call.

**R 67.** If a Brother, in perpetual vows discerns that, in response to apostolic needs, the Lord is calling him to the permanent diaconate or to the priesthood, the Provincial in Council may admit him as a candidate after having been authorized to do so by the Superior General in Council.<sup>110</sup>

Two different questions are treated in this article — the call of a brother to the diaconate and to call to the priesthood. This latter question will be considered separately shortly.

The call to receive holy orders is twofold — an interior call from God and an external call from the Church made through one's superior with hierarchical authority. The interior call by God is recognized by the spiritual discernment of the individual working with his spiritual advisors and superiors. This particular article of the Rules insists that the call is in response to apostolic needs, i.e. dictated by the role the individual is to exercise in the mission of the Congregation in the Church. In other words the call to diaconate is a call to serve in a particular way. In discerning whether or not he has an interior divine call to diaconate, a brother has to reflect with the aid of his spiritual director on how he can best evangelize

the poor and his own motivation.

Why must the provincial be authorized by the superior general to permit a brother to begin serious preparation for diaconate, when such authorization is not required for a scholastic? The answer is that a scholastic entered the Congregation and was accepted for oblation with holy orders in view. When the provincial with the approval of his council requested the superior general to confirm the call of a scholastic to perpetual vows, the superior general with the consent of his council gave the approval of the Congregation for the scholastic to continue his preparation for holy orders and at least implicitly judged that he was qualified for ordination. Such was not the case when he confirmed the call of a brother for perpetual oblation. The latter's aptitude for ordination was not a question at that time. This is what is to be judged when approval is given for a brother to begin serious preparation for ordination.<sup>111</sup>

Brothers who are candidates for the permanent diaconate or have been ordained deacons are and remain brothers, i.e. they do not thereby become members of the category of scholastics and priests. At the same time they do not form a separate category of brothers within the Congregation. Recall the move in the nineteenth century to have a separate category of teaching brothers.

Besides affecting their work and study assignments the practical consequences of their belonging to the category of brothers are two. First of all, a permanent deacon may be called to the general chapter by the superior general, as one of the six brothers that he is to name capitulars (R. 112). Secondly, the rules also provide that a brother in perpetual vows may be appointed with the necessary indult local superior (R. 90). A scholastic is not eligible to be one of the six brothers named by the superior general as capitulars, and the Rules make no mention of the possibility of a scholastic (even if a deacon) becoming a local superior.

### **Change of Category.**

Prior to Clement VIII there was no universal norm governing the transfer of a religious from one category to another within the same institute. Because of abuses and the transfer of unqualified lay brothers to the class of clerics within their order and subsequent ordination, Clement VIII in "Cum ad regularem" forbade the practice.<sup>112</sup> Consequently for a professed brother in a regular order to become a cleric an indult from the Holy See was necessary. There was no universal norm concerning a transfer from the category of clerics to that of lay brothers. Although there was no universal norm for institutes with simple vows, the praxis of the Holy See was contrary to such transfers.

The "Normæ" of 1901 confirmed this practice.<sup>113</sup> This was incorporated in the 1917 code,

**Can. 558.** - In religious institutes in which there are two classes of members, the novitiate made in preparation for membership in one class is not valid for membership in the other class.

This norm that applied to all religious institutes was modified by "Renovationis causam,"

**27** - In Institutes having different novitiates for different categories of religious, and unless the Constitutiones stipulate otherwise, the novitiate made for one category is valid likewise for the other...

Until the 1980 general chapter the particular law of the Missionary Oblates of Mary Immaculate did not mention the transfer of an Oblate from one category to another. The universal norms were followed. Consequently prior to "Renovationis causam" an individual wishing to change his category had to either make a new novitiate or obtain an indult from the Holy See dispensing him from making a novitiate for the new category.

There were in the past cases of scholastics who, for one reason or another, were not ordained. Some became brothers; others remained scholastics until their death. Of course, this was an abnormal situation, since being a scholastic is meant as a temporary state in preparation for priesthood. Scholastics are members of the same category as the priests.

The Rules enacted in 1980 provide for both eventualities – a scholastic becoming a brother and a brother becoming a scholastic, i.e. a student for the priesthood. Rule 67, which was already quoted, provides for the case of a brother desiring to be ordained a priest. The provincial with the consent of his council, after having obtained the authorization of the superior general with the consent of his council, may permit him to become a candidate for the priesthood. Thus, with this authorization he would change category and become a scholastic. On the other hand Rule 64 provides for the case of a scholastic, who

ceases to be a candidate for the priesthood.

**R 64.** At the end of the formal scholastic training, Oblates take up their ministry as priests. If a scholastic discerns that he is not called to the priesthood but intends to remain an Oblate, he asks the Superior General for an obedience to begin his mission as a Brother.<sup>114</sup>

Rule 64 seeks rather delicately to eliminate the anomaly of a person being a permanent scholastic. A scholastic who has finished his theological studies is either to request ordination, or an obedience to be a brother, or a dispensation from his vows.

## Brothers as Superiors.

In "Perfectæ Caritatis," the decree on the renewal of religious life, Vatican II spoke of the spirit of unity and charity among the members of an institute. As a means to achieve this goal it insisted,

In order to strengthen the bond of brotherhood between the members of an institute, those who are called lay brothers, cooperators, or some such name should be associated more closely with the life and work of the community.<sup>115</sup>

Paul VI with his Motu Proprio "Ecclesiæ Sanctæ" issued norms for the implementation of several Vatican II decrees including "Perfectæ Caritatis." In reference to the sentence just quoted he said,

**27.** General chapters and synaxes must study the manner in which religious who are called lay brothers, cooperators or any similar name, may, gradually, obtain an active voice in specified community activities and in elections, and for some offices obtain a passive voice. They will thus become more directly involved in the life and activities of the community and the priests will have greater freedom to perform those ministries which are reserved to them.<sup>116</sup>

A number of clerical institutes asked what could be done in applying this norm, while not changing the "finis, natura, indoles," the purpose, nature, character, of their institutes as also demanded by "Ecclesiæ Sanctæ."<sup>117</sup> In response to this the Sacred Congregation of Religious and Secular Institutes issued the decree "Clericalia Instituta" to clarify the question. The first three points of the decree list the roles and offices that general chapters may allow the nonclerical members to exercise or hold. The last number states which offices they may not hold,

**4.** On the other hand, nonclerical members will not be able to assume the office of superior or of vicar, general, provincial or local.<sup>118</sup>

The 1972 general chapter in virtue of the authority granted by the above mentioned documents approved the following,

(Note: Brothers who are not clerics may not serve as the official replacement for the Superior. Decree S.C. Rel. Nov. 27, 1969.)

**39** – A Brother in perpetual vows, and provided that he is not a scholastic may be named Superior of a local community in certain circumstances when this is desirable, and with the necessary indult.<sup>119</sup>

The Constitutions as approved by the 1980 chapter did not mention any necessary requisites for an individual to become superior. In other words it added no requisites that were not norms of universal law. The Rules, however, stated,

**R. 101** Any Oblate whose first formation is completed and who is perpetually professed may be appointed local superior provided the norms of law are fully observed.<sup>120</sup>

This article added to the common law the requirement that for an individual to be appointed local superior he must have perpetual vows and have finished his first formation, and explicitly stated that universal law had to be observed. Since the latter required that superiors in clerical institutes be clerics, it recognized that the non clerics could not be superiors.

This was in accord with the principle used in drafting the Constitutions of not repeated universal laws which already have normative force for the Congregation. The repetition of a universal norm in particular law does not make it any more obligatory than it was already.

The Sacred Congregation requested that the Constitutions specify that superiors had to be priests,<sup>121</sup> and determine a length of time after perpetual profession for a person to be eligible to be a major superior. This was done in article 82.

**82.** An Oblate appointed or elected Superior, vicar or replacement of a Superior, must have finished his first formation, taken perpetual vows and been ordained a priest...

The content of the above quoted Rule 101 was reworked, and what was implicit was made explicit. It is basically the same text as approved by the 1972 chapter and is now part of the final text.

**R 90.** An Oblate Brother in perpetual vows may, in certain circumstances and with the necessary indult, be appointed Superior of a local community.

Is the requirement that an Oblate be a priest in order to be appointed superior a discriminatory limitation imposed by the Sacred Congregation for Religious and Sacred Institutes?<sup>122</sup> One author put it in this way,

Distinctions within the religious family which do not flow from the charism of the institute or which are not clearly seen as intrinsically flowing from an essentially connected with sacred orders are viewed by modern man as arbitrary, restrictive and discriminating...

This decree "Clericalia Institute" and the legislation on this point proposed for the new Code of Canon Law are certainly not perceived as being just.<sup>123</sup>

The Sacred Congregation issued a declaration that was distributed to the major superiors in the United States which gave the background of the decree "Clericalia Instituta" and the reasoning upon which it was based. The declaration is too long to quote in full. However, the core of the explanation for the decision is,

The conclusions reached by the plenary meeting of the Sacred Congregation were not motivated by any considerations of excessive "clericalism," nor on any supposed principle that no priest member of a religious institute can be subject to a lay religious in what pertains to the religious life. There are concrete cases to the contrary. Neither was any important role played by canon 118 of the Code of Canon law, which demands clerical status for the exercise of ecclesiastical jurisdiction.

The basic consideration was that although both clerical and lay religious are equally members of their respective institute and thus, as religious, can enjoy the same rights and be bound by the same obligations, nevertheless a new element comes into the picture in clerical institutes. In such institutes, superiorship on any level involves in varying degrees the direction and supervision of the priestly ministry. Because of the particular obligations entailed by the administration of the sacraments, especially the celebration of the Eucharist, the official preaching of the word of God, etc., the priestly ministry calls for special competence and preparation, plus the particular ministerial grace which is one of the main fruits of the sacrament of Orders.<sup>124</sup>

In 1974 the American Conference of Major Superiors of Men passed a resolution which stated, "The Conference of Major Superiors of Men USA requests the Sacred Congregation for Religious and Secular Institutes to reconsider its previous decisions which excluded lay brothers who are members of clerical societies from holding the office of superior."<sup>125</sup> A paper entitled "Who should be superior?" was prepared under the offices of the Conference as a rationale for the resolution. The bases for argument for the resolution of the Conference of Major Superiors are,

1. The ministry of the superior within a religious institute is that of maintaining and promoting the fidelity of the institute to its charism and the adaptation and renewal of the institute in order to actualize its charism more fully. The most fundamental qualification of the superior, therefore, should be his ability to stimulate and actualize the efforts of the members to live out their charism...

4. ... the qualifications for being a religious superior derive from the charism of the institute rather than from any relationship to the sacrament of orders or the power of jurisdiction ...<sup>126</sup>

The role of the priest-members of such institutes, as priests, is concerned with the official tasks of ordained ministry in the church. As such they have an additional preoccupation, in no way contrary to, but sometimes in creative tension with, the particular charism of the institute...

6. The vocation of lay members of religious institutes is derived from the charism of the institute and is not mixed with a vocation to share in the official ministry of the hierarchy. Because of the greater clarity of the charismatic vocation of the institute in their lives, they may sometimes be especially qualified for leadership in the living out of this charism...<sup>127</sup>

The key element in Fleming's argumentation is that a religious superior has the responsibility of maintaining and promoting the particular charism of his institute. This line of reasoning is solidly based on "Lumen Gentium" (n. 45) and "Perfectæ Caritatis." The latter clearly enunciated the importance of the elements proper to each institute and the obligation of nurturing and furthering them for the welfare of the Church.

b) It is for the good of the Church that institutes have their own proper characters and functions. Therefore the spirit and aims of each founder should be faithfully accepted and retained, as indeed should each institute's sound traditions, for these constitute the patrimony of an institute.<sup>128</sup>

The commission for the revision of the Code of Canon Law deliberately incorporated Vatican II's teaching concerning the importance of the spiritual patrimony of religious institutes in the 1983 code. The

result of this solicitude is found especially in canons 578, 586, § 1, and 587, § 1. Can there be any doubt that the spiritual patrimony of each institute is considered by the Church to be paramount? Without it an institute would cease to be true to its basic nature - would, in fact, lose its own particular identity, and become handicapped and ultimately frustrated in fulfilling its proper mission in the Church. In these canons is found a prime example of the Church's hierarchy making wise laws in order to pasture the People of God in accord with the promptings of the Holy Spirit.

Can there be any doubt about the positive element found in the statement "the qualifications for being religious superior derive from the charism of the institute"? For an individual to be a good religious superior, it is not sufficient for him/her to be talented, prayerful, filled with apostolic zeal, a good administrator, have good judgment, skilled in dealing with other persons. A superior must be permeated with the particular spirit of the institute - must understand and treasure its spiritual patrimony. The particular charism must be incarnated in him/her. Otherwise there is the danger of having a good manager, who is appreciated and liked, but who does not really contribute to the development and flourishing of the institute according to the spirit of the founder and its sound traditions.

In paragraphs 5 and 6 quoted from the paper submitted by the American Conference of Major Superiors of Men is reflected the author's own particular perspective, which is based on his experience as a Marianist. His religious community, which has as its purpose the education of youth and less than one-third of whose members are priests, is hardly what would be called a typical clerical institute.<sup>129</sup>

He introduced his paper by pointing out that a number of institutes with both priest and brother members have brothers as local and major superiors and gave as examples the Marianists, the Congregation of the Holy Cross, the Hospitaliers of St. John of God, various groups of Franciscans.<sup>130</sup> Is it necessary to point out none of these institutes are typical clerical communities?

This list illustrates a point made by the secretary of the Sacred Congregation,

There is discrimination when some arbitrary action is performed, not when a decision is based on equitable reasons. There must be a certain amount of flexibility, because in "clericity" and "laicality" there is always a margin either way. In this sense, SCRIS has shown itself sympathetic to requests for permission. But one has to admit that in some institutes in which priestly activity occupies a position that is important and even preponderant, the religious-priest is particularly suited for the role of superior, father and director...<sup>131</sup>

A careful reading of points 5 and 6 reveals that the argumentation presented may easily be applicable to a community such as the Marianists, but it is by no means valid for an institute whose goal is priestly ministry. In fact, for such a community the opposite is true.

The classification of a religious institute is not something arbitrary, but is based on the spiritual patrimony and nature of the institute as determined by the intention of the founder, sound traditions, and hierarchical approval.<sup>132</sup> The Missionary Oblates of Mary Immaculate have always considered themselves to be a clerical congregation. The same is true of the bishops and the Holy See. This is based not on some external consideration or decree, but on the intrinsic nature of the Congregation. It is a clerical religious congregation because it is a priestly religious institute.<sup>133</sup>

In fidelity to the Founder's charism, the priesthood remains an essential element of the Congregation, since the principal goal of its mission is full evangelization: witness, proclamation of God's word, implanting and building up the Church, celebration of the sacraments, especially of Reconciliation and of the Eucharist... The Oblate religious missionary life and the mission of both priests and Brothers are inseparably linked to the ministerial priesthood.<sup>134</sup>

There can hardly be an objection to the requirement that the particular law of a society state the basic requisites for persons holding office. The problem is how this is to be done, and what requisites are to be specified.

St. Thomas's classic definition affirms that law is an ordinance of reason.<sup>135</sup> Consequently a law must be just and respect the rights and dignity of all persons. In order to be reasonable the legislator must consider what happens commonly and in the majority of the cases, and make the law accordingly. Otherwise the law would no longer be a universal norm. However, since a law is universal, it cannot foresee every individual case, and there may be circumstances where the application or the observance of the law would be unreasonable. In such instances there are grounds for an exception to the law, and a dispensation should be sought and granted.<sup>136</sup>

Although an individual priest may not for various reasons have the personal aptitude to be superior,

the priest-members have a background – formation, education, priestly ministry, personal charism to priestly ordination, and sacramental grace flowing from the sacrament of holy orders, that prepare them for the role of spiritual leader, father, director of their fellow religious. The priestly component of their own personal charism and experience is most important since the ministerial priesthood is an essential element of the Congregation, and an Oblate superior is responsible for his brother religious in promoting the mission of the Congregation. Since the lay members of the Congregation are not normally prepared by their education, formation, and apostolic ministry and do not have a personal vocation to the ministerial priesthood, it is less likely that they are prepared to be the spiritual fathers of their fellow religious and leaders in the mission of the Congregation.

A law that respects this reality is far from being arbitrary, much less an unjust limitation imposed from on high. The requirement that all superiors of the Missionary Oblates of Mary Immaculate be priests is a perfectly reasonable norm based on the very nature of the Congregation and the prevalent qualification of its members - both priests and brothers.<sup>137</sup> This is seen from a consideration of the principal duties of a superior.

His role is to aid and support his community and its individual members to live fully the Oblate life in order to experience in a concrete way,

The call and the presence of the Lord among us (which) bind us together in charity and obedience to create anew in our lives the Apostles' unity with him and their common mission in his Spirit.<sup>138</sup>

Thus, the insistence of the Sacred Congregation that the Constitutions state that superiors be priests is sound and good law - it respects the nature, traditions, the spiritual patrimony of the Missionary Oblates of Mary Immaculate, and it also respects the usual aptitudes of the individual Oblates, priests and brothers, to fulfill the office of superior.

In addition, it is not just a repetition of the common law, which requires that superiors of clerical institutes be clerics. This specifying of the universal norm is in complete conformity with the spiritual patrimony of the Congregation. Permanent deacons as members of the category of brothers have the same formation and basic education as the other brothers. As a whole they have not been educated and formed to be spiritual leaders and fathers of their fellow Oblates - priests and brothers. In addition, they do not have the benefit of the experience of the ministerial priesthood.

Would it not be better to state implicitly, as the 1980 general chapter did, that only priests are to be superiors by referring to the requisites of common law and not mentioning priestly ordination? Would this not be more considerate, than pointing out, as it were, in bold type a difference between the various members of the Congregation?

The answer to both questions is "yes," if one does not mind lack of clarity for those who do not know the universal law and the consequent danger of misunderstanding. It is "no," if one thinks that law should be clear and readily understood by all. Is it not better for a man joining the Congregation as a brother to understand clearly that normally he will not be called to shoulder the burdens of being superior?

The procurator general in commenting on the reactions of the Sacred Congregation to the proposed text as a whole said,

It can be readily admitted that some of the suggestions made by the Sacred Congregation clarified or even improved the text...<sup>139</sup>

Just as the insistence that the first article of the Constitutions state that the Missionary Oblates of Mary Immaculate are a clerical Congregation of pontifical right<sup>140</sup> clarified what was stated more indirectly, and removed any possible misinterpretation, article eighty-three now unequivocally states that superiors are to be priests who have made their perpetual oblation. This is both a clarification and an improvement.

At the same time Rule 90 recognizes that there will be cases, when for various reasons the most qualified individual to be superior, will be a brother. It is written in the particular law of the Congregation that a brother may be appointed local superior with an indult. This specification by Rule 90 is important, because it plainly affirms that the general norm must be adapted, when it would not meet the needs of a particular community.

Since the 1972 general chapter approved the naming of a brother as local superior with the required indult, approximately ten brothers have been named superior. Each time an indult was requested from the Holy See it was granted. This is a clear example of flexibility on the part of the Sacred Congregation adapting the law to the concrete situation.

### Summary.

Already in 1818 de Mazenod's vision of his missionary society included, along with priests, consecrated laymen, who would dedicate their lives in the service of the mission. They were "to be sons of the family," – to take the same vows and form part of the same community as the priests by sharing the same dining room and spiritual exercises.

The spirit of fraternal unity and charity that he envisioned for his religious community is seen in the prayers that they were to recite together at noon each day.

To Your servants, O Lord, gathered together in Your Name, and partaking of one bread, grant to be of one mind towards another, and to consider one another to provoke unto charity and good works, so that, by the holiness of their lives, the good odor of Christ be shed abroad throughout the world.

O God of love, grant that we, Your children, who eat at Your table, may bear one another's burdens in charity unfeigned, so that Your blessed peace, which surpasses all understanding, may keep our hearts and minds in Christ Jesus, our Lord, in the unity of the Holy Spirit, one God, world without end. Amen.<sup>141</sup>

Although initially the work of the brothers was limited to the traditional work of lay brothers in religious institutes, this rapidly changed with the acceptance of foreign missions. Even though they were not at that time called missionaries, their contribution to the preaching of the Gospel reached within a few years in North America from the Saint Lawrence to the Pacific Ocean and from the Arctic to the Gulf of Mexico and the Rio Grande. During de Mazenod's lifetime the brothers accompanied the priests to southern Africa, first to Natal and then to Basutoland. Perhaps it was the missionary bishops and priests in Ceylon who appealed to him most urgently for brothers to share in their mission.

The foreign missions opened not only new territory to the brothers, but even more significantly extended the field of their service to that of builders of churches and schools. They became, along with the Oblate missionary bishops and priests, co-founders of new churches. At the same time many of them were given a directly apostolic charge as catechists and teachers of the children and also of trades. The unity of the Oblate community was especially shown by a brother accompanying a priest to the isolated mission posts in order to form together a religious community.

This development was based on the principle of employing each person, insofar as the mission of the Congregation permits, according to his own talents and aptitudes. This evolution was officially recognized in 1853 by appropriate modifications of the Constitutions.

During the latter half of the twentieth century this tradition built on the theological and juridical development of the mission of the laity in the Church. The 1966 chapter opened new works to the brothers and gave them a share in the government of the Congregation with the right to vote. The 1972 chapter continued in the same line by opening to them a number of offices including that of local superior, when special circumstances warrant it, and the approval of the permanent diaconate.

A group of secular priests joined forces to become missionaries, and within a few years they became the Missionary Oblates of Mary Immaculate, a religious community with a priestly mission, and were so recognized by the Holy See. This constant tradition was expressed by the 1980 general chapter in this way, "There is no ministry, however, which is foreign to us, provided we never lose sight of the Congregation's primary purpose: to evangelize the most abandoned."<sup>142</sup>

It was immediately after these words that the 1980 general chapter, at the request of the brothers who were capitulars, added a special article to express explicitly that they as sharers in the one priesthood of Christ, "are called to cooperate in their own way in reconciling all things in him."<sup>143</sup>

De Mazenod bequeathed a third prayer to be recited just before the two quoted above. It is a prayer for personal holiness of those consecrated as priests and for a fruitful ministry.

O God, our High Priest and Victim, who with Your own body and blood refresh the ministers, which you have consecrated



to yourself, grant, we beseech you, that we, as sharers of your priesthood, may walk worthy of the vocation to which we are called, and may zealously feed your people both by word and example.<sup>144</sup>

Although originally this prayer referred only to ordained priests, today there is no difficulty in understanding it analogously in light of the common priesthood shared by all the faithful. However, the Oblate brothers, in addition to sharing in the one priesthood of Jesus by their baptism and confirmation, are united intimately to the priestly mission of the Congregation by their religious consecration and also by their close union with their ordained brothers. Thus, we have summed up the very life of the Congregation – priests and brothers united by religious vows and priestly consecration, each in his own way, as brothers to preach the Gospel to the poor and bring them to the fullness of life in Jesus through the Eucharist and other sacraments.

William H. WOESTMAN, O.M.I.

Rome

#### NOTES:

1 William H. WOESTMAN, *The Missionary Oblates of Mary Immaculate a Clerical Religious Congregation with Brothers* (Rome: The Missionary Oblates of Mary Immaculate, 1984). Various remarks received from readers of the published dissertation have been taken into account in preparation of this article. A number of footnotes have been eliminated to conform to the limits imposed by separate publication.

2 "A clerical institute is one which, by reason of the end or purpose intended by the founder, or by reason of lawful tradition, is under the governance of clerics, presupposes the exercise of sacred orders, and is recognized as such by ecclesiastical authority." A lay institute on the other hand "does not include the exercise of sacred orders" (CIC 588 § 3).

3 See the articles of Jean-Marie LAROSE on the brothers for a mine of information on the history of the brothers in the Congregation: "Étude sur l'origine des frères convers chez les Oblats (1815-1961)," *Études Oblates*, 12 (1953), 65-126; "Les sources des articles des Règles concernant les frères coadjuteurs," *Études Oblates*, 14 (1955), 210-244, 278-301; "Les travaux des frères," 17 (1958), 119-151; "Les écoles pour futurs Frères Oblats," *Études Oblates*, 21 (1962), 184-188; "La place des Frères coadjuteurs dans la Congrégation," *Études Oblates*, 24 (1965), 131-152.

It seems that Larose, at times, is moved by his love for the brothers to write in a way that some may find a bit strange for rigorously scientific work. In a few instances his conclusions seem to this author to be forced, and not based on solid proof, v.g. his questioning that the brothers are "conversi" as set out in the 1917 Code of Canon Law (*Études Oblates*, 24 (1965) 149-151).

See I. TOURIGNY, "Le Frère oblat selon le Fondateur et la tradition oblate," *Vie Oblate Life*, 39 (1980), 45-63. Like Larose, in this fine article Tourigny seems at times to be moved in his conclusions more by esteem for the brothers, than by documentary evidence.

For a juridical treatment of the status of the brothers from the beginning of the Congregation through the 1928 Constitutions and Rules see the excellent study by G. COSENTINO, *Histoire de nos Règles*, 6 vols., (Ottawa: *Études Oblates*, 1965) 3: 168-177; 5: 226-242; 6: 22-29, 305-309.

4 See de Mazenod to Tempier, November 4, 1817, *Letters* 6: 45.

5 "Constitutions et Règles de la Société des Missionnaires de Provence," (first French manuscript), 53-54, DM XI 1, Postulation Archives O.M.I. (DM and LM in the notes indicate files in the Postulation Archives O.M.I., Rome.); edited by Paul-Émile DUVAL, *Missions O.M.L.*, 78 (1951), 93; *Écrits du Fondateur*, 1: 93.

6 "Constitutions 1818" II partie, chapitre 1, Des autres principales observances; *Missions O.M.I.*, 78 (1951), 59; *Écrits*, 1: 59.

7 *Loc. cit.*

8 *Ibid* II partie, chapitre I, § 1; *Missions O.M.L.*, 78 (1951), 48; *Écrits*, I: 48. This particular article, which refers to the income of each house, is a translation from Alphonsus Liguori, who used the expression "Fratelli servienti." See COSENTINO, *Histoire*, 2: 88-89.

An English speaking person needs to be on guard lest the French word "servant" be taken as the equivalent of "servant" in English. The meaning in French in this context is the same as that of "frère convers." See

BESCHERELLE, M., *Dictionnaire National* (Paris: Simon, 1849), s.v. "servant": "Frères servants. Dans quelques communautés, les frères convers employés aux œuvres serviles du monastère." Other standard dictionaries give similar definitions.

9 *Ibid* Preface; *Missions O.M.I.*, 78 (1951), 12; *Écrits*, 1: 12; and *ibid* II partie, chapitre I, Des autres principales observances; *Missions O.M.I.*, 78 (1951), 57; *Écrits* 1: 57.

10 I partie, c. II, § 3, DM XI 4.

11 *Ibid* II partie, c. I, art. 43.

12 *Ibid* III partie, C. I, § 10.

13 *Ibid* III partie, c. II, § 4.

14 *Loc. cit.*

15 *Constitutiones 1827*, pars III, C. I, § 10.

16 *Ibid* pars III, c. 11, § 4.

17 See COSENTINO, *Histoire*, 2: 38-40.

Is Larose and Tourigny see very different implications in the use of the word "famulantes."

Commenting on *Constitutiones 1928* replacing "laicus" by "famulantes" wherever the former was used in previous editions of the Constitutions, Larose says, "'Laicus' is distinguished from 'sacerdos': this is in the sphere of Church, which is proper in religious life. But 'famulans' (servant) is distinguished from 'dominus' (master): this is on the level of social class, which is offensive within a family..." (*Études Oblates*, 24 (1965), 143).

Tourigny sees the word in a very different light, "(The Latin text of 1827) does not use the name convers or servants as in other institutes, but that of FAMULANTES. It underlines that they are truly part of the 'family'. This reduces the above-mentioned situation of separation between the fathers and the brothers..." (*Vie Oblate Life*, 39 (1980), 50).

19 *Constitutiones et Regule Congregationis Missionariorum Oblatorum Sanctissimæ et Immaculate Virginis Marie. A Sanctissimo in Christo Patre et Domino, Domino Nostro Leone Papa XII, Una Cum Instituto in Forma Specifica approbate* (Galliopoli: 1827), pars III, c. II, § 4.

20 The word "missionary" was used to signify the priests in all Oblate Constitutions until 1966. See WOESTMAN, *Missionary Oblates*, 173-184, 204, 207.

21 De Mazenod to Vincens, December 8, 1842, LM.

22 De Mazenod to Ricard, May 12, 1853, *Letters*, 2: 56. In 1849 two brothers in Oregon were ready to leave with six horses for California to prospect for gold to support the mission, when the plan was halted. See É. LAMIRANDE, "Projet de Fondation en Californie (1849-1853)," *Études Oblates*, 22 (1963), 18-20.

23 De Mazenod to Vandenberghe, December 6, 1952, LM.

24 See de Mazenod to Propagation of the Faith, Lyon, October 14, 1847, *Letters*, 5: 213; December 14, 1847, *Letters*, 5: 216; April 17, 1852, *Letters*, 5: 252; December 27, 1853, *Letters*, 5: 264; April 5, 1860, *Letters*, 5: 303-304; April 10, 1861, *Letters*, 5: 311; de Mazenod to Bamab6, September 13, 1860, *Letters*, 5: 146.

25 L. Soullier, Act of Visitation of the British Province 1893, cited by LAROSE "La place des Frères coadjuteurs" *Études Oblates*, 25 (1965), 142. Commenting on this text Larose states, "It must be admitted that these broad views of the Founder and Father General Soullier were not, as it were, known outside the English speaking brothers." To substantiate his assertion he mentions the fact that the vernacular summaries of the Constitutions and Rules for the brothers added a special section on the principal jobs of the brothers - sacristan, infirmarian, porter, wardrobe-keeper, cook, refectorian, and gardener, but only the English edition contained the Instruction for the foreign missions.

26 See "Registre des Délibérations des Chapitres Généraux..." 1850: 108; J. PIELORZ, *Les Chapitres Généraux au temps du Fondateur*, 2 vols., (Ottawa: Études Oblates, 1968), 1: 299.

27 *Constitutiones 1853*, pars III, c. 11, § 4, art. 1.

28 See "Registre" 1856: 160; PIELORZ, *Les Chapitres* 2: 77. See COSENTINO, *Histoire* 6: 24-29.

29 See "Registre", 1861: 12; PIELORZ, *Les Chapitres*, 2: 173-174. On this occasion the newly elected superior general Joseph Fabre lamented the fact that the number of brothers was "decreasing each day." In fact, in

1856 there were 60 brothers and in 1861, 88 – an increase of 45% in a period of a little over five years (see PIELORZ, *Les Chapitres*, 2: 23 and 140). Would that we had such "decreases" today!

30 See "Registre", 1879: 237.

31 See "Registre", 1887: 295.

32 See "Registre", 1893: 80.

33 See "Registre", 1904: 52.

34 *Constitutiones 1928*, 9.

35 See COSENTINO, *Histoire*, 6: 29. It seems evident that the brothers' auxiliary role to the priests is to be so understood as auxiliaires to the priests not as individuals, but as missionaries, i.e. in and for the mission of preaching the Gospel and celebrating of the Eucharist and other sacraments. Cf. "One cannot fully understand the vocation of a lay Brother without the Mass of the Missionary Oblate priest. The most perfect concept of our community life as Missionary Oblates, implies that lay brothers unite themselves with the priests at Mass, humbly serving Mass, participating in the Sacrifice of Jesus on the altar for the salvation of the world. This is, we believe, the sublime vocation of a lay brother (L. DESCHATELETS, *Circulaires*, 5: 26, November 1, 1947)." Although this would not be expressed in the same words today, it would seem that the concept is still valid.

36 L. DESCHÂTELETS, *Circulaires*, 7: 407, May 1, 1966.

37 "The title lay, kept in the Latin text despite many interventions against it, only follows the juridical language of the Holy See, which distinguishes clerics and laymen, even though both may or may not be religious (DESCHATELETS, *Circulaires*, 7: 408, May 1, 1966).

While this statement is true, it seems to be too apologetic in its tone and to give the impression that the distinction between clerics and lay persons is merely juridical. Of course this is not the case since it is based on the essential difference between the ministerial priesthood of the ordained and the common priesthood of the faithful. This traditional teaching of the Church was clearly proclaimed in *Lumen Gentium*, (n. 10). See also *Lumen Gentium*, (nos. 17 and 28).

Of course, since some of the brothers are now deacons and thus clerics, today the word laymen (laici) would not include all the brothers.

38 Confer, however, Rule 2, "Preaching missions at home and sending missionaries abroad have been traditionally central to our apostolate..."

39 *Constitutions and Rules of the Congregation of the Missionary Oblates of Mary Immaculate, Proposed Text Prepared by the Revision Commission for the General Chapter of 1980*, (Rome, 1979), vi.

40 "Réactions sur le projet des Constitutions et des Règles-1980," I, C. 8, nos. 24, 47, 54, 61, 67, General Archives O.M.I.

41 Both the French and English texts of Rule 3 are printed here for easy comparison. Both are official texts of the Congregation, and did not have to be approved by the Holy See. The difficulty of drafting a legal text in two languages can be seen here. One can also see the almost impossible and thankless task given a committee to revise a text.

First of all, the adjectives "professionnel" in French and "professional" in English do not have exactly the same meaning. "Professional services" require a university education. Such is not the case for "services professionnels." An "école professionnelle" is where one receives technical training for a trade. See *Petit Larousse illustré 1984*, s.v. "professionnel." While a "professional school" is an institution preparing persons for a highly specialized field in the liberal arts or sciences, v.g. medicine, law, theology.

Attention should be called to the first sentence of the first paragraph. The French text is the same as that approved by the chapter ("Chapitre Général 1980, Const. et Règles," 13a, General Archives O.M.I.). The English text approved by the chapter read, "in the one priesthood of Christ ('General Chapter 1980, Const. and Rules,' 10a, General Archives O.M.I.)," the same as the French text. This was revised by the post-capitular commission to the present reading, "the common priesthood."

The commission was within its authority granted by the 1980 chapter ("Registre" 1980, 233) to improve the formulation, if necessary, as far as style and grammar.

The first sentence of Rule 3 is based on *Lumen Gentium*, n. 10, "Sacerdotium autem commune fidelium et sacerdotium ministeriale seu hierarchicum, licet essentia et non gradu tantum differant, ad invicem tamen ordinantur; unum enim et alterum suo peculiari modo de uno Christi sacerdotio participant." (Emphasis

added.)

The present English text merely states that the brothers share in the common priesthood of the faithful, while the French text states that both the priests and the brothers share in the same priesthood, even though in an essentially different way.

The other editions follow the French: "I Fratelli oblato partecipano dell'unico sacerdozio di Cristo;" "Unsere Brüder haben teil an dem einen Priestertum Christi;" "Los Hermanos oblatos participan del único sacerdocio de Cristo."

- 42 *General Norms*, 7-8. See "The Oblate Brother, Replies to a questionnaire," *Documentation O.M.I.*, 126 and 128/84, May and August 1984. In this survey of the responses of 350 of the 786 brothers (44.5%), are revealed the deepest thoughts of many brothers concerning their own vocation, life, and work.

The following is the testimony of a group of brothers as to how they saw their vocation and its priestly dimensions. In their preparation for the 1966 chapter the brothers of Bolivia meeting in a special congress said, "The brothers are unanimous in saying that they joined the Congregation of the O.M.I.'s because they saw the possibility of working directly with the oblate priest: to replace the priest in temporal tasks, so that he could be one hundred percent pastor of souls; to be a real companion, a support, a confidant of the oblate priest. Because of this close relationship with the priesthood, *the oblate brother has truly a priestly vocation*, which the teaching and nursing brothers do not have" ('Congrès des Frères Oblats de Marie-Immaculée, Bolivie,' June-4-5, 1965, Bolivie, Frères Coadjuteurs, General Archives O.M.I.). (Emphasis in text.)

- 43 *General Norms*, 72.

- 44 See *Constitutiones 1827*, pars III, c. II, § 1, art. 1, general article concerning persons seeking admission, and pars III, c. II, § IV, art. 1, for men seeking to become brothers. The handwritten text, DM XI, Ms VI (exemplar authenticum 1826), has "adscribi" and not "abscribi" as in the printed text. Clearly the latter is a typographical error.

- 45 *Circulaires*, 7: 407, May 1, 1966.

- 46 *General Norms*, 71.

- 47 *General Norms*, 8.

- 48 It would seem that the first official statement that the word "missionary" could be used for the brothers was in 1953. The 1953 general chapter year said that, "It also favors the appellation... 'Missionary Oblates' to include Brothers..." (*Circulaires*, 6: 125, December 8, 1953).

- 49 *General Norms*, 72.

- 50 Of course a brother, just as an Oblate priest or scholastic, can be a missionary also by another title, v.g., by being assigned to a mission or mission work by a competent ecclesiastical authority (cf. can. 785, § 1). The word "missionary" is not an univocal term. This is even more so since Vatican II. V.g., a prefect or vicar apostolic; a foreign priest evangelizing in the missions "ad Gentes" or the unchurched in his own country; a religious man or woman dedicated to teaching, nursing, or otherwise helping the poor in a mission country, or one's own country; a short term lay volunteer in a mission; a priest preaching parish missions; a member of an institute dedicated to the missions, who has never been to the missions; etc... are all rightfully called missionaries. However, the term is verified in a different way in each case.

It would seem that a group of brothers of the vice-province of Bolivia in an open letter "Todos somos Misioneros" (*Chasqui*, 12 (1983), 10-11, November 1983) were rather simplistic in their use of the word "missionary." To present a line of argumentation with principle that all Oblates are missionaries - "Todos somos Misioneros, *coda uno según su carisma* (emphasis added)," "we are all missionaries, each one according to his charism," and to reach a conclusion without taking into account the particular charism of each is to set oneself up for an illogical conclusion. In reading this letter one needs to recall that a missionary charism is a gift bestowed by God for the building up of the Christian community, the Church and all charisms are not of equal rank (cf. 1 Co 12-14; Ep. 4: 7-13). "Missionary" is an analogous term, what is true of one missionary is not necessarily true of every missionary. They seem to put on the same level of missionary activity, pastoral ministry and work of development and promotion of the standard of living of the poor and the struggle for justice, without taking into account any hierarchy of importance. Do they see that the missionary ministry of preaching the Gospel and celebrating the Eucharist and sacraments has a primacy over working as a carpenter or economist? True, the latter may be necessary in certain situations, but even there, to be truly missionary such activity has to be directed ultimately toward proclaiming the Gospel and the Eucharist. Jesus preached the Gospel and also healed the sick and fed the hungry. Does anyone deny that justice is integral to the preaching of the Gospel? But evangelization is above all the preaching of the God leading to faith in Jesus, the Eucharist and the other sacraments.

Fallacies are to be found also in the description of the founding charism of de Mazenod and the consequent denial of the clerical nature of the Congregation. One might well ask what they understand by evangelization.

The present author found especially objectionable their attack on the superior general and the members of the general council for calling an international meeting of brothers in 1985. In their view such a meeting is an anachronism and implies a lack of understanding the charism of the Founder, and the questionnaire sent to all the brothers did not reflect the 1982 Constitutions (7 and 38) and Rules (3). They said, "La organizaci3n de una sesi3n internacional s3lo para los Hermanos y la encuesta que parece suponer que muchos no son felices por set Hermanos (no m3s), que ellos "piensan un poco" (no m3s) y que ellos tienen solamente "trabajos encomendados" y "responsabilidades confiadas" (para los Padres), es m3s bien un paso atr3s." Perhaps the one redeeming factor of this temerarious attack is that the English translation that was published toned down the demeaning and sarcastic language of the original text (see *Newsletter*, Missionary Oblates of Mary Immaculate, St. Paul, Minnesota, no. 206, 14-15, January 1984).

In a letter to the Congregation, Jett3, the superior general, wrote, "'I am happy to be a Brother. And with God's grace, I would choose this vocation today.' This affirmation is found again and again in a very large number of the 350 letters received... Reading these letters has been for me one of the most exciting experiences of my term as Superior General" ('Twenty-first letter of the Superior General,' *Communique O.M.I.* 35/47, Appendix, February 1984). It would seem that these 350 brothers found no objection to the questionnaire.

SI *Constitutions 1982*.

52 "Chapitre G3n3ral 1953, Cong. G3n., Fr3res coadjuteurs (1)," Propositio 97, General Archives O.M.I.

53 *Ibid*

54 "Registre", 1953: 237.

55 *Circulaires*, 6: 125, December 8, 1953, (French edition).

56 *Circulaires*, 6: 125, December 8, 1953, (English edition).

57 Anyone disconcerted by the non-implementation of this chapter decision could with profit consider Jn 8: 7 together with his own observance of other general chapter decisions.

58 See *Constitutiones 1966*, 1, 5, 48, etc.

59 *Circulaires*, 7: 407, May 1, 1966.

60 Cf. nos. 1, 5, 48, 85, 88-104, 105-112, 126. These articles show the falsity of the view cited by M. ZAGO in summing the views of some at a congress on the Oblate charism, when they said: "...the 1966 Constitutions which abolishes the distinction between 'scholastics' and 'coadjutor' brothers" ("Some Insights," *Vie Oblate Life*, 36 (1977), 279).

61 It is very clear from the second sentence that the first sentence refers *only* to the question of name, and not to a denial of a distinction between scholastics and brothers not preparing for the priesthood.

It is difficult, if not impossible, to understand how one author, commenting on this article could say, "The distinction between the coadjutors of former times and the scholastics is again lessened. From now on only two general categories of members are recognized in the Congregation - the religious who are priests and those who do not accede to the priesthood. The question of the possibility of two "categories" of brothers, tossed about since the time of the Founder, is definitively closed; there is only one category of brothers, whether they are destined for the priesthood or not" (I. TOURIGNY, "Le Fr3re oblat selon le Fondateur et la tradition oblate," *Vie Oblate Life*, 39 (1980), 59-60).

Concerning the first sentence it must be observed that since 1826 all non-priests have been called "brother." The second sentence is true, but nothing new - students for the priesthood, even those not in orders, have always been considered as clerics and forming part of the same category as the priests, and the brothers belonging to the other category of members. The question of two categories of brothers alluded to was not in question at the 1972 chapter, and had been resolved negatively for many decades. It had always been a question of lay brothers in the strict sense, i.e. brothers dedicated to manual labor, and a special category of teaching brothers distinct from the lay brothers. The last clause of the quotation is completely inaccurate. If it were true, why did the author in the first sentence say that the distinction was diminished, and not eliminated? The reality of the distinction appears from the next paragraph where scholastics in perpetual vows are granted only active voice in elections, and all other members have both active and passive voice, "saving special canonical requirements for certain offices" (*Administrative Structures O.M.I.*, n. 37). See also n. 39, "A Brother in perpetual vows, and provided he is not a scholastic may be named Superior of a local

community... with the necessary indult."

62 *Administrative Structures O.M.L.*, n. 36. Since the 1826 chapter scholastics, professed students for the priesthood, have been called "brother" ("Registre", 1821: 17, 30; *Missions*

79 (1952), 50-51; *Écrits*, 3: 50-51; PIELORZ, *Les Chapitres*, 1: 27). In those provinces where German, Dutch, Flemish, and Polish are spoken the Latin "frater" and not the vernacular for brother has been used in contrast to the other languages. This difference may be explained by the use of the Latin "pater" in addressing the priests in those languages rather than the vernacular word, and the practice of other religious institutes. The vernacular word for brother has always been used in all provinces for the non-clerical brothers.

In *Personnel 1973*, *Personnel 1977*, and *Personnel 1981* the scholastics and other brothers are distinguished by an appropriate abbreviation, v.g. in French f., sc., or scol., and in English Bro. and Schol.

The use of the word "scholastic" seems to be recent in the Congregation. It's first appearance in the Constitutions was in those of 1910 in article 796.

63 To rightly understand this statement, one must keep in mind the contemporary practice of informality that exists in many places.

64 See "Constitutions 1818", III partie, c. II, § 3; *Missions O.M.I.*, 78 (1951), 91-92; *Écrits*, 1: 91-92.

65 See *ibid* The Council of Trent required as the minimum age for ordination to the subdeaconate twenty-two years begun, i.e. the person had to be twenty-one (sess. XXIII. de ref., c. XII).

66 See *Constitutions 1827*, pars III, c. II, § III, art. VII and X.

67 See *Constitutions 1853*, pars III, c. III, § II, art. II.

68 See *Circulaires*, 1: no. 22 (August 1, 1871) 13; this change is found in *Constitutiones 1894*, pars III, c. III, § III, art. V. Cf. *Circulaires*, 1: 159, June 29, 1866; Decree of Bishops and Regulars, 15°, January 5, 1866, II-1, Procurator's Archives O.M.I.

Just a few years prior to this the norm requiring three years of temporary vows prior to solemn profession in regular orders of men was enacted (S.C. Ep. et Reg., *Neminem latet*, March 19, 1857, GASPARRI, *Fontes*, 4: n. 1976; Pius IX, Encyclical Letter *Amantissimus*, April 8, 1862, GASPARRI, *Fontes*, 2: n. 533.

69 See *ibid*.

70 See *Constitutions 1910*, 771; "Normæ", n. 104.

71 See CIC, 574; CIC 658, 1°; *Constitutions 1928*, 734; *Constitutiones 1982*, 60.

72 See *Constitutiones 1827*, pars III, c. III, § IV, 15.

73 See de Mazenod to Pedicini, February 14, 1826, Vatican Archives, S.C. VV e RR. Fondo Vescovi, 1846 Marsiglia, Vatican City; *Écrits*, 4: 114; *Missions O.M.L.*, 79 (1952), 514; COSENTINO, *Histoire*, 1: 176-177.

74 See *Constitutiones 1827*, pars III, c. II, § IV, art. 16. Clement VIII had established for regular orders the minimum age of twenty for reception as a novice for "conversi," lay brothers (*Cum ad regularem* § 4, March 19, 1603, GASPARRI, *Fontes*, 1: n. 189).

75 See *Constitutiones 1853* pars III, c. III, § IV, art. XVII-XVIII.

76 See *Constitutiones 1910*, 771. The "Normæ" of 1901 required three years of temporary profession prior to perpetual vows (S.C. Bishops and Regulars, *Norma secundum quas S. Cong. Episcoporum et Regularium procedere solet in approbandis novis institutis votorum simplicium*, nos. 103-105).

77 See *Constitutions 1910*, 808. According to the "Normæ" a person less than seventeen years old could make first vows (nos. 61 and 65).

In 1861 Fabre, the superior general, declared: "The lay brothers, who live in places that do not have a law of military conscription, can make their oblation before they are 20 years old. Since it is because of such laws that the Rule does not permit the lay brothers to make their vows before that age" ("Registre" 1861, 18). This text is quoted by PIELORZ, *Les Chapitres*, 2, 181.

78 See *Constitutions 1966*, 85.

79 See CIC 555 § I, 1°; 573; *Constitutions 1928*, 686 and 734. The 1966 *Constitutiones* did not specify the minimum age. Consequently it was that of CIC.

- 80 See *Constitutiones 1982*, 60.
- 81 See CIC 656, 1° and 658, 1°.
- 82 See de Mazenod to Tempier, January 18, 1821, *Letters* 6: 74.
- 83 See *Constitutiones 1827*, pars II, c. III, § 3, art 1-2; de Mazenod to Forbin-Janson, October 9, 1816, *Letters*, 6: 24; de Mazenod to Semeria, April 16, 1852, *Letters*, 4: 94; July 2, 1852, *Letters*, 4: 102.
- 84 *Constitutiones 1827*, pars II, c. III, § 3. N.B. Journeys at the time were on foot or means of horses.
- 85 *Constitutiones 1827*, pars III, c. II, § 4.
- 86 See COSENTINO, *Histoire*, 5: 231-242, and 321-322 for a very thorough treatment of the brothers' habit along with the quotation of the pertinent texts. This work has everything up to its publication in 1955.
- 87 See "Registre" 1843: 73; PIELORZ, *Les Chapitres*, 1: 192.
- 88 See "Registre", 1879: 266.
- 89 See *ibid.*
- 90 De Mazenod was following the practice of other religious institutes when he wrote, "They cannot be novices without taking the missionary habit..." (de Mazenod to Tempier, January 18, 1821, *Letters*, 6: 73). This ancient practice had been confirmed by the Council of Trent (sess. XXV, de regularibus, c. 15) and Clement VIII (Constitution *Cum ad regularem*, March 19, 1603, § 7, GASPARRI, *Fontes*, 1: 189) for regular orders. The 1917 CIC' 553 stated that the novitiate was to begin by the reception of the habit or in another way prescribed by the Constitutions.
- SCRIS in its Instruction *Renovationis Causam* of January 6, 1969 specified, "33. It belongs to the general chapter to decide matters relative to the habit of novices and other candidates for religious life" (AAS, 61 (1969), 118). The Sacred Congregation of Worship in *Ordo professionis religiose* prescribed, "The rite of first profession provides for the handing over of the habit and the other insignia of religious life in accordance with the very ancient custom of giving the habit when the time of probation has been completed; the habit is a sign of consecration" (Vatican City: Typis Polyglottis Vaticanis, 1970). SCRIS in a private response affirmed the competency of the general chapter to determine the habit for novices (SCRIS, Response, June 8, 1970. OdHOA, X, *Leges Ecclesiae*, 5 vols. (Rome: Commentarium pro Religiosis, 1966-1980), 4: no. 3864).
- Neither the 1972 nor the 1974 general chapter discussed or made any regulations concerning the habit, although the 1972 chapter decreed the implementation of "Renovationis causam" (Sex "Text on Formation of the 1972 Chapter," *Acts of the General Chapter 1974*, 71). Nevertheless in many provinces about this time the habit ceased to be given to the novices at the beginning of the novitiate and was not given at the time of profession.
- 91 Esser, *Votum*, May 20, 1907, M. 29, SCRIS Archives. It is well to recall that in 1907, there were only four provinces on the European Continent: the two of France with no houses open in France because of the persecution, the German province founded in 1895, and the Belgian province founded in 1905. All the houses in Italy, with the exception of the Roman Scholasticate, were part of the first province (Midi) of France.
- 92 See "Registre", 1908: 243; *Constitutiones 1910*, 821. The "Normæ" prescribed that there not be great disparity in the habits of different categories of members (§ 68).
- 93 *Constitutiones 1910*.
- 94 See "Registre", 1938: 49.
- 95 See "Registre", 1938: 155-157. In his report to the Congregation on the work of the general chapter, Labouré, superior general, wrote, "...one could very well be, at least in our opinion, an excellent religious and save one's soul, even if one's cassock is buttoned to the left instead of to the right. Our decision was not accepted, and the question was brought to the chapter. The chapter also declared that it had neither the power to change article 781 of the Rule, nor the desire to request the Holy See to change it. Nevertheless, out of respect for human weakness, which thus finds a stumbling block there where it should see only an occasion of merit by the practice of obedience and denial of one's own will, the chapter advises the superiors not to insist on this point of the Rule and to allow the lay brothers to continue according, as they desire, to button their cassock to the right" (*Circulaires*, 4: 355, March 19, 1939). It would seem that these words reflect more Labouré's own attitude than that of the chapter.
- 96 O'REILLY, M., "The Approval of the 1980 Constitutions and Rules by the Holy See," *Documentation O.M.I.*

124/84, (March 1984), 9.

97 ZEPP, P., "Überblick über das Religiosenrecht des CIC 1983," *Ordens-Korrespondenz*, 25 (1984), 17-18.

98 Can there be any doubt that this prescription also applies to brothers that are permanent deacons? Canon 288 states that canon 284, to which canon 669, § 2 refers, does not apply to permanent deacons, unless particular law establishes otherwise. Certainly canon 288 does not refer to permanent deacons who are members of a religious institute. If it did, brothers who are not deacons would be required to dress as the diocesan priests, but the brothers who are permanent deacons would wear lay garb.

99 See *Constitutiones 1827*, pars H; *Constitutiones 1928*, 176-307.

too See *Constitutiones 1827*, pars II, c. III, § I, art. 10; *Constitutions 1928*, 297.

101 See *Constitutiones 1827*, pars II, c. H, § IV, art. 16.

102 See *Constitutiones 1928*, 282.

103 See *Constitutiones 1827*, pars I, c. III, § I, art. 6-9; *Constitutions 1928*, 99-102.

104 See *Constitutiones 1827*, pars III, c. I, § X; *Constitutiones 1928*, 624-625.

105 See "Registre," 1856, 146; 1879, 233-234; 1904, 47; 1932, 495.

106 See D. ALBERS, "Compte Rendu des rapports sur les noviciats de la Congrégation, Deuxième partie: Les noviciats de Frères Convers," *Études Oblates*, 10 (1951), 213-245; LAROSE, J.-M., "Les écoles pour futurs Frères Oblats," *Études Oblates*, 21 (1962), 184-188.

The *General Norms for Oblate Formation* very delicately allude to the danger of shortchanging a formation program that has few in it, "Whether the candidates are many or few, priests and Brothers are equally entitled to an adequate formation" (8).

107 See *Constitutiones 1966*, 105-112.

108 See *Constitutions 1982*, 37, 38, 81. Cf. *Perfectæ caritatis*, n. 15.

109 See *Administrative Structures*, n. 40.

110 *Constitutions 1982* It would seem that the words of the other official version of the Rules, i.e. the French text, "à la suite d'un discernement spirituel adéquat" are stronger than the English "discerns that."

N.B. The expression "in Council" means "with the consent of his Council (*Constitutions 1982*, 84)."

111 Abstractly it would be possible for a man to join the Congregation with the permanent diaconate in mind, and for his provincial to accept him for oblation while considering him a candidate for the permanent diaconate. In such a case, in light of Rule 67 this information would have to be presented to the superior general when requesting approval for the call to perpetual oblation. Rule 67 is written with the supposition that it is a brother who already has perpetual vows who wishes to be ordained.

112 See GASPARRI, *Fontes*, 1: n. 189. Cf. A. PRUGLIESE, "De Mutatione Classis apud Religiosos," *Monitor Ecclesiasticus*, 87 (1967), 498-514; A. LARRAONA, "Consultationes," *Commentarium pro Religiosis*, 3 (1922), 11; IDEM, "Commentarium Codicis," *Commentarium pro Religiosis*, 23 (1942), 182-186.

113 "Normæ," "After profession, there is no transfer from the first class to the second class, or viceversa."

114 *Constitutions 1982*.

115 *Perfectæ caritatis*, n. 15. For a correct understanding of the last paragraph of n. 15, it should be recalled that it was a separate article (n. 32) in the previous draft of the text (see Schema, April 22, 1963, *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Oecumenici Vaticani II*, vol. 3, pars 7, 774, and vol. 4, pars 3, 524-525). Numbers 30, 31, and 32 were joined and expanded to form the present n. 15.

The last paragraph refers to non-clerical institutes that are "non mere laicalia," i.e. not entirely lay, v.g. some recent and some ancient monasteries, and some modern institutes such as the Little Brothers of Jesus (cf. A. GUTIERREZ, "Consultationes," *Commentarium pro Religiosis*, 46 (1967), 378). That it does not refer to brothers in clerical institutes is seen from a response to a suggestion from one of the Council Fathers (see *Acta Vaticani II*, vol. 3, pars 7, p. 125). Cf. *ibid*, vol. 4, pars 3, p. 567.

It seems that the fact that the last paragraph of n. 15 does not refer to clerical institutes but to institutes that are "not entirely lay" is overlooked and, in fact, the contrary is implied in a memorandum sent to the Holy Father by the Council of the Union of Superiors General. In the section "Brothers in Clerical Institutes" it stated, "This restriction (concerning brothers being superiors) appears to many religious throughout the world to go



against the directives of the Vatican Council who saw the only difference between clerical and lay members as one of Sacred Order (P.C. 15)" (*USG Communicatio Sanctæ Sedis*, No. 1/83, 9). This statement is not factual insofar as it refers to "Perfectæ Caritatis" n. 15 and the directives of Vatican II.

One author quoted the last paragraph of n. 15 and omitted the words "which are not entirely lay... of their very nature." He wrote, "...the Council suggested the possibility that `...men's institutes... can... admit clerics and lay men, in accordance with their constitutions, on an equal footing and with equal rights and obligations, apart from those arising out of sacred orders'" (P. BOYLE, "Attention to the Person and to Present-Day Sensitivity," *USG Conventus Mensilis*, February 10-12, 1982, One reading his article, could easily be led to believe that the quote applies to all men's institutes, which is not the case.

116 PAUL VI, Apostolic Letter *Ecclesiæ Sanctæ*, II, n. 27, August 6, 1966, AAS, 58 (1966), 780. Cf. also the last paragraph SCRIS, Decree *Clericalia Instituta* November 27, 1969, AAS, 61 (1969), 739-740.

117 *Ecclesiæ Sanctæ*, II, n. 6.

118 SCRIS, Decree *Clericalia Instituta*, November 27, 1969, AAS, 61 (1969), 739-740.

119 *Administrative Structures*, 39.

120 The General Chapter of 1980, *Constitutions and Rules of the Congregation of the Missionary Oblates of Mary Immaculate* (Rome, 1981). The text had two official versions – English and French. Following the norm of "Ecclesiæ Sanctæ" II, n. 6 this text was promulgated and was the "Constitutions" until *Constitutions 1982* were approved by the Sacred Congregation and promulgated.

121 "L'incise les normes du droit étant respectées' est insuffisante; écrire: `une fois ordonné prêtre'. Après `supérieur local' ajouter: `ou vicaire local'," (Observations du 'Congresso,' Peronio to Jetté, March 25, 1982, General Secretariate O.M.I.)" Need it be pointed out that the SCRIS decree of November 27, 1969 had "Sodales non clerici," which in 1969 included the tonsured, etc. and since 1972 includes deacons?

122 The group of brothers of the vice-province of Bolivia spoke of "Las limitaciones que pone la `Congregación de ,los Religiosos'" ("Todos somos Misioneros").

123 BOYLE, "Attention to the Person," *USG Conventus Mensilis* (February 10-12, 1982), 16.

124 SCRIS, Declaration, N. 1511/59, distributed by the U.S. Apostolic Delegate, April 17, 1970, N. 811/70, *Canon Law Digest*, 7: 469-471.

125 *Origins, NC Documentary Service*, 5 (1976), n. 44, 695.

126 Of course the Sacred Congregation in the Declaration giving the background for "Clericalia Instituta" had said that jurisdiction and the fact of ordination were not the bases for saying that brothers could not be superior in clerical institutes. The paper was on this point repeating to the Sacred Congregation what it had already said.

127 D. A. FLEMING, "Who should be superior?" *Origins, NC Documentary Service*, 5. (1976), n. 44, 698-699.

128 *Perfectæ Caritatis*, n. 2.

129 The Marianists are also called the Brothers of Mary. Their founder Chaminade wanted to unite priests and brothers as perfect equals. See *New Catholic Encyclopedia*, s.v. "Marianists," by G. J., RUPPEL.

One cannot logically use the practice and particular law of the Marianists as precedents applicable to a clerical institute whose nature, character, spiritual patrimony, etc. are very different. The Marianists are much less "priestly" in their ministry, and consequently less "clerical" than most clerical institutes.

130 FLEMING, "Who should be superior?"

131 A. MEYER quoted, "Conclusions," *USG Conventus Mensilis*, Feb. 10-12, 1982, 19.

132 See can. 588, § 2 § 3.

133 For thorough treatment of this point see WOESTMAN, *Missionary Oblates*, 198-200, 203-213, 219-227. This assertion is based on all official statements quoted in the reference. It is said in spite of a few discordant voices that have been raised in recent years. The contrary opinion is in opposition with the constant tradition of the Congregation and has no solid basis in tradition or law.

134 *General Norms for Oblate Formation*, 7-8, second basic principle.

135 See I-II, q. 90, a. 4.

136 See I-II, q. 96, a. 6; 1-II, q. 97, a. 4; II-II, q. 147, a. 4.

137 While I was a member of the American Conference of Major Superiors of Men (1975-1981) and its national board (1977-1980), I personally held and supported the conference's position on brothers as superiors in clerical institutes. My own position on this question evolved and changed during the process of researching and writing my dissertation. My stance is now based on the role that the spiritual patrimony must play in the life of each religious institute.

One must distinguish between types of clerical institutes. Some are essentially very priestly, such as clerics regular and those similar to them, v.g. the Missionary Oblates of Mary Immaculate. It is my opinion that a lay member of such an institute would usually not be personally qualified to be a superior, because of the reasons given in the text – especially since he lacks the personal charism of ministerial priesthood, which is essential to his institute. Consequently the law for such institutes should recognize this. Whether the lay members of a clerical institute, that is not so priestly in its nature, are normally qualified to be superiors is a different question.

138 *Constitutions 1981*, 3.

139 OREILLY, "Approval", 11.

140 Cf. WOESTMAN, *Missionary Oblates*, 131, 211-213.

141 G. COSENTINO, *Exercices de Piété de l'Oblat* (Ottawa: Études Oblates, 1962), 140. These two prayers along with the one immediately preceding them were used in the Congregation from its beginning. The origin of these prayers is uncertain. See *op. cit.*, 139.

142 *Constitutions 1982*, R. 2.

143 *Constitutions 1982*, R. 3.

144 N.B. this is a revised translation of this prayer. The earliest English translation found (and it is also in all subsequent prayer manuals) omitted the words "ministros," ministers, and "ut tui sacerdotii consortes," sharers of Your priesthood, found in the original Latin text. Was this done out of "sensitivity" for the brothers? See *Manual of Prayers for the Use of the Fathers and Brothers Oblates of Mary Immaculate* (London: R. & T. Washbourne, 1915?), 40.

# Culture et charisme chez Eugène de Mazenod

## PISTES DE RECHERCHE

SUMMARY - Impelled by reading works of the *Confederazione Latino Americana Religiosi* on culture and religious life the author, missionary in Latin America, wants to elaborate on Blessed de Mazenod's relations between charism and culture. Necessarily the Founder was influenced by his time, and by the Italian and French atmospheres. Through these we will see how he made contact with religious life, what was his interior life, and how he arrived to his option for the poor. His charism was the Church, the abandoned Church which meets Christ our Saviour. The author concludes with some considerations on charism and culture in our Rules.

Deux jours avant mon ordination sacerdotale, je décidai d'aller dans un couvent de Franciscains situé dans les montagnes qui entourent mon pays. Je désirais passer dans la solitude les heures qui précédaient la cérémonie de l'ordination. Je voulais méditer, penser, réfléchir, remercier le Seigneur et prier pour toutes les personnes à qui je devais d'être parvenu à ce moment. Le couvent est isolé, avec un petit bosquet et une vue sur la mer: panorama sicilien idéal pour la contemplation.

Le soir je dînais avec les moines. Par hasard, un professeur d'histoire se trouvait à table. Le repas du soir méditerranéen se prête aux conversations les plus variées. Nous parlions, entre autres, de son travail et de ma prochaine ordination. Le professeur voulut savoir à quelle congrégation j'appartenais. Je lui répondis avec l'enthousiasme propre à celui qui va être ordonné. La conversation se prolongea sur le Fondateur. Sans trop faire attention à mon état d'âme, le professeur déclara que tous les fondateurs français de cette période ont en commun une certaine réaction contre Napoléon, contre la Révolution française... et qu'ils sont tous conservateurs. D'ailleurs, disait-il, tout fondateur est le fruit de la culture de son temps, rien de plus. Je cherchai à lui expliquer qu'Eugène de Mazenod était certainement de son temps; mais que sa pensée contenait une inspiration originale, qui est une inspiration de l'Esprit, un charisme. Le mode de penser de mon interlocuteur allait dans un sens différent, de sorte que nous changeâmes de conversation.

Dernièrement, après 4 ans de vie missionnaire en Amérique latine, cette rencontre m'est revenue à la mémoire et à ce souvenir s'est joint le désir d'approfondir le rapport qui existe entre le charisme et la culture en laquelle est né et a grandi le Fondateur. J'y ai été poussé par la lecture des travaux d'une équipe de théologiens de la CLAR (*Confederazione Latino Americana Religiosi*), qui cherchent précisément à réfléchir sur ce rapport entre la culture et la vie religieuse.

La vie religieuse naît et se développe en un contexte culturel déterminé. De là elle reçoit de multiples formes, même si elle réagit contre des caractéristiques ambiantes qu'elle réussit à modifier. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de discerner, pour ne pas en faire des absolus, les éléments qui appartiennent à une culture ou à une époque et qui, d'autre part, sont des véhicules trop étroits pour transmettre l'Évangile. Ce que nous disons en général de la culture vaut de façon spécifique de la culture religieuse. Il ne faut pas que, s'attachant à la lettre et au secondaire, l'Institut religieux demeure lié à des détails de la culture religieuse dans laquelle il est né et en meurt quand cette culture change et se transforme en une autre<sup>1</sup>.

Le problème est complexe: a) La pensée du Fondateur est-elle seulement le fruit d'une culture? b) Quelle relation y a-t-il entre telle culture et tel charisme? c) Charisme et culture sont-ils opposés? Et alors il faut définir le champ de chacun. d) Peut-on séparer le charisme de la culture? e) La culture peut-elle être un moyen d'expression d'un charisme?

Il n'est pas facile de répondre à ces questions. Aussi notre intention se limite-t-elle à tracer des pistes de recherche, à souligner des aspects qui peuvent apporter de la lumière, à chercher une solution sans prétendre parvenir à des certitudes absolues, qui n'existent guère en ce domaine.

### **Eugène de Mazenod et son temps.**

Pour abrégé, nous laisserons de côté certains aspects culturels secondaires et liés à une époque: manière de se vêtir, forme de style, habitudes, coutumes sociales et religieuses, etc. Nous voulons nous en tenir aux seuls aspects qui peuvent avoir influencé la pensée du Fondateur et surtout son charisme.

À ce point de vue, il est intéressant de noter les contacts qu'Eugène eut avec la vie religieuse et de là suivre son itinéraire spirituel afin de découvrir les convergences et les divergences avec la culture de son temps.

### **Contacts avec la vie religieuse.**

Un trait caractéristique de la personnalité d'Eugène est l'absence d'événements extraordinaires dans sa vie: c'est à travers la trame normale de son existence qu'il est parvenu à la découverte de son charisme, à sa relation avec Dieu et avec l'Église, à la fondation de la Congrégation. Ce trait nous le rend sympathique à nous, chrétiens ordinaires, et nous fait comprendre que Dieu se manifeste aussi par les événements ordinaires de la vie. En fait, Eugène fut mêlé aux crises de la politique de son temps; il vécut au milieu des polémiques ecclésiales et sociales de son époque; il ne connut pas de vision mystique particulière. Ceci dit, retournons à notre recherche.

Les premiers religieux avec qui Eugène vint en contact sont les Pères de la Doctrine Chrétienne qui dirigeaient le collège où, à Aix, il commença ses études. Leur enseignement n'était pas exempt de l'influence des idées courantes: jansénisme, gallicanisme, illuminisme. La formation spirituelle des élèves était basée sur la bible et l'histoire, car ils considéraient que le catéchisme abstrait n'était pas adapté à des enfants de sept ans.

### **Dans l'ambiance italienne.**

À Turin, il fréquente le Collège des Nobles des Pères Barnabites. Le recteur, le P. Léopold Scati, sera vicaire général de sa Congrégation après avoir été proposé pour l'évêché de Pinerolo. Les élèves y reçoivent une éducation aristocratique en laquelle prime la formation religieuse. Le premier article du règlement du Collège se lit comme suit:

Vu que les exercices de piété sont le fondement principal sur lequel doit s'appuyer l'éducation, on destinera aux pensionnaires un habile directeur spirituel, qui les instruira des vraies maximes de la religion en leur faisant une fois par semaine le catéchisme et, le dimanche, en leur expliquant l'Évangile ou en leur adressant quelque instruction de morale chrétienne conforme à leur âge<sup>3</sup>.

Le P. Scati nourrissait pour Eugène une grande affection et, le trouvant suffisamment préparé, lui permit de recevoir la première communion un an avant l'âge requis de 10 ans. Eugène demeura à Turin trois ans, jusqu'en 1794.

À Venise, Eugène rencontre Don Bartolo Zinelli (Jésuite clandestin; à cette date la Compagnie de Jésus était encore dissoute) qui marquera sa formation de façon décisive. M<sup>gr</sup> de Mazenod écrira de lui:

C'est lui qui jeta dans mon âme préparée par sa main habile et la grâce de l'Esprit-Saint dont il était l'instrument, les fondements de religion et de piété sur lesquels la miséricorde de Dieu a construit l'édifice de ma vie spirituelle. C'est à l'école de ce saint prêtre que j'ai appris à mépriser les vanités du monde, à goûter les choses de Dieu<sup>4</sup>.

Don Bartolo lui donne une bonne formation intérieure, cultive sa vocation sacerdotale (il aurait aimé en faire un religieux), le met en contact avec la morale de S. Alphonse de Liguori. Son confesseur est lui aussi un ancien Jésuite. Le milieu qu'Eugène fréquente se caractérise par une grande fidélité à l'Église de Rome. Cette fidélité à Rome demeurera une caractéristique de la pensée d'Eugène pendant toute sa vie.

La maison de son maître est un lieu de rencontre entre prêtres français et prêtres italiens, un milieu favorable à d'agréables échanges et conversations. De ces discussions, Eugène tire des conclusions claires en faveur de la doctrine catholique romaine et contre le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme. Il apparaissait si fidèle au pape que certains le considéraient comme un ultramontain.

Eugène demeura à Venise jusqu'en 1797, c'est-à-dire jusqu'à sa quinzième année. Ces années passées dans un milieu adulte lui permirent d'atteindre rapidement la maturité. Il était pleinement conscient de l'influence du milieu italien sur sa rigoureuse fidélité à Rome. En ce sens, l'épisode de Venise demeure caractéristique.

Un des ouvrages qu'il étudiait en ce temps était «Érasme ou L'Ami de la Jeunesse», un précis de culture générale. On lui fit remarquer que l'auteur était de tendance janséniste et gallicane. Aussitôt il réagit et écrit sur la première page du volume une profession de foi:

Je crois fermement tout ce que l'Église m'ordonne de croire et je déteste les erreurs jansénistes et autres qui sont contenues dans ce livre. Ceci est écrit afin que l'on sache que possédant ce livre, je n'adhère pas du tout aux maximes contraires à l'enseignement constant de la Sainte Église Catholique Apostolique Romaine, qui est une et indivisible et qui le sera jusqu'à la fin du monde<sup>6</sup>.

Après un an passé à Naples, Eugène demeurera à Palerme jusqu'en 1802, c'est-à-dire jusqu'à sa vingtième année. L'ambiance culturelle dans laquelle il est plongé en est une de l'aristocratie. Son expérience religieuse d'alors est liée à son amitié avec la duchesse de Cannizzaro, qui l'introduit à la culture classique et surtout le fait participer à toutes ses initiatives de charité. Le père d'Eugène écrivait d'elle:

Elle était la mère des pauvres et des affligés; elle jouissait depuis quelques années, en son particulier, de 80,000 livres de rente. Sans se rien réserver pour elle, elle les employait en bonnes œuvres et à payer les dettes de la maison de son mari qui était obérée; elle en avait déjà payé pour 400,000 livres et avait fait des charités immenses... C'était mon fils qui était le confident de tous ses projets, le coopérateur et le distributeur de toutes ses bonnes œuvres<sup>7</sup>.

En mai 1802, la duchesse meurt. La douleur d'Eugène est immense et sa foi secouée. Présentement, écrit-il à son père, je suis à lire «les Nuits d'Young, homme admirable et surtout le meilleur et le plus complaisant que j'aie en ce moment. Il entre dans tous mes sentiments et je suis charmé qu'il ait pensé, cent ans avant moi, tout comme moi»<sup>8</sup>. La crise religieuse est accompagnée de la maladie physique. Puis, en juillet de la même année meurt Don Bartolo, avec qui il avait maintenu de bonnes relations épistolaires. Enfin, le 11 octobre de cette année, guéri au physique, il quitte l'Italie pour retourner en France.

La période italienne a une importance décisive dans sa formation personnelle et sur sa pensée. Elle est marquée par une forte préparation doctrinale, par un lien de profond respect pour l'Église de Rome, par une initiation à la spiritualité jésuite qui influera sur sa vie intérieure, par une expérience de service des pauvres, une activité caritative que nous retrouverons à Aix chez Eugène d'abord encore laïc, puis durant les premières années de sa vie sacerdotale.

Il aurait pu suivre d'autres routes! Venise et ses carnivals offraient des divertissements pas très édifiants. La même chose vaut pour le milieu de Palerme: là les fils de la duchesse de Cannizzaro échappèrent au déshonneur et à la décadence aussi longtemps que leur mère vécut et qu'Eugène les fréquenta.

### **Dans l'ambiance française.**

Son retour à Aix est triste. Il recherche non sans peine la volonté de Dieu, tente mille voies. Son activité caritative se poursuit avec plus d'intensité. Il s'ouvre à l'ambiance mondaine. Son directeur spirituel est un prêtre de Marseille, le P. Magy, lui aussi ex jésuite. Par son entremise, Eugène entre en contact avec les Pères du Sacré-Cœur et, attiré par leur spiritualité, s'en fait le propagateur.

Après Don Bartolo, ceux qui ont le plus influencé la formation d'Eugène, ce sont les prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice, qui vivent la spiritualité de leur fondateur, M. Olier<sup>9</sup>. La Compagnie de Saint-Sulpice n'était pas une congrégation religieuse et ses membres ne se liaient pas par des vœux; mais elle avait sa spiritualité propre, une spiritualité éminemment sacerdotale. Le Christ-Prêtre constitue le centre de cette spiritualité. Eugène s'est nourri de cette spiritualité et en est resté marqué.

Se préparant à l'ordination sacerdotale, il demande à l'Esprit-Saint de le remplir de l'amour de Jésus-Christ, son Sauveur, de manière à ce qu'il ne vive et ne respire plus que pour lui, qu'il se consume à son service<sup>10</sup>. «Je ne veux vivre que pour vous, je ne veux aimer que vous et tout le reste en vous et par vous... Je ne veux être qu'à vous, travailler pour vous, vivre et mourir pour vous»<sup>11</sup>. Il faut imiter le Christ, établir dans son cœur l'empreinte de Jésus-Christ jusqu'à ne plus vivre que de sa vie divine et de pouvoir dire avec S. Paul: «Ce n'est plus moi qui vis, mais Jésus-Christ qui vit en moi»<sup>12</sup>.

Ainsi donc la spiritualité sulpicienne l'a formé à une vie spirituelle sacerdotale qui l'achemine vers l'identification au Christ.

La théologie de Bossuet<sup>13</sup> l'a aussi marqué profondément; il en retient une large vision ecclésiologique, même s'il s'en détache lorsque Bossuet touche à l'autorité du pape.

## Les changements culturels.

Rendu à ce point, il semble important de faire la synthèse des mutations culturelles que nous avons cherché – bien imparfaitement – à découvrir dans la vie d'Eugène:

1. Le premier élément est la préparation doctrinale et la profonde vie intérieure qu'il a acquises par ses relations avec les Barnabites de Turin et surtout avec les Jésuites à Venise.
2. Le deuxième élément, tiré de son expérience de vie à Palerme, est son amour des pauvres, qui s'est prolongé à Aix soit qu'il était encore laïc soit comme prêtre à son retour du Séminaire: est bien connue son activité intense en faveur des jeunes, des domestiques, des prisonniers.
3. Le troisième élément, qui lui vient du Séminaire de Saint-Sulpice, est la spiritualité sacerdotale de M. Olier: être dans sa vie un autre Christ, comme le prêtre à l'autel est un autre Christ.
4. Le quatrième élément est la dimension ecclésiale de sa pensée, qu'on retrouve en Eugène dès sa jeunesse, qui lui vient en partie de Bossuet<sup>14</sup>.

Le pas à franchir maintenant est de chercher à discerner le charisme d'Eugène, qui naît dans ce complexe d'éléments culturels et lui permet de faire une synthèse intérieure. Néanmoins il n'est pas facile ni d'ailleurs recommandable de séparer complètement ces deux composantes: le culturel et le charismatique; ce serait vouloir faire vivre un poisson hors de l'eau ou une plante avec ses racines hors de terre, ou produire la couleur sans la lumière.

Le milieu culturel n'est certainement pas l'inspiration qui donne un sens à la vie religieuse. Celle-ci tire son origine de l'appel particulier du Christ, qui exige une réponse de foi et est ce qu'on appelle un charisme. Cependant le contexte culturel influe sur les formes concrètes où s'exprime la vision évangélique de la vie consacrée. Le contenu évangélique et son expression se compénètrent tellement qu'il est difficile de discerner ce qui appartient à l'essence du charisme et ce qui relève de son expression culturelle<sup>15</sup>.

Il ne s'agit donc pas de trancher de façon radicale dans ces éléments; mais de souligner et mettre en évidence l'expérience propre ou mieux le cheminement original du Fondateur.

Tout charisme est un don de l'Esprit pour l'Église et l'accroissement du Royaume. Il entre dans le processus d'une insertion toujours plus profonde du Christ et de son incarnation dans l'humanité, afin que le monde puisse devenir toujours davantage le Règne de Dieu.

La naissance d'un charisme pourrait se comparer à celle d'un homme. La théorie de l'évolution affirme que l'homme descend du singe. Le croyant qui partage cette opinion soutient que, de toute façon, à un moment donné, même s'il est inconnu, l'action de Dieu est intervenue pour élever cette créature à un niveau supérieur. On peut admettre ou non cette théorie, l'exemple nous aide à expliquer la relation entre le charisme et la culture. Malgré certaines ressemblances avec le règne animal, l'homme possède quelque chose qui le distingue et qui permet d'affirmer qu'il forme un règne à part, qu'il domine sur les autres.

Dans le charisme du Fondateur, on trouve de nombreux éléments de la culture, surtout de la culture religieuse de son époque; mais on y rencontre aussi un élément de plus, quelque chose qui le distingue sans toutefois le séparer nettement de son contexte culturel. Cette remarque est fondamentale aussi pour la permanence des charismes, lesquels s'ils doivent continuer à exister, ont besoin de s'incarner dans la culture de tout temps. La culture est comme l'atmosphère vitale où fleurit et vit le charisme. Celui-ci ne peut faire abstraction des cultures mais doit savoir s'en libérer pour pouvoir continuer à s'incarner en d'autres cultures.

C'est ainsi que tous les instituts, tant internationaux que locaux, sont astreints à la nécessité de s'incarner dans un contexte culturel, en s'adaptant à l'échelle des valeurs de ceux qui doivent vivre le charisme de la famille religieuse en tout lieu. La fidélité même à l'inspiration originale et aux caractères propre de l'Institut exige la traduction et l'incarnation de ces valeurs dans les diverses cultures<sup>16</sup>.

## La vie intérieure.

Une des caractéristiques de la vocation d'Eugène de Mazenod est qu'on n'y rencontre pas de faits extraordinaires. Il a toujours participé activement à la vie de l'Église; il a reçu dès son enfance une éducation catholique et il a joui d'une riche vie intérieure.

La preuve en est l'épisode de l'opération qu'il subit à Turin<sup>17</sup>: avant de se soumettre à l'intervention

chirurgicale, il invoque le Seigneur de lui octroyer la force. À Venise, il a un directeur spirituel et le milieu qu'il fréquente est des plus catholique:

Tous les jours pendant près de quatre ans, je me rendais après la messe auprès de ces maîtres bénévoles qui me faisaient travailler jusqu'à midi. Après le dîner, D. Bartolo, dont la santé exigeait de grands ménagements, venait me prendre chez moi pour faire une promenade qui avait pour but la visite de quelque église où nous nous arrêtions pour prier. En rentrant, je me remettais au travail, qui durait jusqu'au soir. Quelques prêtres se réunissaient à cette heure-là pour réciter l'office en commun. On descendait ensuite dans le salon où quelques amis de la famille se livraient à une honnête récréation. On prenait le café et l'on se retirait, excepté moi, qui faisais déjà en quelque sorte partie de la famille, et qui restais pour souper avec elle et pour dire le chapelet et faire la prière selon le saint usage de ce pays, alors si bon. Je me retirais après, accompagné du domestique de la maison<sup>18</sup>.

Nous savons qu'à Palerme, «il avait pour confesseur Mgr Bonnaro, Philippin distingué par ses vertus et par sa naissance, et il fréquentait la maison de l'Olivella, où il avait fait connaissance avec plusieurs autres Philippins qui l'aimaient et le citaient même aux autres jeunes gens comme un modèle»<sup>19</sup>. La duchesse de Cannizzaro «s'entretenait souvent avec lui des sujets de piété et... par ses conseils le maintenait dans la pratique de la vertu»<sup>20</sup>.

De retour à Aix, sa vie intérieure demeure la même, toujours plus forte, toujours disposée à la charité. Il entretient des relations d'amitié avec les prêtres, même avec l'évêque. Son oncle, Roze-Joannis, janséniste, cherche bien à l'attirer à ses idées, mais, lui, il reste ferme dans ses convictions et écrit même un petit traité pour réfuter les idées de son oncle. Il fait une retraite, accompagné par son directeur spirituel. On ignore la date précise de cette retraite; mais elle n'en demeure pas moins un signe de son cheminement intérieur à cette époque.

C'est ici que survient de façon imprévue un bond en avant, qui ne dépend pas de lui, mais de la grâce. Pendant la liturgie du Vendredi saint de 1807 se produit une rencontre spéciale avec le Christ. «Au pied de la croix, en un Vendredi saint, écrit le P. D'Addio en son livre «Cristo Crocifisso e la Chiesa Abandonata», nous voyons le Christ se révéler à Eugène de Mazenod, réalisant en lui son plan de salut... Cette expérience Eugène l'a vécue en dehors de toute spiritualité caractéristique; c'est une rencontre personnelle avec le Christ»<sup>21</sup>.

En cette circonstance, affirme le même auteur, Eugène obtient la grâce de se livrer non seulement au Christ crucifié, mais simultanément à l'Église abandonnée, qui lui est indissolublement unie. Cette rencontre en laquelle Eugène prend conscience qu'il doit donner sa vie de façon totale, marque l'origine du charisme oblat.

### **L'option pour les pauvres.**

La période en laquelle se manifeste clairement son amour des pauvres est celle de son séjour à Palerme, au contact de la duchesse de Cannizzaro. À Aix, ce don de soi est encore plus évident: visites des malades, des pauvres, de l'hôpital, de la prison<sup>22</sup>.

Après l'ordination sacerdotale, son zèle augmente encore: apostolat auprès des jeunes, des domestiques, des prisonniers de guerre... au point de tomber malade à en mourir. C'est alors que s'ouvre une dimension qui ne dépend pas de lui, mais de la grâce. Humainement, il ne pouvait pas faire plus qu'il ne faisait, donner sa vie par charité, être martyr de la charité. L'Esprit lui fait découvrir peu à peu un charisme qu'il devra mettre au service de l'Église.

Un moment, tout en cherchant la manière la plus parfaite de servir les pauvres, il se demande si Dieu ne l'appellerait pas à la vie cloîtrée. Cependant les pauvres l'attirent; il ne veut pas les abandonner. Mais il sent que ses forces ne suffisent pas et est indécis sur l'orientation de son apostolat, quand, à l'improviste il découvre le chemin que Dieu lui a préparé: les missions.

C'est la seconde fois en ma vie, écrit-il, que je me vois prendre une résolution des plus sérieuses comme par une forte secousse étrangère. Quand j'y réfléchis, je me persuade que Dieu se plaît ainsi à mettre fin à mes irrésolutions... Mais le plaisant, c'est que tout cela s'est fait sans que je fusse arrêté par la pensée que je n'avais pas le sol<sup>23</sup>.

La naissance de la Congrégation, voilà le grand saut charismatique qui dépassait ses forces. Seul le don gratuit de Dieu pouvait ajouter à ce qu'il faisait déjà, jusqu'à aller au seuil de la mort pour l'amour de ses frères.

### **Une spiritualité sacerdotale.**

Le temps passé au séminaire fut pour Eugène une initiation à la spiritualité sulpicienne.

Le Séminaire de Saint-Sulpice avait été fondé en 1642 par Jean-Jacques Olier, et on peut affirmer que la spiritualité sulpicienne qui y naquit dépend de cet auteur. Une spiritualité qui, comme nous l'avons constaté chez Eugène lui-même, met au centre de la vie chrétienne le mystère de l'Incarnation et d'une façon particulière le sacerdoce du Christ, le caractère le plus essentiel du Verbe incarné, qui appelle immédiatement le sacrifice rédempteur du Calvaire... Pour l'École française la vie du Christ est un perpétuel sacrifice et, en conséquence, la vie du prêtre doit l'être aussi. Ainsi sainteté sacerdotale et immolation sont des expériences en cette spiritualité. Elle caractérisera toujours sa vie, même si avec l'éloignement des ans il en fera une synthèse toujours plus personnelle<sup>24</sup>.

Le Fondateur sentait fortement devoir s'identifier au Christ, être comme une expression de lui, parler ses paroles, traduire en tout sa vie<sup>25</sup>. À remarquer qu'il ne s'agit pas ici de la seule découverte que le prêtre est «un autre Christ»; c'est sa manière à lui de se consacrer. Cela dépasse les cadres de la spiritualité sulpicienne, qui est une spiritualité pour les prêtres. Pour Eugène, cette dimension spirituelle se transforme en vie religieuse: même ceux qui ne sont pas prêtres peuvent vivre ce type d'identification au Christ. Cette vie dans le Christ traduit l'identité propre de l'Oblat; elle forme la racine et l'expression la plus profonde de sa vocation. Voici comment le confirmait le P. Léo Deschâtelets:

Avant tout l'Oblat est un consacré. Cela résume la pensée de M<sup>gr</sup> de Mazenod. L'Oblat est lié au Seigneur, au Christ, à Jésus, le Fils de Dieu. Le Verbe incarné est tout dans la vie de l'Oblat. L'Oblat s'efforce de vivre Jésus en tout et de toutes manières. Cela pour moi est essentiel. En cela consiste la grâce de l'Oblat, qui doit être un prisonnier du Christ comme S. Paul. Pour moi vivre c'est le Christ, l'Oblat, doit-il pouvoir dire. Comprendre cela, c'est comprendre ce qu'est l'Oblat. L'Oblat aime le Christ, se laisse envahir complètement par lui: telle est sa grâce spéciale, cela fait partie de son charisme. Si je n'ai pas cela au fond de mon cœur, si cet amour ne me prend pas totalement, je ne suis pas Oblat comme l'a voulu le Fondateur et comme la tradition vivante l'a interprété<sup>26</sup>.

Il ne s'agit donc pas simplement de mieux vivre son sacerdoce; mais il s'agit d'un charisme, d'un mode de vie, de l'être même de l'Oblat, prêtre ou frère; il s'agit d'un surcroît de qualité, de quelque chose en plus que seul l'Esprit Saint pouvait inspirer.

Quand en janvier 1816 a commencé la communauté missionnaire, les premiers Oblats ne sont pas encore unis par les vœux; ils sont des prêtres groupés par l'œuvre des missions. Mais chez Eugène de Mazenod le désir de se consacrer, de faire profession des vœux est là, et il ne tardera pas à les prononcer avec le P. Tempier, en la nuit du Jeudi saint de cette année-là.

### Un charisme. — L'Église.

La dimension ecclésiale peut être considérée comme l'aspect le plus original de la pensée et de la vie d'Eugène. Deux faits de sa jeunesse nous donne une idée de cette originalité. En 1804, Eugène se trouve en prière devant le Saint-Sacrement; il sent son âme s'élever à l'idée d'être «un membre de cette grande famille dont Dieu même est le chef»<sup>27</sup>. Dans le même écrit, il affirme qu'un des aspects les plus beaux de l'Église est sa catholicité, la communion qui s'établit entre les chrétiens qui habitent des contrées les plus éloignées.

En 1813, il écrit à son ami Emmanuel Gaultier:

Doux effets de la charité parmi les chrétiens qui fait que tous les membres de ce corps mystique dont Jésus-Christ est le chef, *caput*, ressentent et prennent part aux souffrances comme à la victoire que chaque membre éprouve ou remporte. Si cette merveilleuse communion n'est pas plus sentie, c'est qu'on ne réfléchit pas à son excellence, car elle prend sa source dans le sein même de la divinité<sup>28</sup>.

En le rapprochant de Bossuet, on découvre deux traits distinctifs fondamentaux. Eugène parle souvent du Corps mystique, ce que ne fait pas Bossuet; celui-ci, en plus, est un théologien, un polémiste, qui fait de l'ecclésiologie une étude, pour Eugène au contraire l'ecclésiologie naît de la vie, de sa façon de saisir et de vivre l'Église. Voici comment en parle le P. Fernand Jetté:

Si le Père de Mazenod a aimé passionnément l'Église, c'est qu'il a d'abord rencontré, en sa propre vie, le Christ et connu expérimentalement le prix du Sang du Christ. On n'aime pas d'abord une institution, on aime d'abord une personne; et si on aime une institution comme le Fondateur a aimé l'Église, c'est qu'on voit une personne dans cette institution... Quand le Fondateur voit l'Église, il la voit à travers le Sang du Christ; et ce sang, tout le prix de ce sang, il l'a connu lui-même dans sa propre vie, à l'époque de sa conversion. Une grâce particulière semble l'avoir marqué alors, celle du Vendredi Saint de l'année 1807... l'Église n'y est pas encore. Elle viendra bientôt et, peu à peu, avec le ministère surtout, c'est elle qui apparemment prendra la première place<sup>29</sup>.

Le P. D'Addio pense un peu différemment; ce qui montre bien que l'unité indivisible du Christ et de l'Église est un trait très original du charisme d'Eugène de Mazenod:



Dieu, par les voies que lui seul connaît, lui fait rencontrer le Christ crucifié pour lui enseigner le mystère de l'Église abandonnée. Ainsi, en lui, c'est toute l'Église abandonnée qui rencontre le Christ. Le Christ est crucifié parce que l'Église est abandonnée et l'Église est abandonnée parce que le Christ est crucifié. Aussi, tenons-nous à le répéter, la simultanéité de sa rencontre du Christ et de l'Église semble claire. Cet élément nous semble original et propre à son expérience par rapport à l'expérience commune des saints<sup>30</sup>.

Et comment, dira M<sup>gr</sup> de Mazenod lui-même, serait-il possible de séparer notre amour pour Jésus-Christ de celui que nous devons à l'Église? Ces deux amours se confondent: aimer l'Église, c'est aimer Jésus-Christ et réciproquement<sup>31</sup>.

Il est sensible à l'aspect communautaire de la liturgie: c'est la réunion des chrétiens autour du Christ<sup>32</sup>. Il préférerait la célébration de la messe avec chants, parce que l'assemblée des fidèles pouvait participer de façon plus active. Dans les réunions de Synode des évêques, il voyait leur communion dans le Seigneur<sup>33</sup>. Pour lui, la prière transcendait toutes les barrières et réunissait tous les frères, ceux de la terre et ceux du ciel<sup>34</sup>.

En contraste avec la mentalité de son temps, Eugène stimulait la formation de communautés de prêtres et soulignait la dimension ecclésiale de l'Eucharistie<sup>35</sup>. Même la dévotion mariale prenait chez lui un caractère ecclésial. Marie est figure de l'Église; elle est la mère des chrétiens qui ne forment qu'un seul corps avec le Christ<sup>36</sup>. Les Oblats font partie de la famille de Marie; ils en sont la troupe d'élite: «Il ne s'agit pas – si nous voulons comprendre notre vocation – d'avoir pour Marie Immaculée une dévotion ordinaire. Il s'agit d'une sorte d'identification à Marie Immaculée »<sup>37</sup>.

Le P. F. Jetté s'exprime dans le même sens en un article de 1948. Parlant de Marie, mère des Oblats, il rapporte une phrase d'Eugène de Mazenod au P. Tempier: «Sous les auspices de Marie, dont la Congrégation porte le nom, comme un nom de famille qui lui est commun avec la très sainte et Immaculée Mère de Dieu»<sup>38</sup>, et il ajoute:

Nous sommes donc vraiment membres, et membres à un titre spécial, à un titre qui nous est officiellement concédé par l'Église, de la famille de Marie. Notre nom de famille, c'est Marie, comme le nom propre de la Mère de Dieu, c'est Marie, et nous portons ce nom ' en commun avec la Mère de Dieu.. Nous nous référons à Marie comme un corps qui lui est spécialement affecté, qui porte son nom, qui, en conséquence, devra imiter ses sentiments et avoir droit à sa protection. J'irais jusqu'à dire que nous sommes dans l'Église comme une extension de Marie, Mère de Dieu et Mère des âmes<sup>39</sup>

Mais la répercussion de cette dimension ecclésiale est encore plus évidente dans la communauté oblate: «La charité est le pivot sur lequel roule toute notre existence», écrit le Fondateur<sup>40</sup>.

Parvenu à ce point, il semble qu'apparaît clairement le rapport entre charisme et culture. J'ai laissé de côté les éléments culturels qui sont ouvertement l'expression d'une époque, pour traiter de ceux qui sont plus directement liés au charisme, ce qui était plus compliqué. Je prends appui sur un texte du P. F. Jetté dans lequel il trace le profil de l'Oblat, qui correspond au charisme d'Eugène de Mazenod. Pour lui aussi les éléments essentiels sont:

Des hommes qui ont une réelle consistance intérieure et maturité humaine...

Des hommes qui ont vraiment opté pour Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié... Ce choix absolu de Jésus-Christ est à la racine même de la vie oblate...

Des hommes qui ont compris et accepté les renoncements inhérents aux trois vœux...

Des hommes sensibles aux appels des pauvres et décidés à donner leur vie pour eux, en communion intime avec l'Église et la Congrégation. La vocation oblate est une vocation à la communauté...

Des hommes qui ont choisi un service des pauvres qui se situe clairement dans la ligne de l'évangélisation et qui tend toujours... vers l'annonce explicite de Jésus-Christ...

Des hommes qui, au plan philosophique et théologique, possèdent une solide base doctrinale<sup>41</sup>.

Revenant au rapport entre la culture et le développement du charisme, il est évident que la culture a été la nourrice de l'évolution du charisme. Elle l'a nourri, lui a permis de croître, lui a fourni les expressions et les formes qui le rendent visible. D'autre part, le charisme a franchi les limites de la culture et pris un essor marquant lorsque la grâce travaillait le cœur du Fondateur. Le charisme, enfin, s'oppose et fait contraste à certaines formes culturelles insuffisantes, fausses ou inadéquates. «En plusieurs occasions, en plus d'assimiler par osmose la réalité culturelle du milieu, la vie religieuse a été aussi une contestation prophétique contre certaines fausses valeurs du milieu »<sup>42</sup>.

Au terme de cette recherche, il semble qu'il faudrait recommencer la démarche pour l'approfondir davantage; mais il est bon d'avoir au moins soulevé le problème. Voyons maintenant, même d'une

manière très limitée, le rapport charisme-culture dans la Règle, qui est le livre de base pour connaître le charisme.

### Charisme et culture dans la Règle.

Eugène de Mazenod, tout au long de sa vie, fait référence à d'autres instituts. Il ne s'est pas placé dans une attitude de vouloir à tout prix défendre l'originalité propre de la Congrégation; mais s'est servi d'autres Règles pour composer la sienne, a cherché la fusion avec d'autres instituts, se comparaît à d'autres charismes.

En 1832 eut lieu une tentative de fusion avec les Missionnaires du Précieux Sang.

Les avantages d'une telle union sont les mêmes qu'il avait en vue dans les deux précédentes tentatives d'union avec les Oblats de la Vierge Marie de Bruno Lanteri et avec la communauté missionnaire de l'abbé Joseph-Marie Fabre, de Chambéry: élargir le champ d'action de la Congrégation et la renforcer par d'autres prêtres voués au même ministère<sup>43</sup>.

Il rencontre Gaspar de Bufalo, fondateur des Missionnaires du Précieux Sang pour discuter de la fusion. Saint Gaspar charge Giovanni Merlini de cette tâche. Les deux prêtres examinèrent les Règles respectives; on sembla trouver passablement de coïncidences; mais la fusion n'eut pas lieu, car Eugène de Mazenod voulait que la Congrégation conserve ses vœux, signe de la consécration à Dieu, alors que les Missionnaires du Précieux Sang préféraient que leur pieuse union maintienne son caractère purement sacerdotal.

Le P. Cosentino, dans son étude sur ce sujet, écrit le P. Ciardi, distingue la source principale, la Règle de S. Alphonse de Liguori, et les sources secondaires, énumérées dans l'ordre suivant, selon leur plus ou moins grande influence: Règle de S. Ignace de Loyola, de S. Vincent de Paul, de S. Philippe de Neri, de S. Charles Borromée, des Sulpiciens. Il trouve aussi quelque hypothétique dépendance secondaire avec la Règle des Bénédictins et des Chartreux, des Frères des Écoles chrétiennes, des Missionnaires de France, des Missionnaires de Sainte-Garde, des Barnabites.

L'influence principale est donc celle de S. Alphonse de Liguori. Déjà durant l'exil en Italie, de Mazenod avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier l'oeuvre des Rédemptoristes. La dévotion à S. Alphonse, alors bienheureux, fut introduite par lui en France... Il faut cependant noter que la Règle de de Mazenod contient des éléments propres, qui ne se trouvent dans aucune autre Règle... En plus, il faut se rendre compte d'un fait tout autant objectif: la communauté des Oblats est différente de celle des Rédemptoristes<sup>44</sup>.

Ainsi donc, après ce que nous avons dit, rien d'étrange qu'Eugène de Mazenod ait utilisé la Règle d'autres instituts; il est clair que les caractéristiques qui fondent le charisme sont originales et proviennent de la grâce de l'Esprit Saint.

Le traits du charisme sont nés peu à peu de l'expérience de foi du Fondateur et sont des aspects originaux par rapport au milieu culturel ambiant. D'autant plus que la formation de la Règle oblate est survenue après que le charisme eut été déjà délimité en ses notes les plus importantes bien que naturellement non dans une forme absolument définitive. Il convient de remarquer que la physionomie d'un charisme, bien qu'elle soit à chercher dans l'expérience de foi du Fondateur, est susceptible d'approfondissements ultérieurs, tout comme c'est le cas de l'Évangile.

Giuseppe MAMMANA, O.M.I.

#### NOTES:

1. Equipo Teologos CLAR, *Cultura Evangelization y Vida Religiosa*, Bogota, 1981, p. 75.
2. J. LEFLON, *Eugène de Mazenod*, Paris, 1957, vol. I, p. 76.
3. *Acta Taurinensis Nobilium Collegii 1792-1794*, in LEFLON, *op. cit.*, I, p. 100.
4. «Souvenirs de Famille», in *Missions O.M.1.*, 5 (1866), p. 128.
5. T. RAMBERT, *Vie de M<sup>re</sup> C. J. E. de Mazenod*, Tours, 1883, vol. I, p. 17.
6. In J. MORABITO, «Je serai prêtre», *Eugène de Mazenod de Venise à Saint-Sulpice (1794-1811)*, Bibliothèque Oblate VII, Ottawa, 1954, p. 30.
7. M. de Mazenod à son épouse, le 14 mai 1802, in LEFLON, I, p. 236.

- 8 Lettre du 10 mai 1802, in LEFLON, I, p. 239.
- 9 G. MAMMANA, *La Chiesa nella vita et nel pensiero di Eugenio de Mazenod*, Quaderni di Vermicino 7, Frascati, 1979, p. 32.
- 10 Retraite d'Amiens, Ms., p. 1, Archiv. gén. O.M.I.
- 11 *Ibid*, p. 9 et 12.
- 12 *Directoire des novices*, Ms. Lagier, p. 4, Archiv. Deschâtelets, Ottawa.
- 13 MAMMANA, *op. cit.*, p. 44.
- 14 ID., *ibid*, p. 21.
- 15 Equipo Teologos CLAR, *op. cit.*, p. 85.
- 16 *Ibid*, p. 86-87.
- 17 LEFLON, I, p. 102.
- 19 «Souvenirs de Famille», *Missions O.M.I.*, 5 (1866), p. 127. 19 LEFLON, I, p. 240.
- 20 «Souvenirs de Famille», *Missions O.M.I.*, 5 (1866), p. 302.
- 21 A. D'ADDIO, *Cristo Crocifisso e la Chiesa Abbandonata*, Frascati, 1978, p. 81.
- 22 A. Rev, Histoire de M<sup>gr</sup> C. J. E. de Mazenod, vol. I, Marseille, 1928, p. 54.
- 23 Lettre à Forbin-Janson, le 23 octobre 1815.
- 24 A. D'ADDIO, *op. cit.*, p. 81-82.
- 25 Retraite d'Amiens, Ms., Archiv. gén. O.M.I.
- 26 Aux novices de Marino.
- 27 REV, *op. cit.*, I, p. 72.
- 28 REV, *op. cit.*, I, p. 72-73.
- 29 F. JETTÉ, «Le Charisme Oblat, hier et aujourd'hui», *Documentation O.M.J.*, N° 59, le 15 juillet, 1975.
- 30 D'ADDIO, *op. cit.*, p. 210.
- 31 Lettre pastorale, le 16 février 1860.
- 32 Lettre pastorale, carême 1846.
- 33 Lettre pastorale, I<sup>er</sup> août 1850.
- 34 Lettre pastorale, carême 1858.
- 35 Lettre au P. Végreville, le 25 mars 1857.
- 36 Lettre pastorale, le 16 février 1860.
- 37 P. L. DESCHATELETS, Circulaire 191.
- 38 Lettre au P. Tempier, Rome, le 20 mars 1826.
- 39 F. JETTÉ, «Essai sur le caractère marial de notre spiritualité.», in *Études Oblates*, janvier-mars 1948, p. 36-37.
- 40 Lettre au P. Guibert, le 29 juillet 1830; cf. *La comunità oblata, Pensieri*, Frascati, 1975.
- 41 F. JETTÉ, «Ce que j'attends de la formation», *Documentation O.M.I.*, N° 100, mai 1981.
- 42 Equipo Teologos CLAR, *op. cit.*, p. 85.
- 43 F. CIARDI, «Un projet de fusion avec les Missionnaires du Précieux Sang», in *Vie Oblate Life*, avril 1978, p. 68.
- 44 F. CIARDI, «Fisionomia e natura della comunità Oblata nel periodo della Fondazione (1815-1818)», in *Claretianum*, XVI, 1976, p. 245-246.

## "... Missionaries who are teaching"

SOMMAIRE - Il y a, dans la Congrégation, un certain nombre d'oblats qui ne font pas partie d'une équipe de formation - soit de scolasticat, soit de Grand ou Petit Séminaire - et dont la fonction principale n'est pas celle d'aumônier, mais de professeur de sujets profanes dans une institution laïque. Ces oblats peuvent avoir du mal à se situer dans la Congrégation et dans ses fins, tellement leur «apostolat» peut paraître anormal dans le cadre de la mission d'ensemble de la Congrégation. Par conséquent il serait utile de définir clairement la place qu'occupent dans la Congrégation ces «missionnaires qui enseignent», et s'il s'avère qu'ils n'y ont aucune place légitime, de graduellement réduire et même abandonner une œuvre qui n'est pas oblate.

In his Circular Nr. 181 of 1st November 1947, Fr. Deschâtelets spoke about those Oblates whose primary "ministry" consists in teaching in High Schools, and *mutatis mutandis*, the same remarks could be applied also to University teaching. He said:

We shall never be teaching religious or teachers; this is not our vocation. We shall always be *missionaries*, even... when some times we are obliged "*ob bonum animarum*" and by virtue of our priestly charity, to be *missionaries who are leaching*.

The question of whether or not and under what conditions Oblates may be called upon to accept teaching commitments has had a rather checkered career in the Congregation. This lack of a clear-cut and consistent policy tends to create in the minds of those Oblates who, by virtue of the obedience they have received, spend a life-time teaching secular subjects in a secular institution, a number of inter-related problems.

In good scholastic method, I would first of all like to define my terms. Firstly, by "missionaries who are teaching" I do *not* mean *the members of the 'formation teams'* in our Novitiates and Scholasticates. Theirs is an essential and generally respected function in the Congregation. There has never been any doubts about their role within the Congregation. The whole of Part Two of our present Constitutions and Rules is devoted to their work. It is a missionary work in that it forms missionaries.

By the same token I am not presently concerned with those who teach in *Seminaries*, preparing future secular priests or scholastics of other congregations to the priesthood. This is one of the oldest ministries in the Congregation and responds to many of the problems mentioned in the Founder's Preface: the need, in the Church, of competent and holy priests. The times are passed when every Congregation competed with every other, when secular and regular clergy tended to consider each other as opponents rather than co-workers in the vineyard of the Lord.

I am even excluding from this discussion those who teach in genuine *Juniorates*, preparing children remotely for the priesthood and nurturing at an early stage possible vocations for the priesthood and for the religious life. Theirs is a hard and often thankless job, but when they do have the consolation of seeing some of their pupils reach the priesthood, they know that they have contributed to maintaining and developing this vocation.

Another category of people is more difficult to define: those whose main work is the *Chaplaincy ministry* in a High School or a University, even if they do some part-time teaching as a side-line. Sometimes the teaching is a condition for getting into the College or University campus or it may be a way of getting a first point of contact with a number of students, or of acquiring academic respectability (especially at University level) in relation to staff members. In short, the Chaplain in a College or University is truly a "missionary who is teaching" in as much as he is *missionary first*, while his teaching is only a means of being missionary. My concern here is with those who are *primarily* (or even exclusively) teachers and whose "missionary" work is restricted to saying mass at some convent or other, and preaching an occasional retreat during vacation time.

The "status questionis", i.e. the reasons why there is a problem concerning such Oblates are the following.

1 - Professional Oblate teachers are often the "*odd-men-out*" within a Province. Their competence

within their specialized field and even their general ability in intellectual and administrative endeavours is usually not questioned. They are also often found useful for preaching the occasional retreat during their vacation time, or for replacing some priest in parish ministry. In fact, Oblate teachers often rather enjoy doing such work which enables them for once to "function properly as a priest". But the general concerns of the Province are not theirs and they often can only take a theoretical interest in pastoral discussions. Their life-style and the peculiar problems it raises are hardly understood outside of their own closed circle. Meetings and retreats are sometimes timed without taking cognizance of the fact that they are tied to a contractually imposed timetable. In short, they rarely fit in with the rest of their Province.

2 – More importantly, they often feel that they *do not really fit into the mission which is proper to the Congregation*. Obedience demands of them that they do a job which they should not really be doing. While it is true that "There is no ministry... which is foreign to us", we must not overlook the proviso that we should "never lose sight of the Congregation's primary purpose: to evangelize the most abandoned". (R. 2) In Third World countries especially, High School students and University students belong to a privileged elite. Should we Oblates be "evangelizing" them?

In addition, those Oblates who teach in such Institutions are often receiving a relatively high salary. Their kind of work and the prestige it entails is the envy of the less favoured members of the local population, especially in Third World countries. How can they, under the circumstances, "give collective witness to evangelical detachment" (C 21)? Individually and even as a community they may indeed be quite detached and share their income with their Province and with the poor among whom they live, but how can they be signs of evangelical poverty when even their income tax assessment is several times bigger than the annual income of the average family in the country?

3 – They also realize that, notwithstanding many Conferences and Reports on Formation, they are not always given the kind of *formation* which the work they perform demands. In 1948, at the Congress of Superiors of Scholasticates, Fr. Brohan's reports suggested the establishment of a Teachers' Training College (École Normale) for the formation of professors of *Scholasticates*<sup>1</sup> I am not so much concerned with the fact that this proposal did not lead to very concrete results: not all proposals, even excellent ones, can be implemented! What is reason for concern is that the "missionaries who are teaching" in secular institutions and their need for proper training for the work they are sent to do has never yet, to my knowledge, even been considered and seriously discussed.

4 – Further and most significantly, teaching in Colleges and Universities has always been viewed in the Congregation with some misgivings, as something at least slightly abnormal. In a short article primarily concerned with the University of Ottawa, Fr. Eugene Marcotte, O.M.I. gives a brief historical survey of the Congregation's attitude towards College teaching.<sup>2</sup> I am summarizing it here.

The Chapter of 1867 states that the "literary education of youth in Seminaries and Colleges is *not contrary to the ends of the Congregation*" (*Litterarum juventutis institutionem in Seminariis aut Colleges finibus Instituti non adversari*). In 1898 the Chapter added and even more encouraging phrase, which may have marked the most liberal interpretation of this whole issue. It said: "Indeed it is *completely in conformity with them*" ("*... imo illis esse omnino conformem*"). This seems to be giving a blanket approval. However, in 1906 the blanket is again impounded when the Chapter adds the damper: "*...however within the limits defined in the instruction on foreign missions given by the Founder*" ("*... intra tamen limites definitas in instructione Fundatoris nostri de exteris missionibus*").<sup>3</sup> The Founder had approved and even encouraged Oblates founding or taking over Colleges in mission countries, as a useful and sometimes even necessary *means of evangelization in "pagan" countries*. This pastoral approach dates far back in the history of the Church. Missionaries have often only managed to achieve a first contact with the local population through their teaching endeavours and through their caritative and medical work. Conversions would follow later. Thus by 1910 Colleges are only mentioned in the chapter of the Constitutions and Rules dealing with the foreign missions. It is no longer an end, however secondary, of the Congregation, but merely a means for other missionary work. It is, at best, missionary "secundum quid". Where, therefore, no teaching congregation is available and yet there is a need for giving the local population a solid christian and literary education, the "preaching missionary" may have to become an improvised "teaching missionary" until such time as the real professionals can take over. The Oblates have sometimes jokingly been referred to as "genial improvisors"!

Now, this position created serious problems for the former Bytown College, which had meanwhile

become the University of Ottawa. It could clearly not be maintained that by the time of the World War I the University of Ottawa was necessary as a means to get the Oblate work in the "foreign missions" of Canada going. Why then should the Congregation hold on to it. On account of World War I the saga could only be taken up again in 1926, when the Chapter once more enlarged the framework within which Colleges could be created or taken over or retained by Oblates. Significantly the article 133 of the Constitutions and Rules of 1928, which deals with this question, is no longer found under the paragraph of the Foreign Missions, but under the one dealing with "*the Guidance of the Young*". Thus teaching in Colleges is now seen as a continuation of the Founder's early youth apostolate in the Sodality he had founded.<sup>4</sup> Indeed, the very first edition of the Constitutions and Rules state that "the spiritual guidance of young people is to be regarded by our Society as of vital importance" and the Code of Rules of 1816 (par. 3) divides the Oblate life between "prayer, study, preaching and the *spiritual guidance of young people*". The Constitutions of 1818 (chapter III, par. 3) gives details on how this spiritual guidance of youth is to be done, and these articles remained unchanged until the Rules of 1928. Let us therefore look at this article 133 of the 1928 Rules.

It no longer restricts Oblates involved in College education to "missionary countries", but allows such work "*whenever the good of souls may seem to require it*". The mission countries are kept as an after-thought when it is said that "*this may more easily happen in missionary countries*", viz. the fact that such teaching work is shown to be necessary for the good of souls.<sup>5</sup> This article 133 also insists strongly on the careful scrutiny to which any project of accepting a College would be subjected. It seems to imply that any such project would have to make a case showing that:

- a - the good of souls demands that there be a Catholic College;
- b - that it should be or can only properly be run by Oblates.

It should be noted that, by placing this article in the paragraph on the "Guidance of the Young", the Chapter of 1926 implies that the ultimate purpose of this teaching is not the spread of knowledge, but the "guidance of the young". This essentially pastoral dimension of our teaching commitment is further emphasized by the circular of Fr. Deschâtelets quoted in the beginning:

The thought of the Chapter is clear: to depart, without very serious reasons, which will have to be judged by the competent authorities, from the limits laid down by article 133 would involve the risk of gradually seeing our Congregation, which is essentially missionary, shifting towards teaching, which should always remain a secondary aim. But, whenever it is truly a matter of the *good of the souls* and the *utility of the Church*, our priestly charity must allow us even to dedicate ourselves to works of education. We shall devote ourselves to such undertakings with our missionary spirit which is a spirit of conquest and attack..<sup>6</sup>

5 – The above "historical" reason turned out a bit long, and so I will only briefly deal with the present situation. Since 1947 many things have changed. Oblate Universities have become secular institutions: Pius XII College, in Lesotho, is now the National University of Lesotho; University of Ottawa has changed hands; St. Patrick's has become part of Carleton University. On the other hand many Juniorates have, for all intents and purposes, become Catholic High Schools. Oblates are employees and teachers in institutions they are no longer administering and over the spirit and purpose of which they have only a limited say.

And the Chapter of 1980 makes *no mention* of the "missionaries who are teaching", either under the aims of the Congregation, or under the means for the apostolate; either under the foreign missions or under the "direction of the young", the latter having totally disappeared from the text. In addition the Chapter of 1980 added an article R 4 to the Rules which, in the present context is important:

Faithfulness to our Oblate vocation must guide us in our missionary enterprises and in *accepting* pastoral assignments. Each Province will apply this concern as a guideline in establishing its *priorities* and in determining which ministries to accept within its own boundaries. The same concern will also serve as a criterion in the *periodic re-evaluation* of our apostolic commitments.

This re-evaluation is important all too easily, having once accepted a commitment which was *then 'ob bonum animarum'*, we cling to it for historical reasons or because it is a shining example of what we or our Oblate predecessors have achieved. Instead, this would be a perfect occasion of giving a "collective witness to evangelical detachment", instead of waiting until circumstances beyond our control force us to give up an Institution which has long ceased to be necessary or even useful.

After this lengthy and far from exhaustive "status questionis" let me state what might be considered as

my *thesis*:

1 – The work of teaching secular subjects in secular institutions is "abnormal" in the Congregation;

2 – rather than every once in a while changing the "norm" to suit what is in fact being done, every Province should be invited to seriously perform the "periodic re-evaluation" mentioned in R 4, with special reference to individual Oblates or to communities primarily or exclusively committed to this kind of work;

3 – if and when this re-evaluation is done, the Oblates concerned ought not only to be consulted prior to any decision being taken, but also, if the decision is taken to phase out the Oblate commitment to such work, the individual Oblates concerned should be treated with great personal respect and patience. For the most part it is out of obedience that they have devoted a part of their life to this kind of work. They may have taken a liking for this work and may feel that they could no longer adapt themselves to any other kind of ministry.

Part 2 of my thesis clearly follows from part 1 and is nothing but an application of R 4 to it. Part 3 arises from "*the Spirit of Government*" C 71-74 and especially from C 84, which deals with "due process" when taking an action which involves a personal right. Our thesis hinges therefore entirely on Part 1, i.e. the "abnormality" of this kind of work in the Congregation.

There is, of course, no shortage of arguments justifying the maintaining of this or that teaching work in Oblate hands. Let me list a few of the more frequently used "*videtur quod non*":

1 – It is sometimes argued that, although High School students or University students are usually not to be counted among the "materially poor", they can nevertheless be justifiably considered as belonging to the "*most abandoned souls*" They have lost their childhood innocence and yet have not yet reach full adult maturity, thus belonging to neither world and often abandoned by both. They are the victims of the famous "generations gap". Many of them have little, if any, religious formation, and yet, with the limited baggage of their little catechism they have to face a period of life and of studies during which they are exposed to the most vicious attacks against their faith and their morals. Unless therefore there is a very active, yet open and sensitive presence of sympathetic priests during this period, these young people run a serious risk of losing their faith or of falling victim to drug addiction, alcoholism, homosexuality, pre-marital sex or other moral problems.

2 – Some will say that by *simply "being there"*, as competent, qualified teachers or academics, we show the Church's concern for and competence in the sciences and other intellectual pursuits. We are demonstrating that the Church is not foreign to the world of philosophy, science, economics, sociology, literature, etc...

3 – It is also claimed, and rightly so, that the Congregation as a whole, but especially in the context of its first and its continued formation, needs well qualified and competent *experts in a variety of fields*: theologians, canonists, Church historians, missiologists, specialists in catechetics, biblical studies, and even philosophers. And, for the training of our Bursars, specialists in accounting, book keeping and, today, computer programming. Similarly for the training of our Brothers, there should be training facilities for a variety of manual and technical skills. We might even need a few musicians and artists, albeit probably at no more than amateur levels. Then there are the rarer birds who specialize in group dynamics, religious sociology, mass communications, etc....

4 – I have also heard it argued that through Oblate-run Colleges or Universities we might attract a number of *vocations*. Some people have discovered the Oblates through a revered and respected teacher. There is often among young people a certain amount of "hero worship" leading to a desire to imitate the person they admire most. The contact with a large number of young people while teaching them might lead some of them to join the Congregation.

5 – Finally one may argue that, since it is the Oblates who have founded some of the Colleges and Universities, these institutions form part of our historical Oblate heritage. Through them the Congregation has "developed more and more in all the fullness of its proper and initial vitality" and, without these institutions, it would "lose more than the splendour and the honour of a remarkable achievement: it would also lose an irreplaceable source of light and of force for its whole inner life and for its apostolate".'

### "Sed contra"

We are a missionary Congregation. Our principal service in the Church is to proclaim Christ and his Kingdom to the most abandoned. We preach the Gospel among people who have not yet received it and help them see their own values in its light. Where the Church is already established, our commitment is to those groups it touches least. Wherever we work, our mission is especially to those people whose condition cries out for salvation and for the hope which only Jesus Christ can fully bring. These are the poor with their many faces; we give them our preference. (C 5)

"*Respondeo dicendum*" Let me briefly respond to the above mentioned arguments in favour of an Oblate "teaching" or "intellectual apostolate".

1 – The argument which considers students as belonging to the "most abandoned souls" does not convince.

- a – "Qui nimis probat, nihil probat": as it stands this argument is applicable with equal force to all youth, and not only to students. Even the materially richest are exposed to dangers to their faith and morals, and they too suffer from the effects of the generations gap.
- b – There is no question that young people need the help of devoted priests, including Oblates. But we are concerned here with those Oblates whose *primary "ministry"* is that of teaching. What young people need above all are not teachers of algebra, symbolic logic or macro-economics, but priests who are concerned with their personal problems of faith and morals.
- c – Even if we are to restrict ourselves to students, it is chaplains that are needed (albeit possibly with some teaching commitments). I have no quarrel with that. But my experience has shown that a heavy teaching and administrative commitment can easily impede and even nullify the pastoral impact an Oblate chaplain may have on staff and students alike.

2 – It is indeed important that the Church should "be present" in all spheres of the modern world, including that of scientific and academic pursuits, of economic and political life, of modern technology, etc... But

secular duties and activities belong properly although not exclusively to laymen... Laymen should also know that it is generally the function of their well-formed Christian conscience to see that the divine law is inscribed in the life of the earthly city. From priests they may look for spiritual light and nourishment. Let the layman not imagine that his pastors are always such experts, that to every problem that arises, however complicated, they can readily give him a concrete solution, or even that such is their mission."<sup>8</sup>

To each according to his vocation, because the "gifts of the Spirit are diverse".<sup>9</sup> As Oblates we are not specially trained, nor even called either to an *apostolate of simple presence* nor to an *intellectual apostolate*. The Church can be present in many areas of the modern world, without it necessarily implying that a priest, let alone an Oblate must be her "representative". Our specific form of ministry lies in "proclaiming" and "preaching" Christ (C 5). While there are various forms and ways of proclaiming Christ, "our mission (lies)... especially (in) proclaiming the Word of God which finds its fulfilment in the celebration of the sacraments and in service to others." (C 7)

3 – Many specialists can be justified in the Congregation, which implies that they must be given the time necessary to study and acquire their specialized knowledge. But it does not imply that the *teaching* of these specialized fields must of necessity be done by Oblates. We need not clericalize every aspect of our life. Many an Oblate has acquired his specialized knowledge from lay professors, or from specialists from other Congregations. It may of course be argued that, unless a person practices and teaches his specialty, he soon ceases to be an expert. To this I would reply that if his "specialty" is so rarely needed in the Congregation that he runs the risk of losing it, then the Congregation does not really need such an expert within its own ranks. The world is full of experts of one type or another to which one can have recourse when necessary. And while it is true that their expertise is expensive, the training and maintenance of an Oblate expert who, in our hypothesis, is only rarely needed is probably much more expensive.

4 – The argument from the *vocations* one might attract through teaching in Colleges or Universities is just not borne out by facts. My own experience is just the reverse: a number of former Scholastics in Lesotho have, over the years, left the Oblates and joined the student body at the near-by University. To my knowledge, not a single University student ever found his vocation to the Oblates while studying at the University, not even at the time when it was run and largely staffed by the Oblates.



There was a time when many, if not most, of our vocations, at least in certain Provinces, came through our Juniorates. Except for some special situations such as that of the Polish Province, I doubt whether many vocations still come from that source, especially where the former Juniorate has been turned into a High School. However, I do not have available up-to-date statistics on the subject.

In fact having too many diverse commitments and ministries, the Oblates may end up *losing their identity*. By trying to be too many things at once, they finish by being nothing recognizable at all. Individual Oblates may well be known and even famous for their academic achievements, or a community may be well known for the College it runs, but by that very fact are they not giving the impression that *this* is what the Oblates are all about. Those who then join the Oblates on these premises soon find themselves misled when they are told that the Oblates are the missionaries of the poor. To have an identity means to be what we are meant to be and to do what we claim to be doing. Without a clear identity we may actually *lose vocations*. Young people want clarity. If a young man is thinking of committing himself to a congregation, he wants to know to what this congregation is committing itself, and him with it.

5 – In times gone by, it may have been necessary "for the good of souls", to found and for a while to run and staff teaching institutions. Whether such judgments in the past were justified, is for historians to discuss. For today, however, the question that arises is whether, with changing or changed circumstances, it is still necessary to administer and/or staff such institutions by Oblates.

Already there are a number of such institutions which are no longer *administered* by Oblates, but where Oblates are still filling a number of *teaching* posts. It might be interesting to investigate in what way and to what extent the "bonum animarum" has been affected positively or negatively by this departure. If some teaching posts are maintained, is it because the individual Oblates filling these posts can no longer adapt to any other ministry or because they have become so highly specialized that they are practically "condemned" to their position until retirement; and what then? Or are they maintained simply by the weight of tradition which refuses any honest "periodic re-evaluation"? In either case, individually or collectively, we would have lost that eminently oblate and more generally missionary virtue of flexibility and adaptability.

Once again, I am not arguing against the usefulness and even necessity "ob bonum animarum" of the presence in teaching institutions of a priest or of several priests whose primary duty is to cater for the "bonum animarum". It may also be true that in order to do this effectively, a chaplain may have to take on some teaching commitments. But the "bonum animarum" which justifies his presence is not the economics, biology or literature he teaches, but the way in which he proclaims the Word of God and exercises the pastoral ministry of the sacraments for staff and students.

In the present paper I do not intend to criticize individual decisions (or lack thereof) by Provincials with regard to individual Oblates. Each case has its own history, and sometimes its pre-history. There are personal and psychological factors to be considered and only he who has the complete picture can make a wise decision. But it must also be recognized that individuals, once engaged in this kind of highly specialized work, are rarely given a fair and truly open chance of getting out of it. They may feel themselves bound by the virtue of obedience (perhaps badly understood) not to take the initiative of asking for another obedience unless the authorities make the first step and invite such requests. They may feel bound, by a sense of loyalty to the institution they have been serving for many years, not to desert it of their own free will. The authorities (local or provincial) on the other hand may have a commitment to provide a certain number of staff to the institution in question and would be hard-pressed to supply such specialized staff if they gave all Oblates involved an option to quit. In the process these Oblates may be sacrificed to a commitment which is neither necessary, nor morally or legally binding, or which could be easily re-negotiated.<sup>10</sup>

Ernest A. RUCH, O.M.I.

#### NOTES :

1 Cf. *Études Oblates*, vol. 7, n. 2 (1948), pp. 101 sq.

2 Eugène MARCOTTE, O.M.I. "Cette magnifique Université" in *Études Oblates*, vol. 7, n. 4, pp. 291-296. On p. 293 Fr. Marcotte tries to justify this "educational ministry". To my knowledge, over the years this is the only article

of *Etudes Oblates* (or of *Vie Oblate Life*) dealing with this question. Significant!

3 The Founder had stated at the 1831 Chapter that teaching youth was contrary to the letter and the spirit of the Congregation, but that exceptions might be made in mission countries.

4 Cf. Yvon BEAUDOIN "The Founder in Relation to Youth Apostolate" in *Vie Oblate Life*, 36 (1977), pp. 127-141.

5 Another little detail: the Latin text says "collegia, in quibus, præter christianam institutionem, litterariam quoque et scientificam instructionem juvenibus impertire". In the English translation this becomes "in which the young may receive at our hands a literary and scientific, as well as a truly Catholic, education." The "christian" education has become "Catholic" and seems to have shifted from the primary to the secondary position.

6 Circ. 181, 1st November 19477 Eugene MARCOTTE: *art. cit.*, p. 296. It may also be argued that in teaching in Colleges and Universities we are reviving a form of apostolate which was dear for the Founder in the early years of his missionary work: "*the spiritual guidance of the young*": In fact the Founder never wanted youth work to detract the Oblates from their chief mission: preaching the Gospel. Cf. Yvon BEAUDOIN: "Our Founder in Relation to Youth Apostolate" in *Vie Oblate Life*, 36 (1977), pp. 127-141.

8 Vatican II: *Gaudium et Spes*, Nr. 43.

9 Cf. *Ibid.* Nr. 38.

10 Since writing this article, "*OMI Documentation* " of October 1985 published an article by Fr. R. Moue, O.M.I., Assistant general for Formation, on "Écoles Secondaires: Apostolat des Oblats", which very usefully complements the present article.

# Le retour d'exil des Mazenod en 1818

## Leurs impressions sur le Fondateur et sur la Mission de Provence

SUMMARY - The author, past master in the study of our Founder, has prepared a long article on the beginning of our Congregation. The whole study deals with the Mazenods' return in 1818 from exile: Charles-Antoine, the President and father of our Founder, and his two brothers, Fortuné, future bishop of Marseilles, and Charles-Louis. The first part, published in this issue of *Vie Oblate Life*, relates the situation of the Mazenods, characterized by poverty and lack of affection. With the correspondence between Charles-Antoine and Fortuné we enter deeply into their human drama after their return to France. By the same token, we indirectly assist in the very beginnings of the apostolic work of the Founder. Besides recalling what we already know on the subject, the author makes us aware of many unpublished or unknown facts and events. The second and third parts of the article - the Founder: his health, *his* character, his virtues and his mission in Provence - will be published in a later issue.

Le 27 décembre 1817 débarquaient à Marseille, après 27 années d'exil en Italie, le père du Fondateur, le président Charles-Antoine de Mazenod, âgé de 72 ans, et ses deux frères, le chanoine Charles-Fortuné, âgé de 69 ans et Charles-Louis-Eugène, contre-amiral en retraite, chevalier de Saint-Louis, âgé de 67 ans<sup>1</sup>.

Ce n'est pas sans peines que l'abbé Eugène de Mazenod avait réussi à leur faire quitter Palerme où ils vivaient paisiblement et sans trop de soucis financiers, grâce à une pension du gouvernement anglais<sup>2</sup> et à divers petits revenus qu'ils se procuraient par l'enseignement du français à des fils de grandes familles.

Un événement providentiel avait rendu possible cette grave décision à laquelle Mme de Mazenod s'était toujours opposée<sup>3</sup>: la nomination inattendue de Fortuné au siège épiscopal de Marseille. En effet, le Pape Pie VII et le Roi Louis XVIII venaient de signer, en juin 1817, un nouveau concordat par lequel les anciens évêchés étaient rétablis «en nombre convenable»<sup>4</sup>. Dès le 27 juillet, le Pape publiait les bulles qui rétablissaient 42 diocèses supprimés en 1801, dont celui de Marseille; le lendemain il préconisait en consistoire 34 nouveaux évêques nommés par le Roi<sup>5</sup>.

Le Fondateur était allé à Paris à la mi-juillet 1817 dans l'espoir de faire reconnaître officiellement par le Gouvernement sa Société des Missionnaires de Provence, assez contrecarrée à Aix par les curés et par quelques prêtres. Le 22 août il se présenta chez M<sup>gr</sup> de Latil, évêque d'Amyclée et nommé à Chartres, premier aumônier du comte d'Artois, frère du Roi, ami du cardinal de Talleyrand, grand aumônier et responsable des nominations ecclésiastiques. Or M<sup>gr</sup> de Latil, membre du comité chargé des procès informatifs des nouveaux évêques, venait de recevoir une lettre de l'abbé Besson, curé de Saint-Nizier à Lyon, par laquelle celui-ci signifiait son refus de nomination à l'évêché de Marseille<sup>6</sup>. Il fallait le remplacer au plus vite pour ne pas retarder l'application du nouveau concordat. Le Fondateur parle de Fortuné, M<sup>gr</sup> de Latil accepte la proposition et la signale au Grand Aumônier qui, dès le 23 août, accueille favorablement la nomination de Fortuné, ami de son frère, ancien ambassadeur du Roi à Naples. Le Roi l'agréa à son tour.

Les 28 août et 6 septembre, le Fondateur annonce à son père et à ses oncles cette heureuse nouvelle et leur obligation de rentrer au plus tôt en France. Leur avenir est assuré. Fortuné recevra au moins 15 000 francs par année. Le Président vient d'obtenir 1 200 f. à titre de secours extraordinaire pour les frais de voyage<sup>7</sup>, et aura ensuite 2 ou 3 000 francs par année. Le Chevalier touchera 2 400 f.<sup>8</sup>

Forts de ces bonnes nouvelles, les trois frères partirent au début décembre sans recevoir plusieurs autres lettres beaucoup moins bonnes qu'Eugène leur écrivit à l'automne 1817<sup>9</sup>. Le 17 novembre en particulier, il annonçait en toutes lettres que «le clan des méchants s'était récrié sur la trop grande quantité de sièges nouvellement érigés; le Ministre crut faire merveille en retirant la nomination de quelques sièges. Marseille se trouva du nombre.»

Le Fondateur attendait ses chers parents à leur arrivée à Marseille et les accompagna dans un bel appartement qu'il avait loué, rue des Petites Maries, n. 53. Fortuné fut salué comme évêque de Marseille

par les autorités religieuses, civiles et militaires; cependant, pour éviter les ennuis de la fausse situation dans laquelle les circonstances le jetaient, il dut se retirer aussitôt à Aix chez les Missionnaires de Provence.

Il y arriva le 3 janvier 1818. Cet éloignement de ses frères, restés à Marseille, nous vaut une abondante et riche correspondance de 442 longues lettres, écrites de 1818 à 1820, date du décès de M. de Mazenod. On en conserve, pour la seule année 1818, 124 de Fortuné et 67 du Président. Les pères Nogaret et Pielorz les ont lues et en ont cité de brefs extraits, le premier dans l'ouvrage de Leflon et le second dans quelques articles sur le début de la Congrégation<sup>10</sup>. Mais cette correspondance est trop précieuse pour ne pas être mieux connue, d'autant plus qu'elle compense l'absence presque complète de lettres du Fondateur aux Oblats au cours de l'année 1818<sup>11</sup> Fortuné surtout, qui réside avec son neveu et les Missionnaires de Provence, fait souvent mention d'eux. Nous lui laisserons la parole le plus souvent possible au cours de cet article. En lisant ces pages, écrites au début de la Congrégation, dans un style imagé et riche, on croit sentir la fraîcheur des sources, respirer l'air pur des montagnes, puisque nous avons là une des principales sources de nouvelles, située en amont même de notre histoire, sur le Fondateur, sa santé, son caractère, son zèle, ses activités apostoliques et celles de son Institut naissant.

### **I - Situation des Mazenod en 1818: pauvreté et manque d'affection.**

À leur retour en France, les Mazenod espéraient mener une vie plus aisée qu'à Palerme et surtout marquée davantage au coin de l'affection familiale. Leur pays, leur famille, cependant, ne leur apportèrent que des désillusions.

C'est avec beaucoup de peines et de multiples lettres qu'ils obtinrent chacun une misérable pension. On permit au Président de faire une seule visite à Aix en 1818, alors que Mme de Mazenod, sa fille Eugénie et ses enfants ne vinrent, semble-t-il, qu'une seule fois à Marseille. Eugène lui-même parut si peu souvent et pour de si brefs séjours auprès des siens que la correspondance n'en fait mention qu'une fois par ces mots du Président: «il passe comme chat sur braise»<sup>12</sup>.

Dans la première partie de cet article nous lirons ces lettres en citant et commentant les extraits qui concernent ces désillusions; dans la seconde et la troisième lecture, nous exposerons les impressions des Mazenod sur Eugène et sur ses œuvres.

#### **Janvier : pessimisme du Président, optimisme de Fortuné.**

La première lettre que nous ayons est écrite par le Président, le 4 janvier. Elle nous présente un homme qui ne voit que du noir:

C'est à toi principalement, cher ami, que j'adresserai mes lettres qui serviront pour toute la famille. Ce sera une attention pour mon bon fils dont les occupations ne lui permettraient pas le plus souvent de faire attention à ce que je lui dirais, et j'aurai des choses bien essentielles à lui dire qui, t'étant communiquées, t'engageront à le presser de faire ce qui est nécessaire.

Je viens d'apprendre chemin faisant que tu n'auras pas trouvé ce cher enfant à Aix et que son zèle dévorant l'a fait partir pour sa mission; je partage le désagrément et l'embarras que son absence t'aura occasionnés et quand il agit ainsi dans une occasion essentielle, juge de ce qu'on peut attendre pour la suite. Je te plains, mais je compte sur ton imperturbable patience. Ma femme qui a été instruite par Armand du départ de Zézé a eu grand soin de nous le cacher à tous de peur que tu n'en pris occasion de prolonger ton séjour ici.

Je désire que le plaisir que tu as eu à embrasser ma bonne Ninette et les enfants t'ait dédommagé de la fuite de Zézé<sup>13</sup>. Rappelle-toi, cher frère, qu'en venant ici nous nous sommes attendus à un long acte de patience et qu'il ne fait que de commencer.

Le Président continue en disant qu'il faut s'occuper de leur permis de séjour, de leurs pensions, etc., et il termine ainsi:

...Vois combien de formalités et comment les remplir. Si tu n'as pas les renseignements de mon fils, sache... les lui demander. Tu sais qu'il avait tous les papiers et qu'après nous avoir écrit que les appointements avaient été réglés au maximum, il nous a dit ici tout le contraire...

Il me paraît que par l'absence de Zézé tu es seul et isolé à cette maison de la Mission et que mon fils est capable de t'en avoir laissé la direction. Dis-moi si cette absence sera encore bien longue. Pour moi je ne vois partout que des montagnes. Dieu veuille de nous donner la force et le courage pour les franchir et parvenir enfin à quelque résultat que je persiste à considérer comme bien éloigné...

J'espère bien que tu me parleras de mes petits enfants et de ma bonne Ninette que tu embrasseras bien tendrement pour moi. Accoutume les enfants à savoir qu'ils ont un grand-père qui les aime bien et dont je crois que jusqu'à présent on ne les a guère entretenus...

Le premier jugement du Président sur son fils Zézé apparaît très négatif. Celui-ci ne s'occupe pas de son oncle qui va habiter chez lui, il les a surtout tous trompés dans ses lettres d'août-septembre en promettant des pensions qui n'existent pas et qui seront très basses.

Les lettres de Fortuné débutent heureusement sur un ton moins pessimiste. Il n'annonce son arrivée le trois qu'à six heures du soir le 4 janvier puisqu'il a reçu des visites pendant toute la journée:

Vous saurez que je n'ai point trouvé ici Eugène, et qu'il est parti vendredi matin pour aller faire l'ouverture de la mission à Fréjus. On me fait espérer qu'il sera de retour mardi; j'en doute, attendu les distances. Comme il craint que je ne manque à ma dignité, il m'a fait prier, par le seul de ses confrères qui soit ici<sup>14</sup>, de ne pas sortir jusqu'à ce qu'il revienne. Je lui obéirai pour ne pas l'inquiéter<sup>15</sup>, au risque d'être claquemuré pour assez longtemps. Je n'entre pour le présent dans aucun détail.

Fortuné termine en citant un extrait d'une lettre de M<sup>gr</sup> de Latil à Eugène dans laquelle il loue sa prudence: « Vous avez très bien fait de prendre vos précautions pour soustraire votre oncle aux compliments. »<sup>16</sup>

Fortuné continue le 6 janvier:

Il me serait impossible de vous marquer tous les soins et toutes les attentions qu'on a pour moi et je suis toujours plus émerveillé de cet établissement fait par Eugène. Il est véritablement admirable et je ne cesse d'en bénir Dieu. Le Fondateur est attendu ce soir; j'espère qu'il sera satisfait de ma parfaite obéissance.

La petite Natalie de Boisgelin, qui habite à deux coins de rue de la maison de la Mission, vient voir Fortuné deux fois par jour. Le 7, Eugène revient à Aix et se montre empressé de faire plaisir à son oncle qui écrit:

Eugène est arrivé à minuit avec le courrier et se porte bien malgré toutes ses fatigues. Il était à peine éveillé qu'il a envoyé chercher son tailleur pour me faire prendre mesure d'une soutane, prétendant que celle de Palerme était ridicule et peu conforme à ma dignité. J'ai eu beau lui représenter que c'était un objet trop cher dans les circonstances et que je ne voulais pas le ruiner, mais il a été inflexible et j'ai été obligé, pour ne point l'affliger, d'y consentir. C'est un cœur rare, et tous les gens de bien l'aiment ici à la folie. Que tu es heureux d'avoir un tel enfant! L'appartement que j'occupe est charmant et parfaitement bien meublé. J'y ai toutes sortes de commodités et une bonne cheminée où le bois n'est pas épargné.

Entre-temps le Président, le Chevalier et sa femme Tonia avaient embrassé avec joie Eugénie et sa fille aînée Natalie; pourtant M. de Mazenod continue de se plaindre de son fils; il parle même avec ironie de «ses joies spirituelles»:

Zézé, quoi qu'il en dise, nous avait écrit que les appointements du Chevalier avaient été réglés au maximum, à présent il dit que non. Il faut qu'il se rappelle à quoi et qu'il écrive à Missiessi de faire terminer cette affaire dans les bureaux et de nous marquer ce que nous avons à faire. J'ai peur qu'il ne nous arrive quelque truc et qu'il n'y ait point encore eu de règlement, ce qui nous rendrait des jolis garçons! Fais-toi remettre par Zézé tous les papiers qu'il a sur cette affaire... Tâchons de terminer cet article et puis nous en viendrons aux autres sans quoi nous serons toujours dans le trouble, l'obscurité et les embarras. Guide mon fils car avec ses joies spirituels [*sic*], il ne peut donner suite à rien; quand il nous écrivait il semblait que tout était fini, et à peine le trouvons-nous entamé.<sup>17</sup>

Fortuné prend la défense de son neveu et répète au moins ses explications:

Eugène «continue de prétendre n'avoir jamais écrit que la pension de retraite [du Chevalier] eût été définitivement fixée au maximum et il m'a assuré que, lors de son départ de Paris, on était encore à batailler sur cet article dans les bureaux de la marine. Je n'ai pas voulu le contrarier en ce point pour ne pas l'inquiéter et augmenter ses peines. Vous n'avez pas d'idée du travail qu'il a ici, étant seul, et avec quelle sagesse et douceur il gouverne sa maison. Je l'ai entendu faire des conférences et j'en ai été enchanté, il parle de Dieu comme un ange...

Nous avons quitté par obéissance et pour complaire au Roi le certain pour l'incertain, soumettons-nous à la sainte volonté de Dieu qui l'a permis<sup>18</sup>.

Le Président ne veut pas démordre. Il écrit le 11:

Ce n'est pas pour inquiéter mon cher Zézé mais pour établir la vérité des faits et savoir bien le parti que nous avons à prendre que je rappelle à cet admirable enfant que dans son apostille au duplicata du 28 août il s'exprime en ces termes: *mettez-vous tous en route tout de suite, les intérêts communs de la famille l'exigent; le Chevalier n'aura décidément rien tant qu'il sera dehors. Sa pension est fixée à deux mille quatre cents livres. Nous sommes dans l'attente pour mon père, mais quelle différence s'il la demandait lui-même...* Je n'avais donc pas tant de tort, cher ami, de croire que la pension avait été réglée au maximum; à présent mon fils assure que lors de son départ de Paris on était encore à batailler... Ce n'est pas ainsi que les affaires se traitent, Eugène aurait dû nous éclairer sur tous ces objets...

Après avoir énuméré toutes les dépenses encourues pour les frais d'établissement et exposé tout ce qu'il faut faire pour la pension du Chevalier, le Président prie Fortuné de poser beaucoup de questions à

Eugène à ce propos, et conclut:

Je reconnais bien le bon cœur de Zézé dans l'histoire de la soutane qu'il t'a fait faire, mais il doit aussi penser à ménager sa bourse que je ne crois pas être des mieux garnies, d'autant mieux que nous ne pouvons pas tarder longtemps à lui faire une nouvelle saignée; nous avons usé de la plus grande économie que Dedons<sup>19</sup> pourra lui attester... Ton appartement ici, sans être aussi beau que celui qu'on t'a donné à la Mission est très agréable et au midi; je ne sais quand tu viendras l'habiter, nous avons peur que Zézé ne te débauche, ce qui serait très mal à lui de nous priver de la consolation d'être avec toi et nous mettrait de fort mauvaise humeur; en attendant de nous consoler par ta présence, console-nous par tes lettres...

La préoccupation principale du Président consiste à procurer des moyens de subsistance à lui-même et à ses frères. Il y reviendra dans toutes ses lettres de 1818. Le 17 janvier, il croit que le Roi aidera certainement les évêques nommés, mais il faut écrire et faire des pressions auprès de toutes les autorités afin d'obtenir quelque chose pour le Chevalier et pour lui-même. Il écrit:

Nous ne commencerons à nous tranquilliser que quand les appointements du Chevalier auront été fixés et qu'il se verra à même de palper quelque argent dont tu sais que nous sommes entièrement dépourvus. Cela m'affecte beaucoup, particulièrement parce que je croyais cette affaire arrangée avant notre arrivée et que je crains de n'essayer encore des difficultés et des retards... Quand à moi, Zézé dit que notre protecteur<sup>20</sup> a eu la promesse formelle qu'en revenant en France on m'accordera une pension qu'il croit être de 1 800 f. Eugène doit donc lui écrire de nouveau et lui dire que nous sommes tombés tous les trois en France sans rien avoir et que si le gouvernement ne vient pas incessamment à notre secours, il se trouvera que nous sommes venus pour mourir de faim et de misère». Ses visites finies, Fortuné ne doit s'occuper que de cela, «de nos affaires et des tiennes qui exigent une suite qu'on n'a pas mis jusqu'à présent, ce qui fait que nous ne savons plus sur quel pied danser... Instruisons-nous mutuellement de tout ce qui nous intéresse; ce serait trop demander à Zézé; ainsi ce soin te regarde; taille tes plumes et accable-moi d'écritures sans craindre que je m'en plaigne... Tu sais que chez moi le moral influe beaucoup sur le physique et mon moral n'est pas tranquille. Je m'affecte de l'état de détresse où nous sommes...

En partant tu nous [promis] de nous faire de temps en temps des visites, je n'en entends plus parler. Je ne sais quand elles pourront s'effectuer. Tu es entre les griffes de Zézé qui ne lâcheront pas facilement leur proie. Quoiqu'il en soit ton appartement est prêt. Tu viendras en faire l'essai quand il plaira à Dieu et à Monsieur mon fils que j'embrasse de tout mon cœur, lui recommandant de se ménager un peu plus pour l'amour de moi.

Le Président commence sa lettre du 19 par l'invitation qu'il faisait deux jours plus tôt:

Il serait bien important que tu vinsses passer deux jours avec nous pour ranger un peu tes effets et tes papiers, et prendre ceux qui te sont nécessaires; tâche d'obtenir la permission de Zézé et donne-lui ta parole de ne pas te produire en public; je ferais ensuite le voyage d'Aix avec toi et puis pour le retour je n'aurais plus besoin de personne.

Ces deux dernières lettres nous laissent apparaître un homme un peu décripé. Eugène dut inviter son père à ne pas se préoccuper; on veillerait à ne pas le laisser dans le besoin. Le Président répond à Fortuné le 19:

Je connais parfaitement les sentiments de mon fils et ses bonnes intentions pour moi, mais je ne veux pas en abuser, et je serais au désespoir qu'il se mit à l'étroit pour me secourir; nous parlerons d'argent quand j'irai à Aix... Avec ton mot favori: patience, qui quelquefois aussi m'impatiente, nous viendrons à bout de tout; quand à moi, je suis d'une ineptie inconcevable, je ne puis pas même encore apprendre les rues; je dirai aussi à mon tour: patience, mais tu ne t'en impatienteras pas parce que tu es parfait et moi très imparfait...

Fortuné assure, le 20, qu'il ira bientôt à Marseille:

Ne crois pas... qu'il me soit défendu d'aller quelquefois vous rendre visite à la dérobée et passer deux ou trois jours avec vous. Je me serais déjà procuré cette douce satisfaction si Eugène n'était pas seul, accablé comme il est d'affaires et de travail; je n'aurai jamais le courage de l'abandonner, quand je puis être assez heureux pour le soulager dans quelques choses. Dès que les autres missionnaires seront de retour de Fréjus, je m'empresserai de faire un petit voyage à Marseille. On les attend à la fin du mois.

Malgré ses occupations Eugène a trouvé le temps d'écrire au Cardinal de Talleyrand pour les pensions du Président et de Fortuné. Quant à la pension du Chevalier, Eugène est convaincu que l'ami Missiessi, à Paris, «arrangera tout comme il faut»; de plus, ajoute Fortuné:

Eugène approuve que tu ne viennes ici que quand j'irai te chercher et que tu mettes sur les adresses le titre qui me convient<sup>21</sup>. Il faut que je sois un personnage important, puisque le *Moniteur*, la *Quotidienne* et le *Journal des débats* annoncent mon arrivée à Marseille...

Le 21 janvier, le Président apprend par une confidence de Mme de Mazenod à Émile Dedons que Caroline de Boisgelin est gravement malade. Il ne lui convient donc plus d'aller à Aix avant sa convalescence.

D'un autre côté, écrit-il, puis-je me résoudre à laisser partir mon bon fils pour la mission d'Eyguières sans l'avoir vu, sans même me concerter avec lui sur nos affaires qui me paraissent toujours plus embrouillées... C'est à Zézé et à toi à régler mes démarches à cet égard.

De toute façon il n'ira pas à Aix pour faire une scène à sa femme, comme son ami La Fare:

Quand je ferai le même voyage, ce sera dans une intention bien différente et je tâcherai d'exprimer à ma femme et à ma famille des sentiments dont je suis pénétré pour elles... Adieu cher frère, j'attends de tes nouvelles avec impatience et nous t'embrassons... ainsi que mon bon fils Zézé qui est la plus douce consolation de ma vieillesse.

Pendant ce temps on a des précisions sur la pension probable du Chevalier. Dans la marine on reçoit 2 400 f. de rente, comme Eugène l'avait écrit en septembre, mais cette pension est réduite pratiquement à 1 800 f.<sup>22</sup> Pour lui-même, le Président veut écrire au comte de Pradel qui lui avait fait allouer 1 200 f. en 1817. Il envoie une série de questions à Eugène à ce sujet, le 23, et dit à Fortuné, toujours plus optimiste:

J'accepte tes augures sur notre position future, et je bénis Dieu de tout ce qui arrive, mais notre position présente n'est pas belle, et les 200 francs qui nous restaient de l'argent qu'on nous avait laissé s'écouler tous les jours; tu m'as dit que Zézé s'occuperait incessamment de nous envoyer des troupes auxiliaires; ne serait-il pas temps d'effectuer ce projet et de nous faire toucher quelque a-compte sur les mille *écus* dont nous ignorons les dépositaires.<sup>23</sup>

Fortuné continue à remonter le moral de son frère. Le 24 il dit que Missiessi fera certainement quelque chose pour le Chevalier. Pour les deux autres, Eugène vient d'écrire à une dame influente de Paris, Mme de Vérac:

qui peut nous rendre quelques services dans les circonstances pénibles dans lesquelles nous sommes et dont je suis fermement persuadé que Dieu nous tirera si nous nous soumettons humblement à sa sainte volonté. Ainsi patience et toujours patience, quoique ce mot soit capable de t'inquiéter quelquefois... Je t'exhorte fortement à ne pas t'affliger de tous ces contre-temps. La Providence a daigné y pourvoir d'avance en mettant à notre disposition une somme de mille écus que nous étions loin d'espérer et dont nous nous servirons en attendant pour notre entretien<sup>24</sup>. Combien y a-t-il de pauvres rentrants qui n'ont pas une pareille ressource et qui sont dans une position beaucoup plus cruelle que la nôtre! Courage mes amis, et bénissons Dieu de tout ce qui nous arrive. Crois que je n'éprouve aucune peine des difficultés que nous avons trouvées en arrivant en France et que j'ai une conviction intime que nos derniers jours seront heureux, si nous servons Dieu de tout notre cœur.

Le 28, Fortuné, qui vient de recevoir la visite de plusieurs curés de Marseille, termine encore sa lettre sur la même note de bonne humeur:

Tu vois, mon cher ami, que je commence à devenir un personnage marquant. Courage et toujours courage, c'est d'une âme pusillanime de se laisser abattre par les tempêtes qui s'élèvent. Cramponnons-nous au timon et à l'ancre de la sainte patience, le calme reviendra, n'en doute pas.

Cette lettre du 28 se croisa avec celle du Président écrite le même jour:

Ma femme n'a point encore écrit à Dedons la lettre que tu m'annonçais et qui sans doute sera accompagnée de réflexions sévères que je supporterai toujours mais qui m'affligent. Elle ne nous a rien donné du sien, et ne m'y paraissait pas même disposée; les 1 200 f. étaient à toi, les 200 à moi, ce qui est en réserve est à nous trois. Il pourrait paraître singulier qu'à notre âge nous ayons besoin de tant de formalités pour en retirer quelque chose car il y a ordre de ne rien nous compter sans l'avis préalable venant d'Aix. Patience, mais puisque nous devons toujours être en tutelle, je préférerais celle de mon fils qui entend mieux la raison et les convenances.

Ce coup de chapeau inattendu à son fils est immédiatement suivi d'une espèce d'amende honorable pour l'avoir accusé de ne pas s'être sérieusement occupé des pensions de ses parents. Il termine, en effet, sa lettre du 28 par ces mots:

La lettre de Zézé à M. de Pradel et son Mémoire au Roi sont parfaits, d'une justesse et d'une précision admirables.<sup>25</sup>

Fortuné répond le 30:

Je suis aussi affligé que toi de la tutelle dans laquelle on te tient et sois assuré que je n'ai rien négligé pour te la faire adoucir.

Le même jour, le Président annonce que Dedons lui a enfin remis 200 francs de la part de Mme de Mazenod. Fortuné écrit à ce sujet le 31 janvier:

L'Histoire des 200 f. m'a bien affligé, mais il n'est pas encore temps de parler de cette vilainie qui est vraiment indécente.

En cachette le Président avait préparé une lettre pour le cardinal de Talleyrand, lui demandant de donner de quoi vivre à Fortuné. Celui-ci et Eugène le surent et s'y opposèrent. Le Président le regrette et s'exprime ainsi le 31:

Dieu veuille encore conserver assez de vie au cardinal, déjà si vieux, pour qu'il puisse terminer une affaire aussi importante pour la religion et pour la morale, car qui sait le successeur qu'on lui donnerait et les sentiments dont il serait animé? Je sais bien que tu finiras par en retirer pied ou aile, mais je considère le bien général pour lequel si peu de personnes paraissent portées.

## Février: Annonce des pensions du Président et du Chevalier.

Après un mois de séjour en France, les Mazenod se trouvent toujours sans revenus et fort pauvres. Fortuné n'ose même pas écrire au cardinal de Talleyrand, grand aumônier, parce que, dit-il:

Je ne connais ma nomination que par les journaux et [par] Mme de Talleyrand, [belle-sœur du cardinal]... Je conviens que mon affaire est furieusement embrouillée, mais il faut espérer qu'avec l'aide de Dieu et de la patience, elle s'éclaircira.

Entre-temps il aide toujours Eugène, seul à la mission, fait des visites, dîne quelquefois chez Mme de Mazenod qui habite avec sa fille à l'hôtel des Joannis. En parcourant les rues il s'étonne de les trouver presque vides. Il l'écrit le premier février:

Notre ville n'est plus reconnaissable et ressemble à un désert. On n'y voit presque personne au Cours et dans les rues. La belle chose qu'une régénération révolutionnaire.

Dans une nouvelle lettre, écrite le même jour à 8 heures du soir Fortuné prend la défense de Mme de Mazenod, comme il l'avait fait pour son neveu:

Ta femme, très cher et bon ami, sort de chez moi pour me parler de tes affaires, d'après une conversation qu'elle a eue avec Dedons, et je l'ai trouvée si honnête et si raisonnable à ton égard que je crois devoir rétracter tout ce qu'une trop grande sensibilité m'a fait écrire sur son compte dans ma précédente lettre. J'en réserve les détails pour notre première entrevue...

Le 2 février, le Président parle de nouveau de sa femme et l'accuse d'avarice:

Je ne doute point que Dedons ne revienne muni de l'ordre de me compter encore cent livres; il me les a offertes trop souvent pour que je ne pense pas qu'il ne fût autorisé par ma femme qui aura bien senti la modicité des 200 f.; mais elle est devenue d'une si grande avarice qu'elle la fait porter sur ce qui ne lui appartient pas comme sur ce qui est à elle; j'ai voulu pourtant lui donner un témoignage de déférence en n'acceptant que ce qu'elle me destinait, mais Dedons m'a bien assuré qu'à son retour il me compterait encore cent francs; au reste il me montrait autrefois les lettres qu'il recevait de ma femme, mais depuis que vous vous êtes tous permis de la gronder de ce qu'elle avait fait part à Dedons de la maladie de Caroline, les communications ont cessé, et voilà ce que votre étourderie m'occasionne. Soyez Messieurs et mes dames plus circonspects à l'avenir. J'avais remarqué une chose assez plaisante, c'est que ma chère moitié, qui m'avait fait un assez long sermon pour me prouver que soit en écrivant soit en parlant on ne devait pas se tutoyer, ne cesse depuis le commencement jusqu'à la fin de ses lettres à Dedons d'employer les «tu» et les «toi» à tort et à travers. Serait-ce parce que ceux qui font les lois ne se croient pas astreints à les observer, ou bien que ces lois sont comme le bonnet de Braguette qu'on tourne comme on veut et qui se prête à toutes les variations? Il en faut rire, eh bien? rions-en. Les ministres en usent de même envers les chambres qui gobent toutes les infractions à la charte; ne soyons pas surpris que cette méthode s'introduise aussi dans les familles. Rions-en donc; il vaut mieux rire de tout comme Démocrite que d'en pleurer comme Héraclite. Ma mémoire me sert à présent si peu que je doute si ma citation est juste et si je ne confonds par le rieur avec le pleureur... en tout cas tu me rectifieras et tu dois m'entendre, c'est le rôle du rieur que j'adopte.

Quand Messieurs les Missionnaires seront de retour présente-leur mes respects et témoigne-leur le désir que j'ai de faire leur connaissance et de profiter de leurs leçons et exemples, après quoi songe à graisser tes bottes pour venir nous voir...

Le 4 février, le Président répond à la lettre de son frère, écrite le premier :

...En tout il y a la manière, j'ai adopté celle de la douceur et je m'en trouve bien. Tu l'as adoptée aussi en me rendant compte de la visite de ma femme et de ce qu'elle t'a dit d'obligeant pour moi; ce qui t'engage à une rétractation dont je n'avais pas besoin. Je serai toujours bien sensible aux amitiés de ma femme; elles me feront toujours passer sur bien des choses qui pourraient me déplaire. D'ailleurs c'est pour notre bien qu'elle est si tenace...

Le Président adopte donc, le 2 février, l'attitude du rieur. Coïncidence? Effet de la télépathie? Le même jour Fortuné éprouvait une première grande joie depuis son retour en France. On venait de recevoir, à Aix, la réponse de M<sup>gr</sup> de Latil à la lettre d'Eugène du 12 janvier. L'Évêque d'Amyclée annonçait que le Roi accordait une pension de 1 200 francs au Président à partir du premier janvier et s'excusait de ne pas pouvoir faire davantage. On est loin des 2 ou 3 000 francs annoncés par Eugène l'automne précédent, mais dans la situation présente cette modeste somme valait son pesant d'or.

Quant à Fortuné, M<sup>gr</sup> de Latil n'y pouvait rien. Le concordat allait un jour être discuté aux chambres et profondément modifié au point de ne plus être reconnaissable ni admissible à Rome:

Je n'ai encore trouvé personne qui m'ait expliqué comment, dans des circonstances aussi critiques, écrivait M<sup>gr</sup> de Latil, et ne pouvant plus douter du mécontentement de la cour de Rome, il est possible de désirer la discussion et l'admission de la loi sur le concordat. À coup sûr personne n'oserait soutenir qu'elle est bonne. On y fera dit-on des changements, et qui nous dit qu'ils seront suffisants, qu'ils seront approuvés par le Saint-Siège? Voilà pour moi le point essentiel, et puisque le clergé n'est pas appelé à l'examen de cette question, je suis décidé à attendre la décision de la cour de Rome. Rien ne me fera varier dans cette résolution...

Si j'étais en place, je serais affligé de voir publier une loi de rigueur et qui peut très aisément devenir un édit de persécution, et je n'en continuerais pas moins de m'occuper des fonctions de mon ministère, mais en commencer l'exercice et



prendre possession d'un diocèse en vertu ou en conséquence d'une pareille loi... non cela m'est impossible, ce serait une espèce de fausseté dont je serais honteux...

Le Président apprend sans enthousiasme l'annonce de sa pension de 1 200 f. Il écrit le 4:

Je suis infiniment touché des bontés du Roi à mon égard et je regrette que les circonstances ne lui aient pas permis de faire davantage. Les espérances pour une augmentation ne me paraissent pas fondées. Ce qui est fait est fait et on n'y reviendra plus... Il est singulier qu'étant le dernier à devoir espérer, je me trouve par l'événement le premier servi. J'en suis redevable à notre protecteur.

Le Président relit la lettre de M<sup>gr</sup> de Latil. S'il n'y voit matière à se réjouir pour le montant de la pension, il y trouve d'autres motifs d'admiration. Il écrit le 5 février:

Je ne me suis pas borné à une lecture de la lettre de notre généreux ami. Je l'ai relue plusieurs fois, il faudrait l'apprendre par cœur, tant elle est belle et conforme aux principes de la saine doctrine, si méconnus aujourd'hui, et pourtant indispensables pour nous procurer un résultat qu'on s'efforcera vainement de puiser dans d'autres sources. Je suis bien assuré que tu prendras cette lettre vraiment canonique pour règle invariable de ta conduite, et si en définitive tu te voyais déchu des justes espérances que tu es en droit de voir réaliser, tu en serais bien dédommagé par les témoignages de ta conscience. Ne cherchons donc point à nous prendre à des branches qui se rompraient facilement entre nos mains, demeurons inviolablement attachés au tronc auquel la parole de Dieu a assuré la perpétuité malgré toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour le déraciner. Ce n'est qu'en demeurant unis de cœur et d'âme à la chaire indestructible de Saint-Pierre et en nous conformant aux intentions de notre Saint-Père le Pape, que nous pourrions trouver notre consolation en ce monde, même au milieu des privations, des persécutions, de la misère, et notre salut dans l'autre.

Tel père tel fils. On comprend mieux, à cette réflexion de M. de Mazenod, celles du même genre que fit le Fondateur, en plusieurs occasions au cours de sa vie, sur l'obéissance au Saint-Père<sup>26</sup>

Le Président avait, le 4 février, trouvé singulier «qu'étant le dernier à devoir espérer», il se trouvait le premier servi. Fortuné remarque à son tour, le 11 février, qu'étant le premier qui devait être pourvu, il le sera vraisemblablement le dernier. Il ajoute:

Tu auras su que te concordat a été retiré des mains de la commission et qu'on n'en parlera que l'année prochaine et peut-être jamais plus si le Souverain Pontife n'approuve pas tous les amendements proposés, ce qui me paraît bien difficile. Prions, humilions-nous et adorons la sainte volonté de Dieu. Voyons à présent ce que le Roi fera pour les promus aux nouveaux sièges...; je ne pense pas qu'il les laisse tous dans la misère. Au reste patience et toujours patience, mon cher frère... Il poursuit le 13 et le 18: Je te mentirais si je te disais que je ne sens pas vivement tout ce qui m'arrive, mais je dois en même temps te tranquilliser en t'assurant que je ne m'en plains point et que par la grâce de Dieu je me soumetts entièrement à sa sainte volonté, et à beaucoup plus encore s'il juge de m'humilier davantage... Le Pape ne changera pas..., il est inébranlable... Tout ce qui pense bien dans les pays étrangers croit que la France est devenue folle. Il ne nous manquait plus que ce nouveau vernis pour être l'horreur et la dérision du monde entier.

Une autre bonne nouvelle réjouit Fortuné le 19. Il apprend que le Chevalier a obtenu la promesse certaine d'une pension, sans savoir cependant s'il aura le maximum ou le minimum et si on lui paiera les arrérages depuis 1816.

Quant à moi, ajoute-t-il: ne sois pas en peine, Dieu y pourvoiera comme il lui plaira. Quoiqu'il arrive, je serai toujours content de mon sort et j'en bénirai la divine providence; ne recherchons que son royaume et sa justice et le reste nous sera donné par surcroît.

Le 21, Fortuné annonce une troisième heureuse nouvelle à son frère. Mme Joannis a sauvé les écrits du Président, en particulier les volumes de *l'Histoire du Parlement et de la chambre des comptes*, de même que tous les papiers d'une grosse dette de la famille Demandolx envers les Mazenod.

Le 27, Fortuné remercie ses frères, maintenant assurés d'une pension, de l'intérêt qu'ils portent à son propre sort présent et futur.

Quant au premier, poursuit-il, il serait parfaitement heureux, grâce aux soins et à l'amitié d'Eugène et de toute la famille, si j'avais le bonheur de vous posséder; pour ce qui est du second, je ne m'en occupe point... Il dit ensuite sa tristesse de voir que, sous la royauté, le Souverain Pontife et le clergé sont avilis et vexés comme sous celui de la tyrannie, et conclut: Notre misérable nation paraît être arrivée au dernier degré de putréfaction morale et d'impiété religieuse...

Mars-mai: Visites à Marseille de Fortuné, d'Armand de Boisgelin et de Mme de Mazenod.

Au début du mois de mars, Fortuné s'occupe à se procurer les papiers nécessaires pour retirer les pensions de ses frères.

Quant au clergé, écrit-il le 1<sup>er</sup> mars, on ne pense pas à lui donner la moindre obole et on veut lui faire pratiquer à la lettre le précepte de la pauvreté évangélique. Dieu en soit loué.

Le 3 mars, Fortuné va à la mairie et aux greffes chercher le certificat de baptême du Président. Tous

les employés lui paraissent fort honnêtes et très empressés de le servir.

Tu dois voir par là, écrit-il, qu'on n'a point oublié au palais tes services et tes talents et j'en ai ressenti un plaisir indicible. Eugène qui veut toujours qu'on garde sa dignité, quoiqu'il soit le plus humble des hommes, n'était pas d'avis qu'un bien incertain futur évêque dût faire toutes ces courses; mais, comme c'était une chose qui te regardait et qui demandait célérité, j'ai cru au contraire ne pas devoir m'en reposer sur un tiers.

Le Président répond le 5 qu'il a envoyé son certificat de baptême au comte de Pradel à Paris, puis il ajoute:

et voilà... l'avantage que tu nous procures en ne pas gardant toute ta dignité épiscopale ainsi que le prétend mon bon fils, dont je n'adopte pas l'idée à cet égard. Quand il s'agit de rendre service et de procéder à une œuvre de charité, il n'y a dignité qui tienne, c'est au contraire la maintenir, c'est s'élever en s'abaissant aux œuvres les plus communes de charité...

Après avoir fait la leçon à son fils, M. de Mazenod sermonne son frère qui a avoué devoir se lever à 5 heures et se coucher à minuit.

Faisons feu qui dure cher ami, et tandis que tu blâmes avec raison l'excès de zèle de mon bon fils qui lui a fait perdre la santé, ne vas pas compromettre la tienne par un travail forcé qui ne tarderait pas à t'être nuisible. Réserve-toi pour les travaux de l'épiscopat auxquels certainement la providence te destine. Ce serait contrarier ses vues que de te mettre hors d'état de les exercer avant d'avoir commencé de les entreprendre.

Fortuné annonce finalement qu'il ira bientôt passer une semaine à Marseille et que probablement Eugène l'accompagnera et y restera trois jours. Cette première visite était remise de semaine en semaine depuis janvier, à cause d'abord de l'absence des missionnaires et ensuite, après leur retour au début de février, par la maladie du Fondateur. Le Président répond le 7:

J'aurais voulu que tu eusses pu être témoin de notre joie en apprenant que nous aurons le plaisir de t'avoir lundi, elle aurait été complète si tu avais pu nous annoncer également l'arrivée de mon bon fils, mais je sens que cela n'est guère possible, soit à l'approche de la semaine sainte, soit parce qu'il n'a pas encore repris toutes ses forces. Ce sont là des occasions où je dois sacrifier ma consolation à l'accomplissement de ses devoirs, mais j'espère qu'il me dédommagera de ce sacrifice après Pâques. Bien entendu, je pense que vous le déciderez à ne point aller en personne à la mission d'Eyguières et qu'il se tiendra à Aix pour le gouvernement de sa maison jusqu'à ce que sa santé bien raffermie lui permette de recommencer la carrière des missions de campagne...

Dans la même lettre le Président donne ses impressions sur une lettre d'Eugène, écrite de Paris le 24 octobre et revenue récemment à Aix:

Je pense que tu auras lu plus d'une fois la lettre de mon bon fils du 24 octobre<sup>27</sup> qui après être partie de Paris y est retournée de Palerme et a fini par être rendue à sa véritable destination. Elle devrait être imprimée tant elle est belle; je l'ai relue trois fois et j'en ai été toujours plus satisfait. Si ce jeune homme avait autant de docilité qu'il a de talents, il serait parfait, et tout cela est écrit d'abondance de cœur et *currente calamo* au lieu que moi je suis obligé de griffonner des brouillons et des ratures pour faire quelque chose de passable. Donc je conclus qu'il vaut beaucoup mieux que son père et, te le dirai-je à ma honte, ou plutôt à ma consolation et à mon grand contentement, ce n'est pas seulement pour les écritures mais pour tout et en tout que je dois faire usage d'une semblable conclusion...

Le Président espère venir à Aix après Pâques et redit sa reconnaissance à M<sup>gr</sup> de Latil qui lui a obtenu une pension.

J'en suis d'autant plus flatté, continue-t-il, que nous le devons au mérite et aux vertus de ce cher fils. Sais-tu que les raisons qu'il donna dans l'admirable lettre du 24 octobre sur ta destination à l'archevêché d'Avignon lors du premier concordat, chose que nous ignorions, m'ont bien frappé, en considérant le bien que tu aurais opéré et le mal qu'a occasionné celui qu'on a substitué à ton lieu et place<sup>28</sup>. Mais il aurait fallu prêter serment de fidélité à l'usurpateur ce qui ne pouvait jamais entrer ni dans tes idées ni dans les nôtres... Tu ne m'as rien dit de cette si belle lettre de Zézé et je t'en veux presque du mal.

Fortuné passe une semaine à Marseille. Il ne revient à Aix que le 14 pour les cérémonies du dimanche des rameaux le 15. Il écrit ce jour-là:

Malgré la meilleure volonté du monde, très chers et bons frères, ayant été occupé depuis 5 heures du matin jusqu'à dix heures et demi à des exercices de piété à cause de la fête du jour, je ne puis vous écrire que très brièvement... J'y ai été reçu avec transport tant par Eugène que par les autres missionnaires, les novices, les pensionnaires et les congréganistes, et j'en ai été vivement touché. Je n'y ai point trouvé Ninie [Mme de Mazenod] contre son ordinaire, sans doute à raison de la rigueur de la journée. Elle était venue le matin à la dernière messe et sa santé n'était pas mauvaise. Je puis t'assurer qu'Eugène n'a point souffert des fatigues considérables qu'il a eu ces jours passés et qu'il a bon air... Adieu... Eugène se réunit à moi pour vous en dire autant. C'est véritablement un admirable enfant.

Les jours suivants, Fortuné donne diverses nouvelles qui lui arrivent de Paris. Le 17 mars, il écrit:

Eugène a approuvé les lettres pour la baronne et pour Alexandre [de Talleyrand] et il ne m'a fait changer que quelques

expressions qui n'allaient pas avec ma prétendue dignité... Les politiques prétendent que le siège d'Aix sera transporté à Marseille et qu'on me réglera de l'évêché de Gap. Pas de ça lisette! Au reste on ne sait rien de positif sur le concordat qu'on travaille rudement... Le 19 il poursuit: Le père Pouillard... mande que Paris est devenu la tour de Babel, que l'affaire du concordat agite pour ou contre toutes les têtes, qu'on y voit les mêmes partis et les mêmes divisions que du temps de la bulle *Unigenitus*... *Ta femme* te remercie de ta lettre, si elle ne t'écrit pas plus souvent c'est que cela la fatigue beaucoup et augmente ses infirmités. Elle compte t'aller voir après Pâques.

Le 20, Fortuné veut amuser son frère en lui disant qu'il vient de recevoir une réponse de Mme la duchesse de Reggio qui écrit en gros caractères sur l'adresse de la lettre:

*À son éminence l'abbé de Mazonod évêque de Marseille!* Tu vois, cher ami, par cette singulière adresse que si les revenus n'arrivent pas, les titres pleuvent et tombent comme grêle et bientôt j'en serai accablé. Je sais que dans ce siècle on raffole de toutes ces niaiseries, mais pour moi qui suis des temps antiques, je préférerais un peu d'espèces sonnantes, espérons qu'elles viendront enfin!

Parmi les cancons qui arrivent de Paris, on parle d'un autre siège épiscopal pour Fortuné. Le Président prend la nouvelle au sérieux. Il écrit à ce sujet, le 19, qu'il conviendrait d'accepter le siège d'Avignon qui pourrait lui être offert. S'il refuse on ne lui allouera aucune pension, de plus, ajoute-t-il:

Le sort de tes chers missionnaires doit également t'occuper. Considère que dans quelque siège où l'on te place, surtout si c'était celui d'Avignon, tu serais en état de leur rendre les plus grands services, et de coopérer de la manière la plus efficace à la bonne œuvre qu'ils ont entreprise ainsi qu'à sa propagation, au lieu que n'étant pas évêque, tu ne peux leur être que d'une utilité bien secondaire. Tu ne sais pas même ce que leur sainte institution pourra devenir sous l'empire d'un autre évêque et au milieu des contradictions que le prince des ténèbres leur suscite. Ils auraient en toi un refuge assuré d'où ils pourraient travailler, s'étendre et se propager partout. Tu ne dois rien négliger pour le leur conserver.

Mais le paiement des pensions ne s'effectue toujours pas et le Président propose diverses démarches pour l'obtenir. Fortuné répond le 23 mars:

Eugène a été très sensible aux vœux<sup>29</sup> que le Chevalier et toi avez adressés au ciel pour sa conservation et il vous embrasse tous les deux bien tendrement en vous renouvelant ses compliments. Il n'est pas d'avis de tourmenter continuellement M. l'Évêque d'Amyclée qui doit être consterné de tout ce qui se passe, et il ne doute pas que tu ne reçoives bientôt ton brevet.

Le 24 Fortuné invite de nouveau ses frères à ne pas se préoccuper si les pensions n'arrivent pas et si lui-même ne sait ce qu'il deviendra:

Certains politiques, écrit-il, prétendent que les pourvus aux nouveaux évêchés seront nommés évêques *in partibus* et gouverneront les diocèses que le concordat leur avait assignés seulement en qualité de vicaires généraux. Quel pâté et quel embrouiamini!

Le 25 mars, on a des précisions sur la pension du Chevalier, fixée comme celle du Président au minimum et sans le paiement des arrérages<sup>30</sup> On lui verse le premier trimestre à la fin du mois de mars.

Le 28 Fortuné s'excuse d'avoir été trois jours sans écrire. Il s'explique:

Crois que ce n'est ni par paresse ni par raison de maladie, mais seulement parce que je n'ai pas le temps. Cela te paraîtra peut-être un peu exagéré. Je puis cependant t'assurer que c'est de toute vérité et que bien souvent je n'ai pas un moment de libre dans toute la journée et que jusqu'à présent il ne m'a pas été permis de m'occuper des études ecclésiastiques et d'une infinité de choses nécessaires pour remplir la carrière que la providence semble vouloir me faire parcourir, malgré toute ma répugnance et mon absolue incapacité.

De 30, Fortuné annonce de nouveau qu'il ira passer quelques jours à Marseille avant le départ des missionnaires. Il y restera en effet du premier au 6 avril. Après son retour, la correspondance continue. Le Président annonce, le 8, qu'il a écrit à Paris pour demander le paiement de sa pension et l'augmentation de celle du Chevalier. Le 10 Fortuné parle d'une lettre reçue des Orfanelli<sup>31</sup> de Sicile, disposés à aider financièrement le Chevalier et son épouse. Cet acte de bonne volonté fait soupirer le chanoine:

Oh! chère et belle Sicile, je ne t'oublierai jamais et tu seras toujours ma véritable patrie. Tu ne me devais rien et tu m'as traité comme une tendre mère!

Le 12 avril, Fortuné loue son frère pour ses dernières lettres envoyées à Paris, puis s'écrie:

Je suis, très cher et bon frère, encore plus consterné que toi de tout ce qui t'arrive et, si je ne tenais fortement mon âme entre les mains j'exhalerais ma désolation en termes épouvantables, mais Dieu me le défend et cela me suffit pour me taire. Dans quels temps horribles sommes-nous parvenus!

Malgré ce mouvement d'impatience du chanoine, prêt à exhaler sa désolation «en termes épouvantables», son bon cœur reprend vite le dessus. Il termine sa lettre en racontant un trait de

générosité:

Nonobstant toute ma misère je n'ai pu me refuser de donner la rétribution de huit messes à un pauvre capucin qui revient des missions du Levant où il a pensé perdre la vie et qui a logé à la mission, auberge de tous les malheureux. Il retourne en Espagne sa patrie... J'ai été excité à lui présenter ce petit secours et par son état de détresse et par le souvenir de la manière obligeante dont nos compatriotes et nous avons été accueillis dans les pays étrangers.

Les trois frères se retrouvent de nouveau ensemble de la mi-avril jusqu'au 27. Comme toujours Fortuné est, à son retour, accueilli avec empressement. Il l'écrit le 28:

Ta femme et Natalie étaient venues m'attendre à la mission. Je leur remis tout de suite tes lettres et les bonbons dont elles te remercient. Eugène avait été dans une inquiétude extrême de ne pas me voir arriver samedi, et si j'eusse différé encore un jour il serait parti pour Marseille, craignant que je ne fusse malade. J'ai été bien content de sa santé qui s'est fortifiée dans ses courses apostoliques. Je pense qu'il est inutile de te marquer avec quelle tendresse il m'a reçu.

Le Président répond le 1<sup>er</sup> mai:

Embrasse-le bien tendrement pour moi, et demande-lui tout bas et sans vouloir le gêner s'il ne me procurera pas le plaisir de l'embrasser moi-même et de le tenir un peu dans mes bras. Je ne suis pas surpris de la tendresse avec laquelle il t'a accueilli, mais il a eu tort d'avoir été en peine sur ton compte. Il devait être bien sûr que si ton départ avait été retardé par quelque indisposition de ta part ou de la nôtre, nous n'aurions pas manqué de le lui faire savoir, ainsi notre silence devait le rassurer. Tu es resté pour nous prouver ta tendresse, pour partager nos courses et nous être utile et voilà ce que devrait faire mon bon Zézé, venir nous surprendre et au lieu de passer comme chat sur braise, prolonger son séjour au-delà du terme qu'il se serait fixé. Ah! ce serait là un tour impayable, mais les affaires, mais la mission s'y opposent et je suis trop juste pour désirer autre chose que ce qui sera compatible avec ses grandes et dignes occupations et ce que le service de Dieu exigera de lui.

Après le départ de son frère, M. de Mazenod reçoit la visite de son beau-fils Armand de Boisgelin qui dîne chez lui et l'invite à être le parrain de son quatrième enfant<sup>32</sup>.

Au début de mai, Fortuné annonce que Mme de Mazenod doit aller à Marseille pour affaires et ira, à son tour, saluer son mari<sup>33</sup>. En attendant sa femme dans la matinée du 2 mai, le Président écrit:

Je ne puis guère être content d'une visite si courte et où je n'aurai pas seulement le temps de lui parler. En comparant cette conduite avec celle de notre cher abbé, tu peux juger quelle est celle des deux qui obtient le plus notre suffrage, et si par-dessus le marché ma femme qui a l'air si pressée ne mène avec elle ainsi que je m'en doute ni Natalie ni Caroline, je lui ferai grise mine et elle court risque de s'en retourner brouillée avec moi.

Mme de Mazenod se présente chez les Mazenod le jour annoncé. M. de Mazenod raconte cette visite dans la lettre du 4:

Elle arriva vendredi [ 1<sup>er</sup> mai] chez Émile [Dedons] 34 un quart d'heure après que j'en fus sorti et le lendemain, après l'avoir écrit et au moment où j'ouvrais la porte pour aller lui faire ma très humble révérence, je me la vis sauter devant avec Émile, mais elle ne m'avait mené aucune de mes petites filles, ce qui m'a fort fâché. Elle a été enchantée de la maison où elle resta fort longtemps, ce qui faisait faire la grimace à cet original d'Émile que finalement nous fûmes obligés de renvoyer... Nous avons dîné ensemble ce jour-là chez Émile... Aujourd'hui Ninie doit partir avec Émile pour Aix à 3 heures, mais ils viendront dîner à une heure à la maison et tu comprends que, pour éviter les reproches dont elle ne peut pas se déshabiter, je ne leur ferai pas une chair magnifique.

J'aurais plusieurs choses à te dire sur ce voyage, mais comme elles figureraient mieux dans une conversation que dans une lettre, je te les réserve pour ton premier voyage. Ce matin, j'ai demandé vacance à Ninie pour pouvoir déblayer mes écritures dont elle se moque et surtout de ma correspondance suivie avec toi. Je la laisse dire sur cela comme sur bien d'autres choses et je n'en vais pas moins mon train. Elle ne se plaindra pas de mon indocilité, car je l'ai écoutée avec autant de douceur que de patience sans jamais la contrarier sur rien. J'ai tenté à dix reprises de lui parler de la lettre de l'Évêque de Chartres et de mon affaire, elle m'a toujours coupé la parole et s'est livrée à d'autres objets de distraction de sorte qu'il ne m'a pas été possible d'obtenir un moment d'audience et que j'ai renoncé à lui en parler davantage; cela n'empêchera pas que nous ne nous quittions bons amis, grâce à l'attention que j'ai eue de ne lui faire ni objections ni contradictions parce que j'y aurais perdu mon latin. Je l'attends à une heure avec son acolythe Dedons. Le Président continue le 6: ...Au reste elle désapprouve non seulement l'engagement pris pour le baptême, dont elle me dit qu'elle trouverait les moyens de me dispenser, mais encore les 30 f. comptés à Ragot...

Fortuné répond le 7:

J'ai pris le parti à ton exemple de laisser dire à ta femme tout ce qu'elle veut sans l'interrompre ni la contrarier. Amen à toutes ses idées, à tous ses projets, voilà ma réponse banale; par ce moyen nous sommes à merveille et je ne me départirai point de cette salutaire méthode. Par la grâce de Dieu je ne m'inquiète plus de rien et je le remercie chaque jour de m'avoir accordé le don de la patience dont j'ai si souvent besoin de faire usage.

Le mois d'avril s'était terminé par une autre bonne nouvelle. Mme de Talleyrand avait annoncé que le cardinal de Talleyrand enverrait un petit secours de 500 f. à Fortuné. Celui-ci écrivit à son frère, le 30 avril:

Courage, cher frère, nous allons commencer à entrer en rentes et c'est du meilleur augure pour l'avenir. Ne te récrie pas sur la modicité de la somme, ce sont les faibles ruisseaux qui forment les rivières et les fleuves.

### **Mai-Juin: Soucis renouvelés au sujet des pensions.**

Le Président ne recevait toujours pas le premier trimestre de sa pension. En l'absence d'Eugène, au mois d'avril, il avait écrit à M<sup>gr</sup> de Latil à ce sujet. À son retour, Eugène gronda son père d'avoir abusé des bontés de l'Évêque d'Amyclée. Le Président écrit le 2 mai:

Je suis fâché que Zézé n'ait pas approuvé l'envoi de mes papiers particuliers à l'Évêque d'Amyclée; pourquoi aussi était-il allé courir la prétentaine,<sup>35</sup> ce qui m'a empêché de le consulter. À présent c'est fait et je me flatte que l'obligeant prélat ne sera pas aussi sévère que Zézé et qu'il se fera un plaisir de me faire passer bientôt le premier quartier du secours provisoire...

Le 5 mai, Fortuné fait ses réflexions sur la misérable pension du Président. On avait d'abord annoncé 1 800 f., réduits à 1 200; il fallait de plus les retirer au prix de nombreuses lettres affranchies, après avoir payé la retenue qu'on faisait sur toutes les pensions pour les invalides. Tout cela fait, écrit-il, «que bécasse devient moindre que bécassine et ressemble beaucoup à l'oiseau mouche.»

Au début du mois de mai Fortuné avait écrit à Mme de Talleyrand et au Cardinal pour les remercier de l'envoi de 500 f. Il se plaint cependant d'Eugène dans sa lettre du 7:

Je voulais ajouter à ma signature le titre de ma nomination, comme cela était naturel, mais ton fils s'y est si fort opposé que je m'en suis abstenu pour ne point lui déplaire. Il a adopté à cet égard un système que je ne saurais admettre, à moins qu'il n'y ait plus de règle ni de justice, qu'en écrivant à tout autre je m'obstine par prudence à ne point prendre le titre de ma nouvelle dignité, j'en sens toute la raison, mais vis-à-vis de M. le Cardinal qui me l'a fait avoir..., je le regardais comme une chose flatteuse pour moi et même comme un devoir...

Le Président redevient pessimiste. Il commence à devenir impatient en attendant sa pension et n'accepte pas que celle du Chevalier soit si basse. Il écrit le 8 mai:

Je n'espère rien, je crains au contraire tout, non seulement pour le particulier, mais pour le général; je ne sais comment on pourra se tirer de l'abîme qu'on creuse non plus sourdement mais en toute publicité pour replonger notre malheureuse patrie dans des maux plus cruels encore que les précédents. Dans quel guépier sommes-nous venus fourrer notre tête, mais aussi qui pouvait prévoir des choses aussi extraordinaires. Le 11, il s'en prend à son fils: Je suis bien fâché que Zézé n'ait pas été de ton avis sur la signature de ta lettre au Cardinal. Mon cher enfant a quelquefois des opinions qui ne sont pas bien justes et quand une fois il les a adoptées, il met trop d'entêtement à les soutenir et qu'essayant de l'en faire revenir on lui cause un véritable chagrin. Si jamais tu devais prendre ton titre c'est dans cette lettre et le travers de Zézé à cet égard est incompréhensible. En s'y obtenant, il fournit des titres et contre lui et contre toi. Contre lui en ce qu'il semble par là démentir tout ce qu'il nous annonçait pour certain quand il nous faisait tant d'instances pour revenir le joindre. Jette un coup d'œil sur cette dernière lettre qui a été si retardée, que je t'ai remise ici pour la lire, et que tu as emportée avec toi sans avoir peut-être songé à la parcourir, et tu verras avec qu'elle assurance il te parlait sur ce qu'à présent il semble remettre en doute. Quand il y aurait du doute ce serait une raison de plus pour faire voir que tu ne le partages pas. Contre toi, en ce que paraissant renoncer à un titre qui t'est si légitimement dû, tu fais le plus beau jeu à ceux qui par envie ou par toute considération ne te verraient pas volontiers occuper une place si ambitionnée, par les uns pour la posséder, par les autres pour la procurer à leurs créatures, en ce que tu fournis à tous occasion de se flatter qu'il n'y aura rien de si facile que de t'en exclure en te donnant quelque léger dédommagement ou en t'assignant un autre poste où tu n'aurais ni les mêmes agréments, ni les mêmes moyens, ni les mêmes secours pour opérer le bien que tu es en état et en volonté de faire. Je t'avoue que je suis bien douloureusement affecté de tout ce qui peut résulter de ces observations. Je vois bien que c'est ta modestie et ta modération qui t'ont fait déférer à l'opinion de Zézé, mais je crois que tu aurais dû lui montrer un peu plus de fermeté, et t'abstenir même d'écrire ta lettre plutôt que de ne pas la signer comme tu en avais le droit.

Parmi un million de bonnes qualités et de vertus, mon fils a le défaut de trop entreprendre, et de se mettre dans l'impossibilité de donner aux affaires la suite qu'elles exigeraient. À présent c'est fait, les raisonnements sont inutiles et tu n'as plus qu'à t'abandonner à la divine providence qui connaissant la pureté de tes intentions, saura bien déjouer tous les complots humains et t'assigner le poste que sa volonté te destine. Je sais que tu ne t'inquiètes de rien, je suis trop imparfait pour t'imiter; je m'afflige, mais pourtant sans murmurer contre cette sainte providence en laquelle je mets toute ma confiance.

Si M. de Mazenod accuse son fils d'entêtement, celui-ci, il faut en convenir, ressemble ici à son père qui, depuis cinq mois, répète qu'Eugène les a trompés en les rappelant de Sicile.

Le 12 mai, le Président, qui a écrit de nombreuses lettres à Paris et à Palerme, se livre à quelques confidences:

Je pourrai [enfin] me livrer sans réserve à notre mutuelle correspondance. C'est une consolation que je sais bien apprécier; il n'y a que toi qui puisses et veuilles me la procurer, car avec quel autre individu de la famille pourrais-je m'entretenir avec suite et cordialité? Ce n'est certainement pas avec ma femme, elle ne peut écrire quatre lignes sans en être incommodée. Le moral chez elle y met autant et plus d'obstacle que le physique; elle a eu la naïveté de me dire qu'elle ne comprenait pas comment toi et moi nous pouvions nous assujettir à nous écrire si fréquemment. Je le crois bien qu'elle ne le comprend pas, mais nous autres nous le comprenons bien, et nous en éprouvons une véritable satisfaction. Ce n'est pas non plus avec ma fille. Elle est toute bonne, elle m'aime de tout son cœur, mais elle est souvent souffrante, et toujours si indolente

et si paresseuse, qu'il lui faudrait des mois entiers pour la déterminer à prendre la plume, et qu'elle ne l'aurait pas plutôt prise deux ou trois fois, que l'ennui et les vapeurs la saisiraient et l'empêcheraient de se prêter plus longtemps à une aussi rude épreuve<sup>36</sup>. Ce serait bien mon bon fils, il aurait tout ce qu'il faut pour me faire goûter tout à la fois dans sa correspondance agrément, consolation, instruction même et surtout édification, mais le genre de vie qu'il a adopté, et le travail, les soins, les embarras qu'il entraîne et auxquels il consacre ses journées entières et souvent une grande partie de ses nuits, ne lui laisseraient jamais le loisir de m'écrire, et je serais réduit à soupirer à Marseille après ses lettres, comme sa mère soupire à Aix après ses visites et sa présence. Il n'y a donc que toi, mon cher ami, qui puisses te charger de cette bonne œuvre, si nécessaire pour répandre quelque douceur sur le peu de jours qui me restent à vivre<sup>37</sup>. Je suis bien assuré de toute ta complaisance à cet égard, malgré toutes tes occupations. La connaissance de ton cœur ne me laissant aucun doute que tu ne partages le plaisir que tu me causeras en m'écrivant, je ne m'étends pas en de plus longs détails... Pour ce qui te regarde, je ne saurais trop te recommander les ménagements dont tu exhortais mon fils à faire usage. Comment pourrais-tu tenir à travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Tu serais bientôt obligé non seulement d'enrayer, mais encore de dételier, et après avoir ruiné ta santé, tu priverais l'Église et la Société des services que tu seras longtemps encore en état de leur rendre si tu prends les choses avec modération, et tu plongerais ta famille dans les plus grands chagrins. Fais-toi donc un plan modéré de travail, mêlé d'aliénation et de délassement, suis-le exactement, ne te fais pas un scrupule de renvoyer au lendemain ce qui t'aurait trop surchargé la veille. Je n'en excepte pas même les lettres que tu auras à m'écrire. Sois sûr que quand tu seras obligé de les différer, je n'en serai point en peine.

Fortuné, mêlé à une communauté de jeunes très actifs, ne souffre, lui, ni d'oisiveté ni de manque d'affection. Il ne partage pourtant pas les idées de son entourage. Le 15, il répond avec malice à quelques points de la dernière lettre de son frère :

Ta femme qui n'a rien de caché pour ses amis, m'avait déjà fait part de ses observations judicieuses sur la trop grande multiplicité de notre correspondance épistolaire et je les avais reçues avec beaucoup de douceur et de patience, bien déterminé de n'en pas profiter. La révolution a tellement dérangé les meilleurs esprits et les meilleurs cœurs que sans s'en apercevoir ils<sup>38</sup> ont adopté de bonne foi des principes qui autrefois auraient été regardés comme sauvages, pour ne rien dire de plus. Il ne faut pas s'en étonner, quand on vit longtemps avec des loups, on finit par hurler comme eux. Remercie Dieu de nous avoir préservés de ce malheur par un exil de 28 ans. Oh! que la prétendue grande nation est devenue petite dans ses sentiments et dans ses affections. La prudence et encore plus la charité me forcent à me taire sur une infinité d'autres objets tout aussi extraordinaires. Si je voyais voler un bœuf, j'en serais moins surpris. Heureusement le Seigneur m'a donné le goût de la retraite et du travail et il dissipe mes peines et mes chagrins... laisse-moi donc composer beaucoup de discours pour les saintes carmélites qui m'en récompensent amplement par leurs ferventes prières dans lesquelles tu n'es pas oublié... Le second est corrigé... Je commencerai le troisième et avec les petits matériaux ramassés avant mon départ forcé pour l'étranger je me flatte de pouvoir l'achever. J'aurais besoin de secours pour beaucoup de choses que je devrais préparer en cas d'événements, mais je n'en trouve point ici, et il faut que je tire tout de ma pauvre tête qui est très mal meublée. Patience le Seigneur le permet ainsi pour m'humilier et me faire toujours plus adorer ses desseins.

Tes réflexions sur la signature de la lettre à M. le Cardinal sont si claires et si évidentes qu'il serait impossible de les attaquer. Tu dois avoir vu par mes précédentes que je sentais combien il était ridicule, en écrivant surtout à son Éminence, de ne pas prendre un titre qu'il m'avait obtenu du Roi, mais ton fils est tombé à ce sujet dans un travers inconcevable sur lequel il ne veut point revenir. Il est à présent si découragé qu'il s'imaginerait que je n'aurai point Marseille et que le Pape, obsédé par le Ministère, consentira à tous les changements qu'on proposera. Tu sens combien tout cela est agréable et combien il contraste avec ses instances réitérées pour me forcer de quitter Palerme et principalement avec sa lettre du mois de septembre dernier qui a été six mois en route. Ne me réponds point sur cet article qui l'inquiéterait sans le convertir. Ses intentions étaient pures et il n'y a pas de sa faute si la face des choses a changé si promptement. C'est en général le sort des caractères trop ardents de se laisser abattre aussi facilement qu'ils s'étaient exaltés. Il en sera ce qui plaira à Dieu et quoi qu'il arrive je tacherai d'être toujours content. Sois dans les mêmes dispositions, je t'en supplie et confions-nous en Dieu qui ne nous a jamais abandonnés.

Dans la même lettre, Fortuné déverse tout son fiel. Eugène avait assisté spirituellement avec beaucoup de zèle un jeune homme de Montpellier décédé à Aix. La famille tenait absolument à ce que le Père de Mazenod ou un missionnaire accompagne le corps à Montpellier. C'est M. Deblieu qui rendit ce service et fit une homélie que la famille fit imprimer. Le Président le sut et demanda, le 12, qu'on lui envoyât un exemplaire du texte. Fortuné répond à ce point :

Je savais que M. Deblieu avait fait un discours en remettant au curé de Montpellier le corps du jeune Portales, mais j'ignorais qu'on l'eût imprimé. Quand j'en ai voulu parler à ton fils, il m'a dit qu'il en était instruit, que les parents avaient eu l'attention d'en faire passer pour lui quelques exemplaires à M. de Martigny et que celui-ci ayant négligé de les lui envoyer, il n'avait pas jugé à propos de les lui faire demander. J'ai eu beau lui présenter qu'il pouvait bien par humilité cacher ses ouvrages mais qu'il ne lui était pas permis d'en faire autant de ceux de ses confrères, surtout quand cela tournait à l'édification du public et à l'avantage de la maison des missions; suivant l'usage je n'ai pu le persuader et il y a grande apparence que nous serons privés de ce petit ouvrage. Voilà ce qui m'arrive journellement avec Eugène dont l'obstination en tout et pour tout fait ma désolation et aggrave terriblement ma pénible situation.

Cette longue lettre termine cependant par un mot de consolation. Fortuné a reçu du Préfet les 500 f. promis<sup>39</sup> et annonce sa visite. Il revient de Marseille le 23. Comme toujours on l'accueille avec empressement. Il l'écrit le dimanche 24 mai :

Malgré la solennité du jour et la longueur des offices, très chers et bons amis, je ne veux pas laisser partir le courrier sans avoir le plaisir de vous écrire quatre mots pour vous tranquilliser sur mon compte. J'arrivai hier à sept heures et demi du soir et je trouvai à la mission Eugénie avec les deux petites qui ne cessèrent de me baiser les mains et dont la santé me parut

bonne. Je leur remis tout de suite dix oranges et le paquet de tortillons qu'elles portèrent en triomphe à la maison... Je ne pus voir dans le moment Eugène, parce qu'il était au confessionnal, mais je m'en dédommageai après la prière et nous parlâmes longtemps de vous tous et de la manière plus qu'extraordinaire avec laquelle on me traite. Il en est affecté au-delà de toute expression et il est très fort d'avis que j'en porte mes plaintes à la Baronne et que je lui dise franchement tout ce que j'ai sur le cœur à cet égard. Il a approuvé que j'eus pris mon titre dans la quittance que j'ai fait au receveur et a été charmé des visites au Général et au Préfet qu'il vous conseille de voir souvent ainsi que le brave Maire. En un mot j'ai été enchanté de lui et de tous les témoignages d'amitié qu'il m'a donné pour tâcher de me consoler de toutes les humiliations qu'on me fait avaler. Comme je sais qu'il aime beaucoup les oranges et qu'elles lui font du bien je lui en ai réservé 14 et j'ai commencé hier au soir à lui en faire manger une qu'il a trouvée excellente.

Il est fait ici allusion à une grande déception de Fortuné. Voici de quoi il s'agit. Pendant qu'il était à Marseille, il apprit par les journaux que tous les Évêques nommés avaient reçu une somme de 5 000 f. pour frais de séjour à Paris. Lui-même ne reçut que 500 f., alors qu'il avait dépensé plus que les autres pour revenir de Sicile, s'habiller et s'établir. Ceci le vexa. Il tailla sa meilleure plume et écrivit à Mme la baronne de Talleyrand une lettre des plus fortes pour se plaindre de la façon dont le traitaient le Cardinal et le Ministre. Il écrivit également au Cardinal une lettre ferme mais plus réservée.

Mis au courant du projet de ces lettres et de la réaction d'Eugène, le Président répond le 25:

Je ne doute pas que mon bon fils aie partagé ta triste situation et la nôtre, mais dis-lui de ne pas trop s'en affecter et de se remettre du tout à la providence qui ne nous a jamais abandonnés et qui certainement veillera sur toi et trouvera bien les moyens de te faire sortir de tous les embarras à la plus grande gloire.

Le 26 le Président dit qu'il a reçu une lettre de Missiessi. Celui-ci confirme qu'on n'augmentera certainement pas la pension du Chevalier:

Ah mon ami, s'écrie M. de Mazenod, dans quel guêpier sommes-nous venus fourrer notre tête! nous y sommes maintenant, il ne nous reste plus qu'à souffrir avec patience et résignation, et à ne pas cesser d'implorer la miséricorde du Seigneur... Je crois que la tête tourne à tout le monde, la mienne n'est déjà pas trop bien assurée et mon cœur est bien affecté, conservez au moins la vôtre, vous en aurez besoin, mais il faut surtout que mon bon fils ne s'afflige pas trop pour nous, il ne pouvait pas prévoir des événements véritablement imprévoyables, il a fait pour nous tout ce que sa tendresse pouvait lui suggérer. Si les choses ne réussissent pas au gré de ses désirs, ce n'est pas sa faute, et nous devons toujours lui savoir un gré infini de ses démarches dont nous lui prouverons toujours notre reconnaissance, mais qu'il ne se laisse point abattre ni non plus songe que la Providence pourra quand elle le voudra détruire cette nouvelle tour de Babel d'iniquité que la méchanceté s'efforce à rétablir, et que si elle ne le veut pas c'est toujours par un effet de ses décrets divins auxquels nous devons toute confiance et résignation... Au reste, ces 5 000 francs qu'on fait sonner si haut et qu'on regarde comme du meilleur augure pour l'exécution du concordat sont à mon sens une preuve qu'on ne veut pas l'adopter ou du moins en éloigner l'adoption autant que possible. Dieu veuille que toutes ces belles spéculations ministérielles ne finissent pas par nous jeter dans le schisme et tout ce qui s'en suit, en tout cas en bénissant Dieu de tout ce qu'il permet, nous avons toujours le tronc indestructible de la religion catholique apostolique et romaine, duquel j'espère qu'avec la grâce de Dieu nous ne nous détacherons jamais, et qui saura résister à toutes les tempêtes... Cependant, je crois qu'il faut laisser courir l'eau, et que si c'est une humiliation de plus que le Seigneur nous réserve, il faut accepter cette croix avec toutes ses dimensions.

Fortuné écrit le 30 mai qu'Eugène a lu ses lettres aux Talleyrand et qu'il en a été content:

La seule crainte qu'il ait, poursuit le chanoine, c'est qu'on ne m'annonce que ma nomination n'est pas sûre par défaut des signatures requises. Je lui ai répondu à cela que si je ne suis point du goût du parti dominant, je serai en fin de cause culbuté, et qu'il valait mieux savoir son sort plus tôt que plus tard, l'incertitude étant le pire des tourments. Il a été de mon avis et il attend avec impatience le résultat d'une affaire dont il est infiniment plus inquiet que moi; je ne néglige rien pour le consoler et lui procurer [sic] que, quoiqu'il arrive, je ne serai pas moins sensible et reconnaissant de tout le bien qu'il souhaitait de me procurer.

Le Président répond, le 30, qu'il faut désormais attendre la réponse de Mme de Talleyrand

et si par hasard elle te donnait pour motif de ton exclusion aux 5 000 francs le défaut de signature de ta nomination, cela te fournirait matière aux plus fortes et aux plus justes réclamations, car il ne s'agirait plus d'humilité et de modestie de ta part, il s'agirait de ta réputation à laquelle tu ne dois pas souffrir qu'on imprime une pareille tache, d'après l'annonce faite dans tous les journaux, dans les almanachs, et la reconnaissance de ton titre soit à Marseille soit dans tout le royaume. Mets-toi bien dans la tête que ce n'est point en te faisant mais et clabaudant que tu pourras parvenir à te faire rendre justice, et en appuyant sur les torts qu'on te fait et les préjudices qu'on te cause... Je ne puis m'empêcher de te rappeler toute la part que l'Évêque de Chartres a eu dans cette affaire, tout l'intérêt qu'il a pris à notre sort commun, d'après cela je pense que ce serait un bien mauvais procédé que de ne pas l'instruire de la position où tu te trouves et des démarches que tu as faites. Il n'est pas question de lui rien demander, ou de le prier d'employer son crédit pour toi mais seulement de lui rendre un compte que son amitié pour mon fils rend indispensable, c'est Zézé qui doit lui donner ces détails, et de cette manière franche et énergique qui lui est si naturelle. Pardon si j'insiste à cet égard, il me semble que c'est un devoir dont nous ne pouvons nous dispenser sans manquer à ce que la reconnaissance excite en nous. Mon bon fils fera à cet égard tout ce qu'il croira de mieux, ainsi je m'en rapporte à sa décision. Tout ce que je demande c'est que tu lui fasses connaître ma façon de penser, quelque parti qu'il prenne je l'approuverai... Tout ce que je demande c'est que mon bon Zézé [mette] tout son courage et toute sa confiance en Dieu et qu'il ne s'affecte pas outre mesure de toutes les contrariétés que nous éprouvons. Je le presse contre mon cœur et l'accable des plus tendres caresses; dis-moi s'il pense à me procurer sa chère présence. Ce n'est pas pour le presser ou pour

déranger en rien ses saintes œuvres, ainsi que cela ne le contrarie point dans ses plans et qu'il continue à ménager sa santé, ma seule consolation et mon unique espérance.

On s'aperçoit que le Fondateur est déçu plus que ses parents par la tournure des événements et que son père cherche à s'excuser pour l'avoir souvent jugé avec trop de sévérité. Quant à Fortuné, pour oublier ses tracas d'argent et de réputation, il se livre à l'apostolat. Il est l'aumônier occasionnel des Carmélites d'Aix. Le 2 juin il explique les raisons de la diminution de ses lettres:

1 - Les offices, la grand-messe et la procession du Sacré-Cœur dont je suis chargé,  
2 - ...les élections des Carmélites qui auront lieu dimanche prochain et qui m'obligent de voir auparavant en particulier chacune de celles qui ont voix en chapitre et de faire un petit discours à toute la communauté assemblée. Je n'ai pu éviter cette corvée attendu les sollicitations de la Prieure et de son supérieur... Tu vois que mon temps est assez bien employé et en grande partie consacré à des œuvres de religion comme cela convient à un ecclésiastique; d'ailleurs, en travaillant à des choses de mon état, je m'exerce à remplir un jour des fonctions plus importantes, si c'est la volonté de Dieu, et je détourne mon esprit d'une infinité d'objets peu agréables et même affligeants.

Le 2 juin le Président loue la résignation et le zèle de son frère et l'invite toutefois à défendre sa réputation avec énergie.

C'est toujours avec un nouveau plaisir, très cher et bon frère, que je prends la plume pour t'écrire. Ta correspondance est un grand sujet de consolation pour moi, j'y trouve tout ce qui est capable de me faire éprouver la seule satisfaction dont je sois susceptible, et elle fait une grande diversion à mes chagrins. Tu possèdes ton âme en paix, tu es un modèle de résignation, sans cesse prêt à te sacrifier pour les autres, tu t'oublies entièrement toi-même. La situation du Chevalier et la mienne t'affectent uniquement, et nous autres nous sommes dans le plus grand souci sur la tienne, il n'est plus temps de la négliger, le soin même de ta réputation exige que tu t'en occupes avec autant de suite que d'énergie. Je lisais hier dans un livre que, selon saint Augustin, celui qui néglige sa réputation est cruel envers soi-même et que le silence en pareil cas est l'aveu honteux d'une faute qu'on n'a pas commise. Tu n'en as point à te reprocher et cependant les procédés du Ministre de l'Intérieur t'exposent à devenir l'objet de la risée universelle. La différence qu'il met entre toi et les autres évêques nommés, une gratification qu'il semble t'accorder par pitié et qui est au-dessous de celle que reçoivent les simples vicaires des paroisses de village, sont des affronts contre lesquels tu es bien louable de ne pas murmurer mais dont tu serais très répréhensible de ne pas demander réparation, d'autant que ton silence ne servirait qu'à enhardir les méchants, à consommer l'œuvre d'iniquité qu'ils te préparent. Tu dois donc parler, ne fût-ce que pour justifier le choix du Cardinal et l'approbation dont tu as reçu des témoignages éclatants de tout le monde, excepté du ministère... Je suis sûr que si l'Évêque de Chartres est consulté, il pensera aussi qu'après avoir reçu ou attendu pendant un temps convenable les réponses du Cardinal et de la Baronne, il faut décocher au ministère de l'Intérieur un mémoire qui le mette au pied du mur et le force dans ses derniers retranchements. Il y a matière à faire un très bon ouvrage, tout peut se dire pourvu qu'on le dise honnêtement, ainsi prépare tes idées ainsi que Zézé...

Il faut que mon bon fils ne s'affecte pas trop lui-même, qu'il fasse usage de la force et de l'énergie que le bon Dieu lui a donné pour ne se pas laisser abattre par les contrariétés que le Chevalier et moi avons éprouvées et par celles que tu pourras éprouver toi-même. Je serais au désespoir, s'il imaginait de s'imputer quelque tort ou de se livrer au moindre regret de nous avoir fait quitter la Sicile. Sa conduite a été admirable sous tous les rapports. Sa tendresse lui a fait faire des choses incroyables, nous en sommes tous pénétrés de la plus vive reconnaissance, et pour le mettre bien à son aise sur ce qui me regarde, dis-lui de ma part que quand même je devrais passer le reste de mes jours dans le plus grand avilissement, je serais amplement dédommagé de toute espèce de désagrément par l'idée de me voir rapproché de lui, d'être à portée de jouir de temps en temps de son aimable présence et de pouvoir en le serrant dans mes bras lui renouveler tous les sentiments de mon cœur. Il sait que vous partagez tous cette façon de penser, ainsi qu'il ne s'inquiète pas sur notre compte et qu'il se rende la justice que nous nous plaignons tous à lui rendre... Adieu, cher et bon frère, je t'exhorte à consoler et à raffermir mon cher fils, fais-lui mille caresses de la part de son bon, tendre et reconnaissant père qui le hérite au-delà de toute expression; charge-toi de toutes mes tendresses pour ma femme et toutes ses progénitures et dis-toi tout ce que le cœur m'inspire pour toi.

Le Président se préoccupe des trop nombreux travaux de son frère. Il le lui dit le 5 juin:

Je réponds à présent à [ta lettre] du 2. J'y vois que tu es chargé de besognes, ne t'en laisse pas accabler et adopte le système du respectable abbé Tempier qui renvoie sagement au lendemain ce qu'il n'a pas pu faire la veille. Hier tu dois avoir prononcé ton discours aux Carmélites et je ne doute pas que suivant ton usage tu ne t'en sois tiré à merveille. Aujourd'hui tu as tout le tracas de la procession qui consumera toute ta journée. Je vois d'ici mon bon Zézé se démenant en tout sens pour que tout aille suivant ses désirs. Dieu veuille que les peines extraordinaires que vous prendrez l'un et l'autre n'occasionnent aucun dérangement dans votre santé. Heureusement il fait ici le plus beau temps du monde, je me flatte que vous jouissez à Aix de la même température... Je pense que le dimanche sera entièrement employé à tes élections. Il est très beau à toi de t'endosser toutes les charges sans jouir des bénéfices, il faut espérer que ceux-ci auront aussi leur tour, à moins qu'on n'ait secoué toute espèce de pudeur...

Je sais qu'on n'a plus laissé à l'Évêque de Chartres aucun crédit auprès du Cardinal, mais encore une fois ce n'est pas son crédit que tu as à réclamer, mais un devoir à remplir envers une personne à laquelle nous avons tant d'obligations et qui exige que nous lui rendions compte de nos démarches, pour n'être point taxés d'ingratitude, et ne pas donner lieu de croire que c'est justement parce qu'il n'a plus de crédit que nous nous dispensons de l'instruire de ce que nous avons fait et voulons encore faire. Le bon Zézé n'est pas de cet avis, patience, je dois croire que je me trompe.

Le 6, le Président qui n'a toujours pas reçu le premier trimestre de sa pension s'inquiète de cela et des fatigues de son frère et de son fils:



La dépense du mois passé a excédé 300 francs. Nos revenus modiques ne la comportent pas. Je m'en inquiète sérieusement et je forme le projet de devenir d'une avarice sordide, je crois que malgré ma propension contraire, j'y parviendrai, du moins pour ce qui me regarde personnellement. J'ai tenu à ne point faire d'habillement pour l'hiver et je tiendrai à ne rien faire pour l'été malgré le mauvais état de ma garde-robe, ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Ceux qui me connaissent savent que sous mes vêtements usés je porte un bon cœur et de bonnes intentions, cela me sert d'excuse auprès d'eux, quant à ceux qui ne me connaissent pas, je n'en ai point à leur demander.

Le Président reçoit finalement le 9 juin un mandat du caissier du procureur départemental pour retirer 281 francs du premier trimestre de sa pension. Fortuné, qui n'a pas encore reçu la lettre du 9, écrit le 11: «Les retards de ton misérable secours sont inconcevables et exigent patience d'ange.» Quant à lui, il n'est pas prêt d'oublier le pauvre don de 500 f. reçu du Roi, alors que les autres évêques nommés en ont obtenu 5 000. Il écrit le 13 juin:

Tout le monde est ici indigné du tour qu'on m'a joué et ne peut en concevoir le motif. Je te dirai sous le secret que le brave abbé Guigou a dit en particulier à ton fils que si l'on s'obstinait à ne point réparer promptement le tort qu'on m'a fait il était déterminé d'y suppléer en m'assignant une pension honnête sur les fonds du diocèse qui sont à sa disposition comme feu M. de Cicé l'avait fait pour l'abbé Dudemaine. Tu sens combien j'ai été sensible à ce témoignage d'amitié. Je t'ajouterais encore que ses frères qui sont à Marseille, et qui prennent également le plus vif intérêt à ce qui me regarde, lui proposèrent dernièrement de faire cotiser en cas de refus du gouvernement toutes les fabriques des paroisses de cette excellente ville pour me faire un sort convenable et proportionné à ma situation. Mon cœur est pénétré de tant de bontés qui me dédommagent amplement des humiliations dont on m'abreuve ailleurs. Au reste il n'est pas étonnant que j'aie quelque part aux souffrances de mes pauvres frères qu'on traite d'une manière si indigne et si cruelle.

Le Président s'apitoie, le 16 juin, sur le sort de son frère et lui conseille encore d'écrire au Ministre des Cultes s'il ne reçoit pas une réponse satisfaisante du cardinal de Talleyrand. Il termine par ces mots:

Acquitte-toi de mes tendresses envers toute la famille, mais surtout envers ce bon et tendre fils, l'objet de mon amour et de mon admiration.

À la mi juin Fortuné annonce qu'il ne pourra aller à Marseille qu'après son dernier discours chez les Carmélites le 16 juillet. M. de Mazenod se plaint de ce retard:

Barbouille donc ton quatrième discours carmélitain puisque cela est nécessaire pour t'aliéner et éloigner les tentations de l'esprit malin, mais tâche d'arranger tes flûtes de manière qu'il ne survienne pas toujours quelque nouvel engagement qui éloigne, diffère ou raccourcit le plaisir et le besoin que nous avons de te voir, de te posséder. Juge combien ce dédommagement nous est nécessaire puisque n'étant qu'à deux pas de mon fils, de ma femme, de mes enfants et petits enfants, je ne puis pas jouir de leur chère présence; je m'y résigne, mais je n'en suis que plus empressé à me procurer la seule consolation qu'on me laisse et que ton bon cœur, toujours prêt à se sacrifier pour nous tous, me fait éprouver aux dépens de tes fatigues et peut-être de ta tranquillité. Le bon Dieu te récompensera de ton inépuisable charité et de tant d'autres vertus que je passe sous silence mais que je sais bien apprécier... Je ne me dissimule... pas que je suis trop verbeux, c'est un défaut de ma vieillesse, mais c'est aussi une satisfaction pour mon cœur et j'en ai si peu d'ailleurs qu'au lieu de la ménager j'abuse de la permission de radoter et d'être ennuyeux; je puis bien te promettre de me corriger, mais je ne réponds pas de m'encourir toujours le même reproche, c'est donc à toi à excuser ma faiblesse et à y compatir. Ah! si ma femme était témoin du plaisir que j'ai à t'écrire et à te lire, elle ne s'écrierait plus: mais qu'ont-ils donc tant à se dire? Son erreur est bien excusable puisqu'elle provient non de son cœur mais de ses souffrances qui augmentent quand elle est forcée d'écrire. Renouvelle-lui ma tendresse.

Sans doute touché par la lettre précédente du 24 juin, Fortuné s'empressa d'aller passer quelques jours à Marseille. Le 30, lendemain de son retour, il écrit:

J'eus le plaisir d'embrasser ton fils et de lui communiquer ta réponse à la Baronne qu'il trouve si parfaite qu'il me dit qu'il n'y avait pas un mot à ajouter et à retrancher... Quant à son opinion sur la lettre de la Baronne, il n'en a pas changé et il persiste à penser qu'elle est d'une sécheresse extrême et d'un contraste frappant avec toutes les précédentes. N'ayant rien pu gagner à cet égard, j'ai fini par lui parler d'autres choses pour ne point l'inquiéter, persuadé que sa tendresse pour moi la lui présente sous ce point de vue. Nous devons aller ensemble vers les six heures chez l'abbé Guigou pour lui parler de l'affaire en question... J'aurais fort désiré qu'il l'eût traitée pendant mon absence, mais il m'a assuré, et je n'ai pas de peine à le croire avec tout le travail qu'il a, qu'il n'avait point eu un seul moment de libre.

Cette lettre se termine donc par une allusion au projet de demander une pension à M. Guigou, vicaire capitulaire d'Aix. Eugène et lui-même vont le saluer le premier juillet et obtiennent une promesse formelle en ce sens, promesse qui pourra se concrétiser après la réunion du conseil diocésain au début de septembre<sup>41</sup>.

Le Président s'intéresse à cette affaire dans sa lettre du 2 juillet. Il dit que le Chevalier s'occupe à retirer le second trimestre de sa maigre pension et poursuit:

Je désire également que tu puisses bientôt m'apprendre la réussite de la tienne avec le Grand-Vicaire. J'espère que ce qui a été différé jusqu'ici ne sera pas perdu. J'aurais bien voulu que tu eusses pu trouver tout cela bâclé à ton retour, mais le bon Zézé a tant de besognes qu'il ne peut pas disposer de ses moments comme il le voudrait... Mais je me trouve bien fier du suffrage de mon bon fils pour la lettre à la Baronne, ce qui me console de ne pas le voir adopter notre opinion sur celle qu'elle t'a écrite. Embrasse bien tendrement ce cher enfant que j'aime de tout mon cœur, malgré l'originalité que je lui attribue

quelquefois, mais elle est bien compensée par sa bonté et toutes ses autres vertus qui lui attirent l'estime et le respect universel et excitent mon admiration et ma reconnaissance envers Dieu.

### **Juillet-août: Longue visite de Fortuné, bonne humeur du Président.**

Le 7 juillet, le Président, qui a fait la grasse matinée, invite son frère à ne pas se lever à 3 heures du matin et à moins travailler. Faute de voir les membres de la famille, il leur envoie quelques fruits. Fortuné répond le 9:

Tu as besoin de beaucoup de repos après les peines, les fatigues et les travaux dont tu as été accablé pendant toute ta vie. Il n'en est pas de même de moi, il faut que je répare le temps perdu pour mon état, quoiqu'involontairement, et que je me dispose à remplir le moins mal possible les redoutables fonctions du ministère auxquelles je paraissais appelé en partant de Sicile, si c'est toujours la volonté de Dieu que j'en sois chargé, d'ailleurs mon tempérament exige peu de sommeil et je me trouve à merveille de me lever matin.

Le 12, Fortuné remercie pour l'envoi de fruits. Il a donné les moins bons à la communauté d'Aix et envoie les meilleurs à la famille d'Eugénie à la campagne de l'Arc, près d'Aix. Le même jour M. de Mazenod écrit avec une pointe de malice:

J'espère que tu auras commencé par faire l'essai [des abricots muscats] avec mon ami Zézé au sortir du confessionnal où je sais que chaque samedi il fait une plus longue station que de coutume... Le cadeau était pour toi, si je l'avais adressé à Ninie je me serais attiré en réponse quelques reproches de prodigalité, comme si l'on pouvait taxer ainsi une petite offrande à des personnes chères et chéries. En tout cas je suis bien sûr que Ninette et sa marmaille ne m'en voudront pas et qu'ils auront fait honneur à nos douceurs, la première pour prévenir des envies de grossesse, les autres pour contenter l'envie des petites gourmandises qu'on a toujours à leur âge. Ne pouvant les voir, il est juste que de temps en temps et par quelques bonbons je leur fournisse les moyens de penser à un vieux grand-papa qui sans les connaître les aime de tout son cœur...

La raison que tu me donnes dans ta lettre pour que je doive me reposer et que tu doives travailler n'est pas admissible, mais elle me prouve du moins que tu n'as pas perdu toute espérance de travailler dans la vigne dont le Seigneur te destine la culture, ce qui est d'un heureux augure que j'accepte et auquel je me livre de tout mon cœur.

Le 15 juillet le Président a reçu 200 f. d'Eugène, paiement d'un loyer, propriété des Mazenod. Il s'en réjouit car sa pension et celle du Chevalier ne leur permettent pas de s'habiller<sup>42</sup>. Il songe ensuite à dérider son frère qui doit donner un discours le lendemain chez les Carmélites:

Pour aujourd'hui, très cher et bon frère, je serai certainement laconique soit parce que, comme disait le bon barbier Monges, les nouvelles sont fort rares et que je n'ai rien qui soit digne de vous être raconté, soit parce que étant à la veille de débiter ce discours de réception que tu as encore sur l'estomac, je dois éviter de contribuer à le charger encore plus par mes rapsodies. J'attendrai donc que ta cérémonie soit terminée pour continuer à insérer dans mes lettres ces épisodes de bavardage qui dans le fond ne sont que des plaisanteries pour te distraire un moment, et non des réflexions propres à t'affliger, ni toi ni qui que ce soit, et puis au plaisir de t'écrire succédera bientôt celui de te voir, juge de combien de caresses tu seras accablé puisqu'étant le député de tous les individus de la famille que leurs affaires retiennent à Aix, tu auras à recevoir nos tendres embrassades non seulement pour ton compte mais encore pour le leur.

Avec ses 200 f., le Président commence à s'habiller. De bonne humeur, dans l'attente de la visite prochaine de son frère, il écrit le 17 juillet:

Mes grâces septuagénaires ont été embellies par un joli chapeau de 14 f. qui me sied à merveille. Elles sont encore rehaussées par une nouvelle coiffure, car tu sauras que nous avons changé de perruquier. [Le nouveau] rase et peigne beaucoup mieux que [le premier,] j'en juge par son coup d'essai qui m'a fort enjolivé; il m'a donné encore de plus belles espérances pour l'avenir...

Fortuné fit, en une seule sortie, ses visites de juillet et d'août. Il dut partir le 20 juillet pour revenir le 10 août. Il écrit à son retour:

Tu imagineras aisément toutes les amitiés que je reçus de ton fils qui m'avait cru malade, quoique M. Reinaud de Très lui eût assuré que nous nous portions tous bien. Je lui remis, à mon débotté, cahiers, argent et lettres dont j'étais chargé pour lui, mais ce qui lui plut davantage ce fût la traduction de la première partie de la vie du bienheureux Liguori qu'il lût tout de suite avec le plus grand plaisir et dont il te remercie infiniment<sup>43</sup>. Je le trouvai dans l'enthousiasme comme de raison pour cet incomparable serviteur de Dieu qui vient d'opérer un miracle des plus éclatants en faveur de Madame Félix...; abandonnée des médecins, prête à rendre le dernier soupir entre les mains de l'abbé Tempier, son confesseur qui ne la quittait point, [elle] fut inspirée du ciel d'appliquer sur son estomac une image du saint que je lui avais envoyée avant mon départ. À l'instant les enflures cessent..., le lendemain elle court à l'église de la mission, y communie, y reste deux heures en prières devant l'autel du saint et retourne chez elle entièrement guérie...

Avant le retour de Fortuné, le Fondateur dut écrire une lettre un peu dure à son père, sans doute parce qu'il retenait trop longuement Fortuné à Marseille, peut-être également parce qu'il n'était pas d'accord avec les siens sur la vente de la maison Devoulx. M. de Mazenod voulait la vendre à n'importe quel prix, Eugène disait qu'elle valait plus de 6 000 f. et qu'il fallait attendre un bon acheteur<sup>44</sup>. Le Président écrit à Fortuné, le 13 août:

Je viens, très cher et bon frère, d'écrire à mon bon fils une lettre que sans doute il te communiquera, elle est en réponse à une des siennes que M. Delmas m'a remise et qu'il a écrit dans un moment d'humeur, mais je ne lui en veux pas et je lui réponds de manière à couper court à toute altercation. Cela me fait craindre qu'en arrivant tu n'en aies eu quelque éclaboussure, mais comme je te connais, je suis bien assuré que tu n'en auras conservé aucun ressentiment tout comme je n'en conserve point de tout ce qu'il peut m'avoir dit et qui n'est que l'effet de son amour pour nous... Je m'en suis expliqué très franchement avec Zézé, le priant de ne s'opposer ni aux visites que tu as à nous faire ni aux prolongations de tes séjours... Que te dirai-je de ma chère épouse [qui est partie pour] St-Laurent; rien, sinon que je suis fâché que ses incommodités l'empêchent de m'écrire et de songer que j'existe encore non seulement quand elle est à Aix, mais encore quand elle croit devoir faire des voyages. Patience, il ne me reste plus qu'à désirer qu'elle se porte bien à St-Laurent et qu'elle revienne en parfaite santé. La révolution a opéré des effets incroyables, et quand ce ne serait que celui de lui procurer les moyens de faire en tout sa volonté ce serait quelque chose car elle n'en a que de bonnes. J'admire sa constance et son indifférence sans pourtant partager cette dernière. Si elle vous donne de ses nouvelles faites m'en part.

**Fortuné répond le 16:**

J'ai remis exactement en la recevant [la lettre] qui était pour ton fils et dont il n'a pas jugé à propos jusqu'à présent de me communiquer la teneur, sans doute pour quelque excellente raison qu'on peut cependant deviner assez aisément. Malgré toute ma vive tendresse pour lui, je ne suis pas fâché que tu lui aies un peu lavé la tête sur la manière avec laquelle il t'a écrit quelquefois et qui pourrait être taxée de manque d'égards et même de respect, si nous ne connaissions point toute la pureté de ses sentiments. De mon côté, je ne lui ai point fait part de la tienne dont l'article qui concerne sa mère l'aurait fort inquiété comme j'ai eu lieu de m'en convaincre d'autres fois. Ainsi lorsque tu auras à m'ouvrir ton cœur sur cet objet, ou sur l'état de tes pauvres finances, écris-moi tout ce que tu voudras sur un petit lardon particulier pour m'éviter des discussions désagréables sous tous les rapports. Ton fils s'est déterminé pendant mon absence d'écrire à M. l'Évêque de Chartres et quoiqu'il ne m'ait point dit ce qu'il lui avait mandé, je suis bien sûr qu'il n'aura point oublié de lui dépendre très énergiquement ma triste situation et la façon plus qu'extraordinaire avec laquelle on m'a traité. J'ai vu MM. les grands vicaires et ils continuent à me combler d'attentions et d'amitiés. Ils ne m'ont plus parlé de rien, mais je suis persuadé qu'ils s'occuperont de mon sort au commencement du mois prochain.

**Fortuné n'oublie pas sa nomination au siège de Marseille et s'intéresse à la politique. Il écrit le 22 août:**

N'oublions pas de joindre nos supplications pour la conservation du chef de l'Église dont la santé n'est pas des meilleures, les enflures de ses jambes ayant gagné jusqu'aux genoux. Il est sûr que M. Portalis n'a point été reçu à Rome en qualité de Ministre français. Le jour qu'il se présenta à l'audience du Pape, on lui signifia bien positivement dans l'antichambre de ne pas dire un seul mot sur le concordat, parce que le Souverain Pontife ne voulait point en entendre encore parler, tout étant terminé à cet égard entre lui et le Roi depuis l'année dernière...

[Ton fils] m'a enfin communiqué ta certaine lettre que j'ai trouvée extrêmement amicale, au lieu des justes reproches qu'il avait mérité, car, quoique je l'aime tendrement, je sais lui résister dans l'occasion et ne pas m'aveugler sur ses petits défauts.

**Le Président répond le 26 août:**

Ce qui m'afflige sensiblement c'est le mauvais état de la santé du Pape, nous aurions besoin que Dieu nous le conservât longtemps encore, mais Dieu sait mieux ce qu'il nous faut que nous, ainsi rapportons-nous entièrement à lui. Le Pape est admirable et conséquent dans la réception faite à Portalis...

Ma femme ne pouvant m'écrire, tu me feras plaisir de me tenir au courant des nouvelles que mon bon fils ou tout autre recevra d'elle et surtout de m'aviser du temps de son retour que j'imagine qu'elle voudra effectuer avant les couches de Ninette. Je voudrais bien qu'enfin, puisqu'il est décidé que je ne dois pas aller à Aix, quelqu'un s'occupât de l'affaire du baptême pour qu'on ne m'expose point à avoir l'air de manquer aux égards que je dois à Mme de Lioux et à mon gendre.

**Le 28 août, Fortuné invite son frère à ne pas tenir compte de l'opposition d'Eugène à la vente de la maison Devoulx:**

Vendez si vous pouvez la maison à un prix raisonnable et prenez là-dessus tout l'argent dont vous aurez besoin pour vivre honnêtement. En fin de cause cet objet vous appartient et je ne me console pas de vous voir en souffrance, sans être assez heureux de pouvoir venir à votre secours, comme je m'en étais flatté lorsque je me déterminai à mon âge et sans talents de me charger du plus terrible et du plus redoutable des ministères. Soyez bien assurés que je suis plus occupé de votre sort que du mien dont j'ai fait depuis longtemps le sacrifice à Dieu qui en ordonnera ce qui lui plaira, sans trouver en moi par sa grâce ni plaintes ni regrets.

### **Septembre-décembre: Trois motifs de colère pour le Président.**

On a ici annoncés, depuis quelques lettres, trois thèmes qui feront l'objet d'échanges de vue entre les deux frères et qui mettront le Président en colère: le projet de vente de la maison Devoulx, la lettre d'Eugène à M<sup>gr</sup> de Latil, écrite sans en parler à son oncle<sup>45</sup>, la naissance de Césarie de Boisgelin en septembre alors que toute la famille est absente, Armand de Boisgelin à St-Martin, Mme de Mazonod et Eugène à St-Laurent.

Le premier septembre, Fortuné annonce qu'Eugène est parti pour St-Laurent où se trouve sa mère, d'où il se dirigera vers Digne et Gap<sup>46</sup>.

Il avait déjà annoncé, le 27 août:

Ta fille avance heureusement dans sa grossesse et revient ce soir de la campagne pour rester ici à poste fixe. Ton fils est d'avis que tu sois le parrain du futur né, quoiqu'en puisse dire sa mère.

Le Président répond à ce sujet le 2 septembre:

Toute la famille est dispersée et on te laisse ma Ninette sur les bras qui peut accoucher à chaque instant.

Le 3 il ajoute:

«Tu verras que je suis bien à plaindre, nous avons tout juste que ce qu'il fallait pour arriver à la fin du mois et attendre le quartier du Chevalier qui se paie les premiers jours du mois prochain; il nous faudra payer les remèdes de Tonia [malade depuis plusieurs jours], il nous faudra payer le médecin qui nous fait trois visites par jour; je ne sais comment nous pourrons y parvenir si Dieu ne vient à notre secours, et par surcroît ma femme et mon fils, auxquels en dernière analyse il faut bien que nous demandions une partie de l'argent qu'il nous gardent, se trouvent au bout du monde et ne reviendront que dans un mois. Ne nous appesantissons pas davantage là-dessus. Le Président ajoute qu'il doit au plus tôt remettre une dette à S. Marco. Si nous vendions la maison je le paierais tout de suite, mais c'est mon fils qui doit faire cette vente, et je ne sais si Laboulie qui fait ses affaires agit en vertu d'une procuration; avec tout notre tracasserie je ne puis voir personne et je te dirai confidentiellement que tant le Chevalier que moi sommes bien mal récompensés de nos soins. Que ce peu de mots te suffisent, nous t'en parlerons plus au long de vive voix.

À Aix, Fortuné oublie un moment ses soucis pour se réjouir de l'obtention d'une pension annuelle de 1 200 f. de la part du diocèse d'Aix. Il l'annonce à son frère les 2 et 3 septembre:

Avant la tenue du conseil diocésain [M. Guigou] a eu la bonté de venir avec son confrère me voir et ils ont poussé l'un et l'autre la politesse jusqu'à me demander la permission de me proposer au bureau pour être placé sur l'état des pensions. Tu comprends combien j'ai senti toute la délicatesse de leur procédé et tâché de le leur témoigner. Ils m'ont fait ensuite un million d'excuses de ce que la modicité des fonds de la caisse épuisée par M. Jauffret, évêque de Metz lorsqu'il vint à Aix sur la nomination de Bonaparte, ne leur permettait pas de m'offrir une somme proportionnée à mon état et à leurs désirs et qu'ils ne pouvaient, à leur grand regret, me présenter que cent pistoles. Voilà tout ce que je sais à cet égard... Encore un mot, très cher et bon frère, continue Fortuné le lendemain, pour te communiquer les heureux résultats de l'assemblée que je n'avais pu te donner dans ma lettre du 2 parce qu'elle finit hier très tard et que l'incomparable abbé Guigou n'eût pas le temps de venir me les annoncer, comme il se l'était proposé. Tous les membres du bureau ont été admirables pour moi et au lieu de cent pistoles ils m'ont accordé 1 200 f., payables par trimestre à commencer au premier juillet passé. Ils ont même poussé la délicatesse jusqu'à ne pas vouloir que mon nom fût inscrit sur le tableau des pensions... Réunissons-nous en famille pour remercier Dieu de ce nouveau bienfait auquel nous étions bien loin de devoir nous attendre.

Le 4, Fortuné prévient son frère de la naissance prochaine de l'enfant d'Eugénie:

Ta fille est horriblement grosse, mais se porte bien. Elle commence lundi sa neuvaine et je suis chargé bien volontiers de la lui faire à l'église de la Mission.

Le Président félicite son frère, le 5, pour avoir obtenu une pension. Il l'invite à venir habiter Marseille et se plaint vivement de son fils et de sa femme:

J'ai toujours l'idée que tu finiras par obtenir réparation, en attendant te voilà assuré d'un pain. Je réfléchis pourtant que si nous étions réunis, nous pourrions nous tirer d'affaire puisque nous aurions entre nous trois 4000 francs et qu'ils devraient nous suffire; ainsi dans tous nos malheurs nous sommes encore plus heureux que bien d'autres, mais ne vas pas t'imaginer de te remettre à l'aumône pour nous. Sans doute nous accepterons avec plaisir quelque secours de toi, mais ce ne sera qu'après que tu auras amplement pourvu à ton nécessaire et même au commode et à l'agréable. Nous parlerons de tout cela plus amplement, mais sois sûr que nous sommes bien déterminés à n'accepter que ce qui te sera superflu. L'absence de Zézé me fournira les moyens de te parler librement de bien des choses que j'ai gardées sur le cœur, mais qui ne m'affectent pas moins... Je verrai aussi Laboulie qui a besoin d'être pressé, enfin j'espère que nous parviendrons à voir quelques résultats qu'il est inutile et impossible d'espérer de mon fils. Puisse-t-il au moins recouvrer sa santé et ne plus la prodiguer comme il ne cesse de faire. Il est à présent d'avis du baptême qui m'estampéra à Aix, ce que je voudrais éviter; enfin, ils décideront ce qu'ils voudront; ces gens-là ont tout l'esprit et le bon sens de la famille, nous ne sommes que des bêtes, mais à travers tout leur esprit je n'ai pas encore pu digérer qu'il ne t'ait pas instruit de ce qu'il a écrit à l'Évêque de Chartres. Il te le devait de toutes les manières et quand la réponse viendra il faudra la conserver précieusement jusqu'à son retour qui ne peut pas s'effectuer avant un mois. C'est une cachotterie et un défaut de confiance bien ridicule tandis que nous ne faisons rien sans avoir obtenu leur agrément et leur approbation.

Le Président continue dans la même veine le 6:

Je suis bien en peine de l'abandon où on laisse ma pauvre Ninette... La conduite et le beau sang froid de ma femme m'étonnent toujours plus. Pour moi je te conseille d'écrire sur-le-champ à Armand pour lui dire que sa femme peut accoucher à chaque instant, que sa présence et ses soins lui sont absolument nécessaires et qu'il doit retourner tout de suite auprès d'elle.

Fortuné s'occupe d'Eugénie. Le 6 il va dîner avec elle. Le 7 il parle de la neuvaine, souhaite qu'Eugénie «n'accouche pas avant la fin du mois et tranquillise son frère au sujet d'Eugène et de Mme de Mazenod:

Je te demande... comme une grâce particulière d'éloigner de ton esprit et de ton coeur tout ce qui serait capable de t'affecter soit sur ton fils, soit sur ta femme et de le réserver pour nos conversations particulières lors de mon premier voyage à Marseille parce que j'espère d'être à même de te l'adoucir. Leur fond est excellent quoique leurs formes soient quelquefois rebutantes. Le Seigneur le permet ainsi pour nous donner lieu de mériter et nous aurions grand tort de ne pas accepter cette salutaire pénitence. Quant à ce qui concerne notre réunion que je souhaite autant que toi, il faut attendre encore quelque temps pour savoir la tournure que prendront les affaires du clergé, mais si elles ne s'arrangent point à notre satisfaction sois assuré que j'irai partager avec vous le peu que j'aurai... J'ai commencé ce matin la neuvaine de ta fille qui t'embrasse. Dieu veuille qu'elle n'accouche pas avant la fin du mois, car je serais dans un cruel embarras.

Le 8, Fortuné donne des explications sur les motifs de l'absence de Mme de Mazonod et d'Armand de Boisgelin:

Ayant reçu hier au soir, très cher et bon frère, une lettre de ton fils en date du 4 par le voiturier de Riez qui l'avait mené jusqu'à Allemagne, je suspends travaux et écritures pour t'apprendre que son voyage a été aussi agréable qu'heureux, qu'il trouva à Allemagne des chevaux qui l'attendaient depuis le matin, que sa mère vint à sa rencontre et qu'il arriva à St-Laurent encore de bonne heure. Il m'ajoute que ta femme se porte à merveille, que Natalie est toujours plus raisonnable et qu'Armand arrivait dans le moment pour rester quelques jours avec eux. Il finit par me recommander les affaires de sa mission auprès des Grands Vicaires qui me donnent assez de peine, et que j'espère cependant de terminer selon ses désirs, parce que l'abbé Guigou surtout a pour moi beaucoup de bontés. Je lui répondis tout de suite par la même occasion qui a dû partir ce matin à cinq heures, je lui donnai une infinité de détails qui pouvaient l'intéresser et entre autres je ne manquai pas de m'étendre sur la dangereuse maladie et Tonia dont la convalescence serait longue et qui vous laissait sans un sou par les frais énormes de visites de médecin et de remèdes d'apothicaire. J'ai cru devoir appuyer fortement sur cet objet, afin de les préparer d'avance aux saignées que je me propose de leur faire à leur débotté ici sans aucun ménagement, parce que ce n'est point leur argent mais bien le nôtre que je réclame. Armand mande à ta fille qu'il viendra dans le courant de la semaine prochaine. Quant à ta femme il me paraît difficile qu'elle quitte St-Laurent avant le 21, ton fils ne devant en partir que le 17 pour se rendre à Digne seulement avec son diacre. L'autre missionnaire [Suzanne] ne sera pas de ce voyage et retournera avec ta femme à laquelle il ne faut point savoir mauvais gré, ainsi qu'à ton gendre, de leur séjour prolongé dans leurs terres, parce qu'ils ont éprouvé que lorsqu'ils ne s'y trouvent pas à l'époque de la récolte ils n'en retirent rien. Il a été seulement fâcheux que l'approche des couches de ta fille concourût avec leur absence. Elle espère maintenant de pouvoir aller jusqu'à la fin du mois. Dieu le fasse.

Après quatre jours sans lettres, Fortuné écrit enfin le 12:

Ce que toi et moi avions prévu, très cher et bon frère, est exactement arrivé. Ta fille est accouchée hier matin, mais de la manière la plus heureuse après environ une heure de travail peu pénible avec tous les secours nécessaires en pareil cas, tandis que je célébrais le saint sacrifice de la messe pour lui obtenir du ciel la délivrance la plus prompte. Elle nous a donné une superbe fille qui est tout le portrait de feu Mme de Boisgelin. Avec la permission de MM. les Vicaires Généraux qui continuent à me combler de bontés, j'eus la consolation d'ondoyer l'après-dîner cette charmante petite nièce, assisté de M. le Curé de St-Jean qui fit verser à mon égard la mesure des politesses et des attentions. Il voulut absolument et malgré moi mettre dans l'acte de baptême des qualités qui peut-être ne se réaliseront jamais. À la demande de ta fille je nommai ce bel ange Marie Charlotte Césarie. La cérémonie finie, je retournai à la maison en triomphe avec ma nouvelle chrétienne qui ne fut point incommodée de la première course qu'elle faisait. L'enfant et sa mère jouissent de la meilleure santé. Ta fille... t'embrasse bien tendrement et me charge de te dire de n'être point en peine pour elle et de ne venir que quand tout sera déterminé pour suppléer les cérémonies du baptême, ce qui paraît ne pas devoir être de sitôt; j'espère qu'Armand sera ici demain. Je lui ai envoyé un porteur exprès à St-Martin où il se proposait d'arriver aujourd'hui pour lui annoncer l'heureux accouchement de sa femme, et je l'ai prié dans ma lettre de faire savoir cet événement à ta femme et à ton fils. Tu comprendras aisément toutes les fatigues que j'eus hier, mais j'eus le bonheur de subvenir à tout parce que le Seigneur m'ayant destiné à une vie active, et non contemplative, m'a gratifié des forces suffisantes pour remplir ma vocation...

Je suis charmé d'apprendre que Tonia est en parfaite convalescence et qu'il ne lui reste plus que la faim canine, suite naturelle du jeûne rigoureux que le médecin avait été obligé de lui imposer. Je lui renouvelle toute ma tendre amitié et la supplie de se bien ménager. Malgré le bon état où elle se trouve, je n'ai pas manqué d'écrire encore à ton fils que sa convalescence serait très longue, que les visites du médecin et l'usage des remèdes continuaient forcément que cette maladie vous ruinait et le corps et la bourse; ainsi ils sont prévenus d'avance du compliment que je leur prépare à leur débotté. D'ailleurs tu n'as rien pour te garantir des froids de l'hiver, et ils auront pour agréable de vouloir bien te laisser habiller avec ton argent. J'en ai parlé avec ta fille qui en gémit. [Laboulie conseille de ne pas vendre] la maison à moins de 6 000 f. comptants; c'est bien assez d'y perdre 2 000 f.

Fortuné continue le 13 à 8.30 du matin:

Nous attendons aujourd'hui Armand dont le retour me délivrera de beaucoup de peines d'esprit et de corps. Ninette est véritablement un ange et j'ai admiré encore plus dans cette occasion tout son bon sens et toute sa vertu. Louis devient charmant et se renforce chaque jour. Caroline est toujours bonne et se porte bien.

Le 16 Fortuné envoie des biscuits à son frère et se dit assuré que celui-ci partagera avec le Chevalier et Tonia:

parce que nous avons le bonheur d'être de l'ancien régime où tout était en commun dans les familles, et où l'on ne connaissait ces horribles mots: le *mien* et le *tien* qui sont aujourd'hui de mode.

Mme de Mazonod et Natalie rentrent à Aix le 20 ou le 21 septembre. Fortuné écrit le 23:

Ta femme m'a donné avec une grande amabilité quelque argent sur mes petits revenus de St-Laurent, je lui en demanderai avant la fin de la semaine pour toi sur les 1 200 f. et j'espère d'être bien accueilli. J'ai cru devoir mettre quelques jours d'intervalle entre mes suppliques pour ne pas trop l'effaroucher. Au reste, je l'ai trouvée fort raisonnable dans tout ce qu'elle m'a dit sur ton compte, et c'est d'un bon augure pour la réussite de ton affaire.

Le Président, dont la fatigue occasionnée par la maladie de Tonia et, par la suite, la mauvaise humeur ne sont pas passées, écrit le 22:

Si l'antienne que tu te proposes de porter [à ma femme] ne réussit pas, je porterai la mienne, et elle sera tout en plein chant, car il faudra bien se débonder un jour, en attendant je continue à me taire, et ne te charge ni de reproches ni de compliments pour une personne qui ne s'embarrasse pas plus de nous que de ses vieilles pantoufles. C'est un sang de morveuse bien différent de celui qui coule dans nos veines. Penses-tu que je ne doive pas être outré de sa conduite à mon égard. Je puis être assez prudent pour ne pas m'en plaindre mais je ne suis pas assez sot pour ne pas l'apprécier. Dispense-toi de l'excuser à ton ordinaire, ce serait peine perdue et son dernier trait envers sa fille révolte encore plus que tout le reste.

Fortuné répond le 30 septembre:

J'ai porté l'antienne à ta femme qui ne l'a pas mal accueillie, mais comme je lui demandais 500 f. pour toi, elle m'a répondu qu'elle n'avait pas cette somme à sa disposition par le défaut de vente de ses denrées, et qu'il fallait attendre l'arrivée d'Eugène qui était le dépositaire de ton argent... Tu comprends que j'en parlerai à ton fils avec tout le zèle que je dois mettre à ce qui t'intéresse si justement, mais comme il s'est formé à cet égard des idées un peu extraordinaires par amitié pour toi, je crois que tu feras bien de lui écrire une petite lettre pour lui exposer tes besoins et lui dire tout franchement que quand tu réclames ces 500 f. sur les 1 200 qu'il en a dépôt, il ne doit pas faire difficulté de te les envoyer parce que de là dépend ta conservation qui doit lui être plus chère que tous les biens du monde, surtout lorsque tu ne lui demandes que ce qui t'appartient. Il serait trop cruel que pour ménager tes capitaux et ton argent, on finit par te faire manquer du nécessaire et hâter le moment de ta mort... J'aurai encore quelque maille à partir sur l'histoire du baptême auquel il veut que tu assistes en personne malgré que je sois d'un avis contraire à raison de ton incommodité et pour ta tranquillité et celle de ta femme, et j'aurai soin de t'instruire du résultat définitif de cette affaire qui m'inquiète beaucoup parce qu'elle retardera mon voyage à Marseille, étant impossible que j'y aille avant qu'on ait suppléé à Césarie les cérémonies du baptême que ta fille désirerait pour la fin de la semaine prochaine.

Le premier octobre, Fortuné est heureux d'annoncer le retour d'Eugène qu'il juge sévèrement:

Je profite, très cher et bon frère, des offres obligeantes du respectable M. Dalmas, qui va passer un ou deux jours à Marseille pour t'annoncer l'heureuse arrivée de ton fils hier à midi. Il se porte bien, malgré toutes les imprudences qu'il a fait en revenant de Gap, car, pour épargner les frais de voiture, sur un trajet de trente lieues, et quelles lieues, il en fait 22 à pied avec ses compagnons de voyage qui, quoique beaucoup plus forts et plus jeunes que lui, en ont été arrassés [sic] et avaient fait l'impossible pour l'en empêcher. Vouloir lui faire des représentations à cet égard c'est perdre inutilement son temps et je te conseille de ne point m'en parler dans tes lettres, te contentant de le recommander vivement à Dieu pour qu'il le conserve et qu'il change la raideur de son caractère toujours portée aux extrêmes. Tu comprends que je n'ai pu le voir, même quelques moments, en particulier pour lui parler de ton argent, du baptême et de beaucoup d'autres choses qui nous intéressent. Toutes les canules se sont emparées de lui à son débotté, et jusqu'à son coucher, et aujourd'hui il s'est mis à confesser et novices et congréganistes. J'insiste pour que lui écrives la petite lettre dont je t'ai parlé dans la mienne de hier, avec beaucoup d'amitié mais en même temps de manière à lui faire sentir qu'il faut que la tutelle finisse et qu'on se rappelle de ta qualité de père, surtout quand tu en uses avec tant de modération et de patience.

Venons maintenant à quelque chose de plus consolant. MM. les Grands Vicaires continuent à faire verser la mesure des politesses et des amabilités envers moi à qui dans le fond ils ne doivent rien. Ils ont eu hier après-dîner la bonté de m'apporter en or le premier trimestre de la pension ou traitement de 1 200 f. qu'ils m'avaient obtenu du bureau diocésain, et avec un air qui annonçait tout le plaisir qu'ils éprouvaient à me l'offrir. Je ne manquerai pas d'aller aujourd'hui les en remercier.

On rencontre ici un vide de 5 semaines dans la correspondance des Mazenod. Le Président vint passer une semaine à Aix au début du mois d'octobre pour le baptême de Césarie<sup>47</sup> Fortuné l'accompagna ensuite à Marseille et ne revint que le 6 novembre, la veille du départ d'Eugène pour la mission de Barjols.

En novembre-décembre on n'a plus de lettres du Président. Sa santé ne va pas bien; il souffre du mauvais caractère de Tonia qui voudrait retourner en Sicile et, semble-t-il, de peu d'intérêt de la famille. Ses créanciers ont également connu l'adresse de son domicile et viennent l'importuner. Fortuné continue à écrire, mais parle surtout de la mission d'Arles, comme nous le verrons plus loin. Le 16 novembre il écrit à son frère:

Il faut convenir que tu mènes une vie bien triste et que depuis ton retour en France tu n'es abreuvé que d'inquiétudes, au lieu de consolations que tu avais lieu d'y attendre et qu'on t'avait fait espérer. Le Seigneur le permet ainsi, soumettons-nous humblement et bénissons les croix qu'il nous envoie pour nous faire expier nos péchés.

Fortuné écrit encore le 2 décembre qu'il prépare un nouveau discours pour les Carmélites après avoir «pris une copieuse tasse de café préparée non par ta femme qui ne donne que de la piquette, mais par l'excellente Thérèse, [cuisinière de la Mission]», puis il ajoute: «je sens combien la visite [des créanciers] doit te fatiguer.»

Dans ses dernières lettres de 1818 Fortuné, toujours soumis à la providence, déplore de nouveau son départ de la Sicile et espère encore obtenir une pension du gouvernement et une amélioration de celles de ses frères. Le 29 décembre, il annonce que le Président St-Vincent a parlé contre la mission de Barjols qui pourtant «lui a valu une restitution de 6 000 f. en beaux écus comptants. Dans quels temps de délire sommes-nous, soupire-t-il, et dans quel guêpier avons-nous mis les pieds; mais nous nous y trouvons enfournés sans pouvoir en sortir, prenons patience et faisons de nécessité vertu!

Le 31 il apprend que le Procureur Général d'Arnaud est de passage à Marseille. Une des amies de la famille, Mme de Régusse, intercède auprès de lui pour les Mazenod.

Elle m'a assuré, écrit Fortuné, [que le Procureur] prenait le plus vif intérêt à ce qui nous regarde, et ton fils, qui en général ne donne point dans les châteaux en Espagne, a la plus grande espérance qu'en particulier j'en tirerai quelque chose. Dieu soit béni de tout.

Cette première lecture de la correspondance entre M. de Mazenod et Fortuné nous a fait pénétrer assez profondément dans leur drame humain à leur retour en France et, par ricochet, nous a mieux fait connaître Eugène au début de la Congrégation. Mais nous y trouvons beaucoup d'autres détails plus importants sur notre Fondateur, c'est ce que nous verrons maintenant dans les deux prochaines parties de cet article.

Yvon BEAUDOIN, O.M.I.

## SOMMAIRE TABLE OF CONTENTS

La direction

*Père Gaston Carrière*

Director

*Father Gaston Carrière*

Angelo Mitri

*Les reliques du coeur du bienheureux Eugène de Mazenod 201*

William H. Woestman

*Juridical History of the Oblate Brothers*

Giuseppe Mammana

*Culture et charisme chez Eugène de Mazenod*

Ernest A. Ruch

*"...Missionaries who are teaching"*

Yvon Beaudoin

*Le retour d'exil des Mazenod Leurs impressions sur le Fondateur et sur la Mission de Provence*